3.

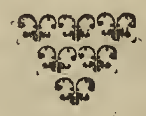
DISSERTATION CONTRE L'USAGE DE SOUTENIR DES THESES EN MEDECINE,

AVEC

UN MEMOIRE

Pour la Réformation de la Medecine dans la Ville de Paris.

Par M. LE FRANÇOIS, *Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.*

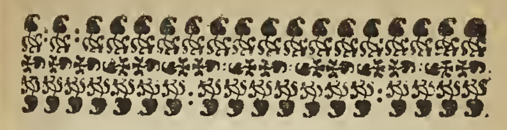


A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER le fils, ruë S. Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Fleur de Lis d'or.

M. DCC. XX.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.



AVERTISSEMENT.

JE ne doute pas qu'on ne me fasse à l'occasion de cet ouvrage, le même reproche qu'on m'a fait touchant les Reflexions critiques sur la Medecine, & touchant le Projet de réformation de cet Art, qui ont paru il y a quelques années : on m'a repris d'avoit repeté plusieurs fois les mêmes choses, & c'est le seul reproche que je sçache qu'on m'ait fait avec quelque sorte de vrai-semblance, sur ces ouvrages où je parle d'un grand nombre d'abus pernicieux qui se trouvent dans la Medecine, & où je propose des moyens pour y remedier. J'ai lieu de juger delà qu'on n'a pu attaquer la verité de ce que j'ai dit, ni la justesse des raisonnemens dont je me suis

ſervi pour prouver, ce que j'ai avancé.

Rien ne pouvoit me donner plus de ſatisfaction que de voir que ceux qui s'oppoſent aux avantages que j'ai deſſein de procurer au Public, ſe trouvent dans l'impuiſſance d'alleguer contre moi aucune raiſon plauſible. Je me mets fort peu en peine qu'ils tâchent de décrier mes ouvrages ſur le pretexte des repetitions dont ils m'accuſent ; car il eſt fort aiſé de m'en diſculper. Il eſt vrai, que je me ſuis ſervi d'un petit nombre de principes, dont je fais l'application à quantité de ſujets, & c'eſt ce qui à choqué ceux qui ont plus de memoire que de jugement. Car ſe reſſouvenant d'avoir vû dans ce qui precedoit, quelque choſe de ſemblable à ce qu'ils liſoient, ils en ont d'abord condamné la repetition ſans rien examiner davantage.

Mais les perſonnes bien ſenſées

n'en ont pas usé de même ; ils n'ont point trouvé à redire que j'aye repeté un même principe pour en tirer des consequence differentes, ni que je me sois servi d'une verité que j'avois bien prouvée, pour établir d'autres verités qui avoient besoin de preuves. Par exemple, en rapportant les qualités d'un bon Medecin j'ai marqué quelles étoient les connoissances qu'il falloit avoir pour bien exercer la Medecine, & entre celles-là quelles étoient les plus necessaires. Ce que j'en dis étant bien prouvé & bien établi, je m'en sers dans la suite comme d'un principe dont je fais l'application dans plusieurs autres endroits ; on peut le voir dans le chapitre où je parle des charlatans ; car je montre parlà qu'ils ne peuvent pas avoir les connoissances necessaires pour bien traiter les maladies. J'employe le même principe dans le chapitre du

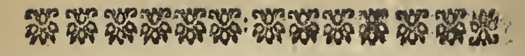
choix des Medecins ; je m'en sers aussi dans le chapitre où je fais voir qu'il y a peu de bons Medecins ; je m'en sers encore dans le chapître suivant, où je prouve que les meilleurs Medecins sont fort éloignés d'avoir la capacité qu'ils auroient, si la Medecine étoit mieux reglée ; j'employe ce même principe pour démontrer que les instructions qu'on donne aux Etudians en Medecine, & que les épreuves par lesquelles on les fait passer avant que de les recevoir, ne sont pas convenables pour leur faire acquerir les connoissances necessaires à un Medecin ; je m'en sers enfin dans cette Dissertation où je montre que les Theses ne sont pas propres pour former les Medecins, ni pour les éprouver.

Il est manifeste que cette application d'un même principe à tant de sujets, n'est point vitieuse, & qu'au contraire cette maniere de

raiſonner doit être ſuivie autant qu'il eſt poſſible.

On ne doit condamner les repetitions que lors qu'elles ſont inutiles; pour celles-là j'ai tâché de les éviter autant que j'ai pu : & quand même je me ſerois trompé croyant qu'il étoit néceſſaire de repeter quelque choſe, quoi qu'en effet il ne le fût pas, le défaut ne ſeroit pas conſiderable dans ces ouvrages. Je ne les ai pas donnés comme des piéces d'éloquence, mais comme des verités importantes à la ſanté & à la vie des hommes.

Si donc mes adverſaires ne trouvent autre choſe à redire dans mes ouvrages que les repetitions, je crois avoir lieu de les tenir pour confondus.



APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit intitulé *Diſſertation contre l'uſage de ſoutenir des Theſes en Medecine*, par Monſieur le FRANÇOIS, &c. Je n'y ay rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris le troiſiéme Aouſt mil ſept cent vingt.

SAURIN.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navare : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Nôtre bien-amé LE SIEUR LE FRANÇOIS Docteur en Medecine, de la Faculté de Paris, Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de permission pour l'impression d'un Livre intitulé : *Dissertation contre l'usage de soutenir des Theses en Medecine*. Nous avons permis & permettons par ces presentes de faire imprimer ledit livre en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consecutives à compter du jour de la datte desdites presentes. Faisons défense à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition quelles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun

lieu de notre obéïssance ; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression de ce livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée és mains de notre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Daguesseau, & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de nôtre Château du Louvre, & un dans celle de nôtre très cher & feal Chevalier Chancellier de France le Sieur Daguesseau: le tout à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens: Voulons qu'à la copie desdites presentes qui sera imprimée tout au long au com-

mencement où à la fin dudit livre foy soit ajoûtée comme à l'original ; commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le cinquiéme jour du mois de Septembre l'an de grace mil sept cent vingt, & de notre Regne le sixiéme. Par le Roy en son Conseil.

CARPOT.

Il est ordonné par l'Edit du mois d'Aoust 1686, & Arrest de son Conseil que les livres dont l'impression se permet par Privilege de Sa Majesté ne pourront être vendus que par un Libraire ou Imprimeur.

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 649. N. 698. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Aoust 1703. à Paris le 10. Septembre 1720.

DE LAULNE, *Syndic.*

OUVRAGES
contenus en ce Volume.

DISSERTATION



DISSERTATION

CONTRE L'USAGE DE SOUTENIR des Theses en Medecine.



LE défaut de capacité dans un Medecin ne pouvant pas manquer de causer souvent du préjudice à la santé de ceux qui ont recours à lui, & de priver beaucoup de malades des secours qui pourroient leur sauver la vie, le bien public demande qu'on ne neglige rien pour bien instruire ceux qui embrassent la profession de Medecine, pour les former comme il faut, & pour les éprouver suffisamment avant que de leur en permettre l'exercice.

Il est d'autant plus necessaire de prendre là dessus de justes mesures, que chacun ne pouvant pas connoître, si les Medecins ont le sçavoir que demande leur profession, on se laisse d'or-

dinaire tromper par de fausses apparences.

L'habileté des Medecins dépend sur tout du bon choix des épreuves par lesquelles on les fait passer avant que de les recevoir, parce qu'ils sont obligés de regler leurs études là-dessus. Si on leur fait prendre d'abord une mauvaise route, il est difficile que dans l'obscurité de la nature ils rentrent d'eux-mêmes dans le bon chemin; & s'il est certain que les exercices publics sont les moyens les plus propres pour les obliger d'acquerir la science qu'il faut à un Medecin, & pour juger s'il la possedent, il n'est pas moins assuré que si ces exercices ne sont pas tels qu'ils doivent être, ils ne peuvent pas produire le bon effet, qu'on auroit lieu d'en attendre, s'ils étoient plus convenables.

Les vûës qu'on doit avoir dans le choix de ces exercices, sont de prendre ceux qui sont les meilleurs pour faire acquerir aux jeunes gens qui veulent être reçus Medecins, le plus qu'il est possible de connoissances utiles pour la conservation & le retablissement de la santé, & pour les empêcher de s'at-

tacher à des opinions qui pourroient les faire tomber en des égaremens préjudiciables aux personnes qui se commettent à leurs soins. Car plus ils auront de connoissances utiles, plus ils pourront procurer de bien, & plus ils seront prevenus de fausses opinions, plus ils feront de fautes en les suivant.

Selon ces vûës j'ai marqué dans le projet de reformation de la Medecine, quelles sortes d'épreuves me paroissoient convenir le plus pour former & pour éprouver les Medecins, & j'ai dit qu'il falloit abolir entierement l'usage de soutenir des Theses, quoiqu'il soit à present reçu dans toutes les Facultés ; parce que cette sorte d'épreuve ne satisfait pas aux vûës dont je viens de parler, comme je l'ai montré dans le projet, & comme je le ferai voir encore plus au long dans la suite de cette dissertation.

Cette proposition de supprimer l'usage de soutenir des Theses en Medecine, a fort offensé une grande partie des Medecins ; ils ont crû qu'elle étoit prejudiciable à leur honneur, cet exercice étant la principale des épreuves, par lesquelles on les fait passer

avant que de les recevoir. Prevenus que la pompe dont il eſt accompagné, & que la vivacité qui anime la diſpute, fait une grande impreſſion ſur l'eſprit des aſſiſtans, & beaucoup d'honneur aux Medecins, ils pretendent en devoir maintenir l'uſage; mais ce ſont de foibles raiſons pour l'autoriſer, s'il ne convient pas pour rendre les Medecins capables d'exercer leur profeſſion.

Je me ſuis trouvé par là engagé à faire cette Diſſertation, pour déduire plus au long les raiſons que je n'ai touché qu'en paſſant dans le projet de reformation, afin de détromper les gens prevenus pour un uſage ſi pernicieux: & je me flatte que ſi je puis y réuſſir, je ne rendrai pas ſeulement un grand ſervice au Public, mais que je contribuerai encore beaucoup à l'honneur de la Medecine; parce que les épreuves par leſquelles on fera paſſer ceux qui embraſſent cette profeſſion, étant plus propres pour leur faire acquerir la ſcience de la veritable Medecine, leurs connoiſſances ſeront plus étenduës & plus aſſurées, leur pronoſtic ſera plus juſte, & leurs ſuccès plus frequens; ce qui ne peut pas manquer de faire eſ-

timer les Medecins plus qu'ils ne ſont à preſent, & de leur attirer la confiance qu'on devroit avoir en eux.

Ayant des preuves convainquantes des mauvais effets que produit l'uſage de ſoutenir des Theſes en Medecine, je crois ne devoir rien menager pour en perſuader le Public; & j'eſpere que j'y parviendrai en prouvant invinciblement, que cet exercice n'eſt pas convenable pour faire acquerir aux Medecins les connoiſſances qu'ils doivent avoir; qu'au lieu de leur former l'eſprit il le gâte, en le rendant faux, opiniâtre & contrariant; qu'il met obſtacle au progrès de la Medecine; & qu'il empêche qu'on ne retire de l'établiſſement des Facultés de Medecine l'utilité qu'on en pourroit recevoir. Je répondrai enſuite à quelques raiſons qu'on apporte pour défendre cet uſage.

Les Theſes de Medecine conviennent en quelques choſes avec celles de Theologie & de Droit; en introduiſant cet exercice on a eû les mêmes vûës, qui ſont de porter à l'étude ceux qui aſpirent aux degrés qu'on prend dans ces Facultés, & de connoître s'ils ont de la capacité. La forme qu'on y obſerve

eſt de faire un écrit où l'on expoſe les ſentimens que le Soutenant doit défendre publiquement le jour marqué ; c'eſt à cet écrit qu'on donne communément le nom de Theſe.

L'exercice public dans lequel on ſoutient ces Theſes a cela de commun dans toutes les Facultés, que le Soutenant doit défendre les ſentimens propoſés dans l'écrit, ſans jamais ceder ; ſon honneur eſt intereſſé à répondre à tous les raiſonnemens qu'on lui fait, pour les combattre. Mais les Theſes de Medecine ont cela de particulier, qu'elles ſont proprement des diſſertations où l'on mêle des raiſonnemens ſur la matiere qu'on y traite ; au lieu qu'en Théologie & en Droit, ce ne ſont que de ſimples expoſitions, des ſentimens qu'on veut ſoutenir en public le jour marqué pour l'exercice.

Dans pluſieurs Facultés de Medecine on prend un ſujet ſur lequel on fait une diſſertation ; en d'autres comme à Paris, on propoſe une queſtion de Medecine ſur laquelle on fait un écrit, où l'on apporte des raiſons pour l'affirmative ou la negative, & l'on conclud ſuivant ce qu'on a prouvé.

Si l'on a une juſte idée de la veritable

Medecine, on reconnoîtra aiſément qu'on s'eſt fort trompé, quand on a crû que cette ſorte d'exercice étoit propre pour former les Medecins, & pour s'aſſurer de leur capacité. Car cette ſcience n'eſtant qu'un recuëil de ce que l'experience a fait connoître d'utile pour la ſanté, ce n'eſt point par la diſpute & la conteſtation qu'on peut l'apprendre, c'eſt par l'étude des obſervations, des regles & des preceptes, que nous ont laiſſé dans leurs écrits, ceux qui s'y ſont attachés dans les ſiécles précedens, & par les inſtructions qu'on reçoit là deſſus des Medecins dont on peut prendre les leçons dans les Ecoles publiques, & de ceux qui dans le particulier veulent bien communiquer leurs connoiſſances.

L'uſage de ſoutenir des Theſes étoit inconnu à l'Antiquité; on apprenoit autrefois la Medecine comme on fait à preſent la plûpart des autres Arts; on s'attachoit à un Medecin de qui on recevoit des inſtructions ſur ce qu'il faut ſçavoir, & des éclairciſſemens ſur ce qu'on trouvoit de difficile à entendre dans les Auteurs. On voyoit avec lui les malades qu'il alloit viſiter; & quand on avoit paſſé dans ces exercices autant de

tems qu'on le jugeoit à propos, on se donnoit au Public.

Comme cette maniere d'apprendre la Medecine étoit sujette à de grands inconveniens, on a dans la suite jugé qu'il valoit mieux établir des Facultés pour y enseigner cet Art, & pour y former & éprouver les Medecins avant que de les recevoir. On y a réglé les exercices & les épreuves, dans la vûë d'empêcher que personne n'exerçât cette profession sans en être capable.

Si l'on s'y étoit bien pris on auroit pû dans ce changement fixer davantage la Medecine, en la reduisant aux observations; on auroit pû en banir les vaines contestations que des Medecins spéculatifs y avoient introduites; on auroit pû employer de bons moyens pour travailler plus efficacement à la perfection de cet Art; mais bien loin de l'avoir mis dans un si bon état, on l'a jetté dans un plus mauvais qu'auparavant, en y reglant mal la maniere d'instruire, de former, & d'éprouver les Medecins, avant que de les reçevoir; & ce qu'on a fait de pis, c'est d'y introduire l'usage de soutenir des Theses, puisque par là on y a perpetué les disputes & les

contestations, on a donné plus de credit aux Sistemes, on a rendu la Medecine encore plus variable qu'elle n'estoit, on en a augmenté la confusion, & l'on s'est détourné de la voye des observations, qui seule a conduit à la découverte de tout ce que l'on connoît d'utile pour la santé.

Car ces Theses étant faites pour la dispute, on est obligé d'y insèrer des opinions problematiques, dont la plûpart sont fondées sur des hypotheses de Sistemes; & comme la varieté & l'instabilité de ces Sistemes sont fort grandes, il arrive souvent qu'une These détruit ce qu'une autre a établi; ainsi au lieu que les exercices destinés à former les Medecins, devroient ne rouler que sur des connoissances qui ont pour fondement les observations qu'on a faites de ce qui étoit utile où nuisible à la santé, on s'y amuse à de vaines speculations qui sont l'ame de la dispute, & souvent même l'on y soutient des maximes rejettées par la plus grande partie des meilleurs Medecins : ce qui engage dans une mauvaise pratique ceux qui se font recevoir; bien loin de les rendre plus capables d'exercer comme il faut la Medecine.

Pour mieux faire connoiſtre ces verités il eſt bon d'en rapporter quelques exemples ; & de peur qu'on ne vienne à m'objecter que j'ay choiſi préciſément les Theſes où il y avoit quelque choſe à redire, n'eſtant pas poſſible qu'il n'y en ait quelqu'une de defectueuſe, j'ai crû que je ne devois pas m'arrêter à celles qu'on a ſoutenuës en des tems éloignés, ou dans des Facultés étrangeres, il m'a paru plus à propos de les prendre dans les Theſes qu'on a ſoutenuës dans la Faculté de Paris durant la derniere Licence. *

Dans la premiere Theſe qui fut ſoutenuë le 19. Novembre 1716. on dit que les eſprits animaux ſont le fondement de la vie, & le lien de l'ame avec le corps ; on aſſure que les fonctions dépendent principalement des fluides ; on condamne ceux qui attribuent la qualité des humeurs au broyement des ſolides, dans leſquels on ne reconnoît ici aucun mouvement qu'ils ayent par eux mêmes ; on tient que leur mouvement vient des fluides ; & l'on dit que c'eſt

* Cette Diſſertation a été faite il y a deux ans ; mais les empêchemens qui ſont survenus en ont retardé l'impreſſion.

renverser la nature que d'attribuer aux solides la qualité & l'efficacité des fluides. On admet là fermentation dans le sang; on distingue des humeurs utiles & inutiles; on avance que le mouvement du cœur vient de la rarefaction du sang qui y est contenu; on pretend aussi que dans les passions l'ame agit violemment sur les humeurs, lesquelles ensuite troublent le mouvement des solides; enfin l'on veut que la mort n'arrive, que quand les fluides cessent d'agir.

Le Bachelier qui a soutenu cette These a défendu toutes ces opinions avec le même attachement qu'il auroit eû pour des verités incontestables. Il a repondu à tous les argumens qu'on a faits pour les combattre; pour cela il a falu employer beaucoup de tems à se preparer à rechercher les objections qu'on pouvoit lui faire, & à y trouver des solutions. Mais cette étude ne l'a nullement rendu plus capable d'exercer la Medecine.

Ce n'est pas que je veuille le blâmer; ayant pris le parti d'être Medecin, il a été obligé par les Loix de se faire recevoir Docteur dans une Faculté; les exercices y sont marqués; il y faut soutenir des Theses, il s'est soumis à cet

ordre ; ayant de l'eſprit, de la facilité & du ſçavoir, il s'en eſt tiré avec honneur ; il y auroit de l'injuſtice à le condamner.

On ne doit pas non plus cenſurer le Préſident qui a compoſé ou du moins autoriſé la Theſe ; étant faite pour la diſpute, il a fallu y inſerer des opinions problematiques, afin de donner matiere aux diſputans pour argumenter ; s'il n'y avoit eu que des verités, ils n'auroient gueres pû objecter que des raiſons frivoles, ce qui n'auroit fait honneur ni au Soutenant, ni au Preſident, ni à la Faculté : je ſuis perſuadé que le Preſident ne regle pas ſa pratique ſur les opinions qui ſont répanduës dans cette Theſe ; ainſi cela ne doit diminuer en rien la confiance qu'on peut avoir en lui.

Ce que je viens de dire du Docteur qui a preſidé à cette Theſe, doit être appliqué aux Docteurs qui ont preſidé aux autres Theſes ; & j'avertis une fois pour toutes, que ce n'eſt que le genre d'exercice que je combats ; & que l'on ne doit faire aucune application aux perſonnes de tout ce qu'on trouvera ici de critique ; ce qui eſt d'autant plus juſte,

que l'uſage de ſoutenir des Theſes étant établi par des Statuts que les Puiſſances ont autoriſés, chaque particulier eſt dans l'obligation de s'y conformer, juſqu'à ce qu'il y en aït d'autres qui les aboliſſent.

Mais pour revenir à la doctrine de la Theſe, il eſt aiſé de juger combien elle eſt incertaine, ſi l'on examine les raiſons dont on ſe ſert pour la prouver, leſquelles ne valent pas mieux que celles dont on ſe ſert pour établir des ſentimens tout oppoſés dans les Theſes ſuivantes.

Celle qui fut ſoûtenuë immediatement aprés, ſçavoir le 3. Decembre 1716. le fait aſſez connoître; car ces Theſes ſe détruiſent l'une l'autre; leur oppoſition ne conſiſte pas ſeulement en quelques queſtions particulieres, elles établiſſent des fondemens de Medecine entierement contraires, de ſorte qu'on peut dire que l'une eſt l'antipode de l'autre.

La diſpute des Medecins ſur la fermentation & la trituration, a fait aſſez de bruit dans le monde, On a ſoutenu avec chaleur l'un & l'autre ſentiment; quelques Medecins ont voulu accorder le differend en faiſant entrer de con-

cert la trituration & la fermentation dans les fonctions du corps.

On ne s'accommode point de ce partage en cette seconde These, on y donne tout à la trituration. On y pretend que les arteres sont des tuyaux d'une figure conique; que tout le mouvement qu'il y a dans le corps vient des solides; que celui des fluides en dépend; que la puissance des fluides est petite. On tient que l'action des solides ne peut venir des esprits, parce qu'ici on nie leur existence. On ne veut pas qu'il se fasse aucune fermentation dans le corps, & l'on assure qu'elle y est même impossible. On dit que la trituration préside à toutes les fonctions; que le mouvement du cœur & des arteres vient de leur structure; que le suc stomacal n'est qu'une eau ou une pituite sans force qui ne sert qu'à délayer; qu'il n'y a aucunes parties heterogenes ni impures dans le corps; on soutient que les humeurs que les secretions fournissent ne sont pas nuisibles, & qu'il n'y en a aucune absolument inutile.

On voit dans la premiere These que tout ce qui se passe dans le corps vient des fluides, & que c'est renverser la

nature que d'attribuer aux ſolides la qualité & l'efficacité des fluides : neanmoins dans la ſeconde Theſe on ſoutient que tout le mouvement qu'il y a dans le corps vient des ſolides : dans une autre Theſe qui fût ſoutenuë trois mois aprés, ſçavoir le 18. Mars 1717. on pretend que les fluides & les ſolides agiſſent également, & l'on y ſoutient que c'eſt en cela que conſiſte la vie.

Dans la premiere Theſe on admet la fermentation dans le ſang, dans la ſeconde on affirme qu'il eſt impoſſible qu'il y en ait. Dans la premiere on veut que le mouvement du cœur vienne de la rarefaction du ſang qui y eſt contenu, dans la ſeconde on ſoutient que ce mouvement vient de la ſtructure même du cœur : dans la premiere on n'admet pas ſeulement des eſprits animaux, on dit même qu'ils ſont le lien de l'ame avec le corps, dans la ſeconde on nie leur exiſtance ; dans la premiere on reconnoît dans le corps deux ſortes d'humeurs utiles & inutiles, dans la ſeconde on aſſure qu'il n'y a aucune humeur excrementeuſe & inutile.

Il ſe trouve de pareilles contrarietés dans les autres Theſes de cette Licence.

Par exemple dans la These du 21. Janvier 1717. on ne reconnoît point d'autre cause de la digestion que la fermentation; dans celle du 10. Mars 1718. on l'attribuë à la seule trituration; dans celle du 11. Mars 1717. on joint ensemble la trituration & la fermentation pour causes de la digestion; & dans celle du 31. Decembre 1716. on affirme qu'elle ne se fait ni par l'une ni par l'autre.

Je ne sçaurois croire qu'il y ait des gens assez prévenus pour s'imaginer que les Bacheliers qui ont soutenu ces Theses, se soient rendus plus capables d'exercer la Medecine, en deffendant des opinions si douteuses, & en employant leurs tems à se préparer pour répondre aux argumens qu'on pourroit leur faire pour les détruire; car comme on argumente ordinairement sur ce qu'il y a de problematique dans les Theses, c'est à cela que s'attachent le plus & même presque uniquement, ceux qui doivent les soutenir: mais quelle utilité retirent-ils de leur étude & de leur application? aucune, car le bon sens ne permet pas qu'on se regle sur de telles opinions, en des choses aussi importantes que le sont la santé & la vie. Les raisonnemens qui

qui ſont appuyés ſur des principes ſi incertains, doivent être regardés comme de mauvais raiſonnemens; puis qu'un raiſonnement n'eſt bon qu'autant qu'il eſt bien fondé: on blâme un homme qui ſe détermine à quoi que ce ſoit par un mauvais raiſonnement, on doit encore moins approuver qu'un Medecin le faſſe, lors qu'on le conſulte ſur ce qui concerne la ſanté.

Mais ce qui eſt encore plus mauvais, c'eſt que dans les Theſes on ſoutient ſouvent des maximes rejettées de la plûpart des bons Medecins, & qu'on ne doit pas ſuivre dans la pratique. Par exemple dans la Theſe qui fut ſoutenuë le 18. Mars 1717. la queſtion eſt, ſi l'on doit changer le regime de vivre ſuivant les differentes ſaiſons de l'année, & l'on conclud affirmativement. On y apporte pour maxime que " celui qui regle ſon regime de vivre ſuivant la temperature " de l'air eſt moins ſujet aux maladies; " en Hyver il mange davantage, mais " moins ſouvent, ſi ce n'eſt que le ventre " ſoit reſſerré; il boit moins, mais " ſon vin eſt moins trempé; dans le Printems il retranche un peu des alimens " ſolides & augmente la boiſſon, & il "

» passe peu à peu d'une nourriture tenue
» à une plus pleine ; dans l'Eté le corps
» ayant plus souvent besoin de nour-
» riture & de boisson il trempe plus son
» vin, il mange plus souvent & moins
» à la fois, & il use d'alimens propres
» pour temperer la chaleur. L'Automne
» est plein de danger à cause de son in-
» constance : au commancement il est à
» propos d'augmenter la nourriture, mais
» il faut en retrancher quelque chose,
» quand il est plus avancé. Ces regles
» qui doivent être suivies de ceux qui
» sont en santé, doivent encore l'être
» d'autant plus de ceux qui sont infirmes,
» que leur état les rend plus susceptibles
» des mauvaises impressions exterieures,
Raro percellitur qui victum ad diversas aeris metitur vires ; Hyeme plus at rariùs, nisi venter astrictus est, assumit ; minus at meraciùs bibit ; Verè paulùm cibo demit, adjicit potioni, paulatim transit à tenuioribus ad densiora : Æstate, quia corpus cibo & potione sæpius eget, hanc dilutiorem, eum pariter sæpius, at pauciorem adhibet, & qui caloris ardorem refrigeret. Autumnus propter varietatem periculo plenus ; accedente fas est cibo aliquid adjici, at densiori quoque oportet aliquid demi. Hæ leges valentibus

etiam retinendæ; sed & causariis eò magis observatio necessaria est, quò magis obnoxia infensis infirmitas est.

Quoi qu'une bonne partie de ces regles soit tirée de Celse qui est un Auteur fort estimé, elles n'en sont pas plus recevables; aussi cet Auteur en donne-t-il une ailleurs qui y est bien opposée, & qui est suivie de presque tous les bons Medecins. " Un homme qui se porte bien, dit il, & qui ne dépend que de lui, " ne doit s'assujettir à aucune regle. " *Sanus homo qui & bene valet & suæ spontis est, nullis legibus obligare se debet.*

Ce qu'on voit dans la These du 17. Mars 1718. n'est pas plus suivi des bons Medecins : la question est, si les enfans qui mangent de la bouillie ont plûtôt des vers, & sont attaqués plûtard de la petite verole, & l'on conclud affirmativement. « Voulez-vous, y dit-on, exemter les enfans d'avoir des vers, ne « leur donnés point de bouillie .... que la « nourriture de l'enfant consiste seulement « dans le lait de sa mere, « *incessit te cupido parvulos à lumbricis eximendi? à pulticulâ caveas...... victus infantis in materno lacte tantummodo consistat*, à l'égard de la petite verole on dit que « si on leur don-

» ne de la bouillie, la petite verole leur » viendra plus tard, mais qu'elle sera plus perilleuse & en plus grande quantité, *tardius quidem sed periculosius & frequentius ingruent variolæ.*

On peut dire la même chose de ce qui se trouve dans la These du 11. Mars 1717. la question est, si le miel convient aux vieilles gens, & l'on conclud affirmativement : on y dit que », ceux là se » trompent lourdement qui preferant le » vin au miel le regardent comme un » breuvage salutaire aux vieillards ; le » vin leur est nuisible, il assoupit la » raison & tous les sens, il est dur par » lui-même & difficile à digerer ; la » coction ne s'en fait pas quand l'e- » stomach est foible, & il fait mourir » les vieilles gens d'une mort préma- » turée ; mais par l'usage du miel les » vieillards seront exemts de maladies ; » ils vivront sans peine & sans chagrin, » & quand ils seront arrivés au point » où chacun doit venir tôt ou tard, & » qu'étant las de vivre il sera tems » qu'ils sortent du monde, ils quitteront » si tranquilement la vie, qu'ils paroî- » tront plûtôt s'endormir que mourir, *qui merum ut senii pharmacum melli ante-*

ponunt graviter hallucinantur : merum senibus noxium, mentem & sensus consopit omnes, durum ex se, contumax & coctionis impatiens, debilem coquendi vim eludit, senesque præmaturè extinguit. quid plura? mellis usu vitam ducent senes nullis stipatam morbis, omnibus curis ærumnisque solutam. quod si tandem eò venerit ætas, quò vel cunctantibus veniendum, quò satietas vitæ tempus maturum morti affert, tam placidè è vivis excedent, ut obdormire non emori videantur.

La These soutenuë le 21. Janvier 1718. avance des maximes encore plus opposées à la bonne pratique. La question est, si la purgation frequente convient aux enfans qui ont été sevrés depuis peu, & l'on conclud affirmativement; on y pretend qu'on doit les purger presque tous les jours, *hæc (purgatio) penè quotidiana fit*; que la purgation est d'autant plus sure qu'elle est plus frequente : « *purgatio quò frequentior eò tutior*; que « l'estomach n'est lesé en aucune maniere « par la purgation.... qu'elle le fortifie « quand il est foible, pourvû qu'elle soit « frequemment reiterée, *ventriculus nulla ex parte purgatione læditur,.... purgationis assuetudine corroboratur infirmior.*

Les ſentimens de cette Theſe qui furent ſoutenus publiquement comme veritables ne peuvent pas certainement eſtre approuvés ni ſuivis par de bons Medecins ; il ſeroit à ſouhaitter pour le Public que perſonne ne s'en prévînt, mais il y a lieu de craindre que pluſieurs ne s'y attachent trop ; & cela d'autant plus que la Theſe étant bien écrite, & faiſant paroître de l'eſprit dans l'Auteur, on eſt porté par là à approuver ſes ſentimens.

Les maximes que j'ai rapportées des autres Theſes, ne doivent pas avoir plus de lieu dans la pratique, & elles feroient encore plus de tort à la reputation d'un Medecin qui les ſuivroit, qu'elles n'en feroient à la ſanté de ceux ſur qui il s'en ſerviroit : car que diroit-on d'un Medecin qui preſcriroit aux gens qui ſe portent bien, un regime varié ſuivant les ſaiſons, comme on l'a vû ci-deſſus ? qui deffendroit qu'on donnât de la bouillie aux enfans ; qui interdiroit l'uſage du vin aux vieillards, & qui à la place leur ordonneroit d'uſer de miel.

C'eſt donc tres-mal à propos qu'on enſeigne & qu'on fait ſoûtenir de telles maximes, à ceux qui veulent ſe faire re-

cevoir Medecins ; puis qu'ils ne doivent pas s'y regler en exerçant leur profession, & si l'on doit l'empêcher dans toutes les Facultés, il est encore plus important de le faire dans celle de Paris ; parce que la préeminence qu'elle a au-dessus des autres, fait presumer que les regles de Medecine qu'on y apprend, sont bonnes & utiles dans la pratique.

Quand même la dispute des Theses rouleroit, comme il arrive quelque fois, sur des verités connuës, ou sur des regles & des maximes de pratique reçues de la meilleure partie des Medecins, on ne voit pas de quelle utilité elle pourroit être, pour former ceux qui embrassent la profession de Medecine : car pour cela il ne faut que les obliger de bien apprendre les verités & les regles de cet Art. Il est inutile pour bien traiter les maladies, qu'ils soient exercés à répondre aux objections qu'on fait contre ces verités & ces regles ; mais il faut qu'ils sçachent s'en servir à propos.

D'ailleurs les disputes des Theses ne roulent que fort rarement sur ces verités & ces regles, & chaque These n'en contient ordinairement que très peu ; ainsi bien loin que les Theses ser-

vent à rendre les Bacheliers capables d'exercer la Medecine, cette ſorte d'exercice les en détourne, en les mettant dans la neceſſité d'employer leur tems & leur application, à apprendre des choſes ou inutiles ou dangereuſes pour la pratique, & ſur tout à verbiager beaucoup, comme il eſt neceſſaire pour briller dans la diſpute; ce qui fait qu'ils ne peuvent gueres regler leurs études comme il faut, pour ſçavoir les verités & les bonnes maximes de la Medecine, dont la grande quantité demande leur application toute entiere.

Qu'on examine toutes les Theſes d'une Licence, par exemple, celles de la derniere qui a été nombreuſe, on ſera convaincu de ce que je viens de dire; les Theſes de cette Licence montant au nombre de vingt-ſix, ſi l'on en conſidere la quantité, on croira qu'elles doivent contenir la plus grande partie des regles & des preceptes, que les Medecins doivent ſçavoir pour exercer leur profeſſion; mais ſi l'on fait une diſcuſſion exacte de ces Theſes, on reconnoîtra qu'il ne s'y en trouve que très peu, & que preſque tout ce qu'elles contiennent, n'eſt que des opinions tirées de differens

ferens Sistemes, ou des choses peu necessaires pour l'exercice de la Medecine. Desorte que quand un même Bachelier les auroit soutenu toutes, on ne devroit pas croire pour cela qu'il en fût beaucoup plus capable de remplir les devoirs d'un bon Medecin.

Afin que tout le monde puisse connoître la verité de ce que j'avance, & que par là on soit porté à engager les personnes qui ont l'autorité en main, de remedier à un abus si préjudiciable à la vie des hommes, j'ay jugé qu'il étoit necessaire de mettre ici quelques unes de ces Theses, & d'en donner la traduction. J'en ai choisi deux d'entre les moins longues de peur d'ennuyer; mais prevoyant que pour peu que je voulusse prendre de liberté, comme on est obligé pour faire une traduction qui plaise, on ne manqueroit pas de m'accuser d'en avoir alteré le sens, je me suis attaché à rendre fidelement le texte latin; ainsi on ne doit pas s'attendre que ma traduction égale la beauté du discours des originaux, que j'ai mis à côté afin que ceux qui entendent le latin puissent connoître quelle a été ma fidelité.

QUESTION DE MEDECINE.

Si l'amour change l'esprit?

I.

» L'Amour & le monde ont eû le mê-
» me commencement comme les li-
» vres ſaints le rapportent, les anciens
» Poëtes le chantent, les Philoſophes
» l'aſſurent, les Grammairiens le diſent,
» & comme la raiſon le prouve; mais
» l'un & l'autre n'ont pas la même fin
» non plus que le même ſort; l'amour
» rajeunit tous les jours, le monde vieil-
» lit & tombe en décadance. Par ſa
» vieilleſſe les jours les plus heureux
» échappent aux mortels, les choſes
» prennent une face plus fâcheuſe, &
» tout va de mal en pis. L'amour étant
» toûjours jeune, les amans ont un
» printems continuel, qui leur rend tout
» gracieux & aimable. Cela étant, qui eſt-
» ce qui ignore & ne ſent pas ce que c'eſt
» que l'amour, quand il en a eu l'uſage?
» qui n'eſt pas entraîné comme malgré

La premiere de ces Theses fut soutenuë le 4. Février 1717.

QUÆSTIO MEDICA.

An Amor ingenium mutat?

I.

AMORIS & mundi idem esse initium sacri narrant Historici, prisci canunt Poetæ, asserunt Philosophi, annunt Grammatici, humana probat ratio: utriusque non finis, non sors eadem. In dies juvenescit amor: senescit deficitque mundus; hoc senescente, fugit mortalibus optima quæque dies, tristior subit rerum facies, ruunt in pejus omnia: illo semper juvene ver floret æternum amantibus, quo nihil fit nisi lætum & amabile quidquam: hæc inter, quis nescit nec sentit quid sit amor, ἐν σκότῳ τε μιχθείς? Quem non trahit vel invitum vis illa blandior, tam altè omni animantium generi insita? Quem non urit mollis hæc flamma, imis incensa visceribus? Ut ut sit,

» lui par cet agreable penchant, qui
» eſt ſi fortement imprimé en tout ce
» qui à du ſentiment ? qui n'eſt pas brulé
» par cette douce flamme qui embraſe
» le cœur ? Quoi qu'il en ſoit l'amour
» peut-être bien defini, une commotion
» de l'ame excitée par le mouvement
» du ſang & des eſprits, par lequel elle
» eſt tellement ébranlée, qu'elle ſou-
» haitte ardemment d'être unie à tous les
» objets qu'elle connoît lui être agrea-
» bles & convenables.

II.

» LES perceptions de l'ame qui ſont
» jointes avec l'agitation du ſang &
» des eſprits ſont appellées commune-
» ment paſſions. Ces perceptions ne
» partent pas du corps, & n'y réſident
» pas, mais elles ſont dans l'ame, dont
» on peut dire qu'elles ſont autant de
» commotions, & même des eſpeces de
» penſées, & par conſequent elles ſont
» des actions ou fonctions de l'ame qui
» eſt ſpirituelle. Neanmoins elles ne
» ſont pas excitées ſans une commotion
» du corps, tant que l'ame y eſt ren-
» fermée. Cette commotion eſt l'occaſion

amor aptè definiri poteſt animæ commotio orta à ſanguinis ſpirituumque motibus, quibus adeò illa concitatur, ut vehementer velit conjungi quibuſlibet objectis quæ ſibi grata & convenientia percipit ac intelligit.

II.

ANIMÆ perceptiones cum ſanguinis & ſpirituum agitatione conjunctæ, paſſiones vulgò dicuntur. Perceptiones non à corpore, non in corpore, ſed in anima, cujus totidem commotiones dici poſſunt, imò & cogitationis ſpecies, ideòque ſpiritalis animæ actiones ſeu functiones; non tamen ſine corporis commotione ſuſcitatæ, quandiù illa, hoc includitur. Commotio, perceptionis occaſio, non cauſa. Qualiſcumque fuerit ſanguinis, ſpirituumque motus qui mentis co-

„ de la perception, & non pas la cau-
„ se. Quel que soit le mouvement du
„ sang & des esprits qui suit les pensées
„ de l'ame, il est entierement dans le
„ corps, & il se fait entierement par
„ le corps, non pas toutefois sans le com-
„ mandement de la volonté: ce com-
„ mandement quel qu'il soit, doit-être
„ regardé comme l'occasion du mouve-
„ ment, & non pas la cause. La seule
„ & veritable cause de la perception de
„ l'ame & du mouvemeut du corps, est la
„ Loi que Dieu a établie lorsqu'il a uni
„ l'ame avec le corps, à sçavoir qu'il y
„ auroit de certains mouvemens du corps
„ qui suivroient de certaines pensées
„ de l'ame; & que de certaines pensées
„ de l'ame suivroient de certains mou-
„ vemens du corps.

III.

„ L'AME unie au corps dépend tel-
„ lement de ses organes, que quand
„ ils sont bien ou mal disposés, elle ope-
„ re bien ou mal. C'est ce qu'a établi
„ par un accord éternel & immuable,
„ celui qui joignant l'ame avec le corps
„ a lié ensemble deux substances d'une
„ nature si differente. Plus les parties du

gitationes sequitur, totus est in corpore, totus fit per corpus, non tamen sine mentis imperio; quod quale quale sit, habebitur motûs occasio non causa. Perceptiones animæ, motûsque corporis, vera solaque causa reputetur Lex illa ab omnipotente rerum Opifice tùm posita, cùm animam unà cum corpore conjunxit, ut videlicet quasdam animi cogitationes certi corporis motus, & vice versâ, quosdam corporis motus certæ mentis perceptiones excipiant.

III.

C*ONSOCIATA corpori anima sic ab ejus pendet organis, ut his benè aut malè dispositis, benè aut malè operetur: Istud equidem æterno & immutabili fœdere sancivit qui, animam corpori miscendo, discrepantes dissociabilesque adeò naturâ*

„ corps ſont ſaines & vigoureuſes & plus
„ les eſprits ſont actifs, purs & abondans,
„ plus auſſi les perceptions de l'ame ſont
„ vives & fortes. Qui peut mieux
„ produire ces avantages de la ſanté,
„ que l'amour, ſans lequel la vie des
„ hommes n'eſt pas une veritable vie;
„ parce qu'à ſa preſence & ſuivant ſon
„ gré les eſprits étant fortement pouſſés
„ dans les fibres nerveuſes, & étant portés plus rapidement vers le cœur,
„ la vigueur des parties ſolides & fluides en eſt augmentée, les vaiſſeaux
„ ſanguins redoublent leur action, la
„ circulation du ſang eſt plus promte,
„ & ſa trituration plus parfaite. Enfin les
„ traces du cerveau étant élargies, les
„ images des choſes ſont plus diſtinctes &
„ plus claires, le viſage paroît vif & rouge, les yeux ſont enflammés, enfin
„ tout s'échaufe, de maniere que .....

IV.

„ DOUTERONS-nous aprés cela
„ que l'amour ne change l'eſprit
„ des hommes. Que les eſprits lourds
„ cherchent à aimer, que les ſtupides
„ ſe faſſent un attachement, ſi leur
„ amour dure quelque peu de tems,

substantias concordi pace ligavit. Quò sanioribus, validioribusque, corporis partibus, mobiliores, puriores, uberioresque spiritus accesserint; eò vividiores vegetioresque futuræ sunt mentis perceptiones. Ista secundæ valetudinis bona ac præmia quis largietur meliùs quàm amor, sine quo mortalium vita vitalis non videtur? hujus quippè præsentiâ ac nutu, spiritibus in nervorum tubulos validiùs impulsis, simulque ad cor rapidiùs delatis, novum supervenit fluidis solidisque robur, venæ micant crebriùs, celeriùs fluit, refluitque sanguis, undique & ubique conterendus: Quid multa? expansis ampliùs cerebri meatibus, distinctiùs dilucidiùsque menti occursant rerum species, rubet nitetque facies, ignescunt oculi, sic denique incalescunt omnia, ut crescat vigor in partibus illis quas pudor abscondit.

IV.

POST hæc dubitamus adhuc ex amore ingenium hominum immutarier? hîc amabo, quærant hebetes quod amare velint, reperire laborent quod ament stolidi; vel si pauco tempore duret amor, hi emendatis ingenii vitiis sentient solertes sagacesque

„ les défauts de leur eſprit ſeront corrigés ; & devenant plus actifs ils ſentiront belle Venus quelle eſt la puiſſauce de votre fils. Qu'un homme farouche devienne amoureux, l'amour le rendra doux & traitable ; car il n'y a point de Dieu ſi gracieux. Que les eſprits feroces aiment, leur ferocité s'evanouira par la puiſſance de ce Dieu. Qu'un autre Antiphon timide & méfiant ſoit tranſporté d'amour, il aura de la hardieſſe pour joüir de l'objet aimé. Qu'Hercule ait triſtement ſoupiré pour Omphale, comblé des faveurs de Dejanire, il a merité d'être enlevé dans les cieux. Mais qu'eſt-il beſoin de tant de paroles & d'exemples ? puiſque comme dit un Poëte comique, tout eſt eſprit dans un amant. Que les miſantropes baniſſent l'amour, ce ſera ôter l'aiguillon de la vertu & de la gloire, les charmes de la vie s'évanoüiront, le plus grand plaiſir du corps & de l'eſprit ſera enlevé. Mais ne paroît-il pas que l'amour cauſe pluſieurs maux aux hommes ? oui ſans doute, mais ſi par hazard l'amour produit quelque mal, ce n'eſt pas la faute de l'amour, c'eſt celle de l'a-

facti, quanta potentia nati est, Venus alma, tui? Amet truculentus homo, brevi hunc mollem & mansuetum dabit amor, non enim est ἄλλος θεὸς εὐχαρὴς οὕτως; ament feroces, illicò ferocia ponent corda, volente Deo. Cautus timidusque amore abundet Antipho, audacior fiet potiturus; Omphalæ tristis servierit Hercules; lætus Dejanires amoribus, cœlum meruit radiantibus illatus astris. Quid verbis & exemplis opus est? si quidem, ut ait Comicus, amanti omnia ingenia sunt. Amorem tollant μιζάνθρωποι, continuò concidit suavissimum virtutis & gloriæ incitamentum: pereunt vitæ illecebræ, perit dulcissima corporis mentisque voluptas. Numquid homini malorum plurium autor est amor? ita sanè, sed si quem fortè læsit amor, profectò non amoris est culpa, sed amantis, qui amare nescivit: arte leves currus, arte regendus amor.

„ mant qui ne ſçait pas aimer. Car il y
„ a de l'art à aimer, comme il y en a
„ à conduire un char.

V

» LES brailleurs de Stoiciens fati-
» guent à force de dire que l'ame
» qui eſt la compagne du corps, eſt
» exemte des biens & des maux qui
» lui arrivent. Les commotions de l'eſ-
» prit ne ſont ni bonnes ni mauvaiſes
» par elles mêmes. Si elles ſont diri-
» gées par la droite raiſon, elles ſont
» dignes de loüange; ſi elles le ſont par
» des deſirs dereglés, elles meritent d'ê-
» tre blâmées. Les rejetter entierement,
» c'eſt ignorer leur uſage & leur fin.
» Ne dites pas qu'elles troublent l'eſprit,
» elles l'exercent; & ſans elles il de-
» meureroit dans la langueur & dans
» l'abbattement. Comme le travail for-
» tifie le corps, & l'oiſiveté l'amolit &
» l'énerve, ainſi les paſſions fortifient
» l'eſprit; & être ſans paſſions, cela le
» diminuë & l'affoiblit. L'amour étant
» une des principales paſſions de l'ame,
» il eſt comme la racine de chacune,
» il les produit, il les entretient & les
» fomente. Quelle eſt la paſſion qui

V.

COMITEM corporis animam, ipsius bonorum, malorumve expertem importunè clamant οἱ ἐκ τῆς στοᾶς βάτραχοι: animi motiones ex se nec bona nec mala; si rectâ reguntur ratione, laudem merentur; si impotenti libidine, vituperium. Eas omnino amovere & rejicere, prorsus ignorare est earum usum & finem: illas ne dixeris perturbationes animorum, sed exercitationes, sine quibus animi miserè torpescerent & hebescerent. Ut labor corpus firmat, ignavia hebetat & frangit, sic passiones firmant animos, ἀπαθεία minuit & debilitat. Inter primitivos animi affectus recensitus amor, veluti singulorum radix, omnes producere, fovere & nutrire videtur. Quis, sodes, animi affectus, qualiscumque ille sit, non mutet facilè varium semper & muta-

» n'apporte pas du changement dans
» l'esprit des hommes, qui est si variable
» & si changeant ? Quelle raison y a-t il
» donc de vous refuser cette prerogative,
» puissant Dieu de l'amour, qui portés
» les mortels à toutes sortes d'entre-
» prises, qui vous rendés maître du cœur
» des Dieux & des Hommes, & qui re-
» glés leurs desseins ? Ces preuves &
» plusieurs autres font connoître que
» l'Oracle d'Apollon n'est pas plus vrai
» que cette conclusion.

Donc l'amour change l'esprit.

QUESTION DE MEDECINE.

Si les femmes sont sujettes à plus de maladies que les hommes ?

I.

» LE genre humain qui est au dessus
» des autres animaux par la raison,
» est en quelque façon au dessous d'eux
» par les grands maux auxquels il est
» sujet. Ne croyés pas que la cause de
» cette calamité soit aussi ancienne que
» lui. Le premier des hommes avoit été

ile hominum ingenium? Quæ invidia est, l tibi nunc denegare potentissime amor? ui nihil non mortalia pectora cogis, qui eorum & hominum domas pectora, & gis consilia. His atque aliis argumentis t ut Apollinis responsum non magis sit erum, quàm hæc conclusio.

Ergo amor ingenium mutat.

La seconde These fut soutenuë le 13. Janvier 1718.

QUÆSTIO MEDICA.

An mulieres pluribus obnoxiæ morbis, quam viri?

I.

HUMANA *gens, etsi ratione superior cæteris animantibus, inferior tamen aliundè est, gravioribus jactata malis. Homini coævam ne putes causam tantæ calamitatis: Mortalium primus in lucem pro-*

» créé exemt de défauts & de maladies.
» Mais à peine fut-il ſorti des mains de
» ſon Createur qu'il ſe laiſſa aller au
» crime, oubliant la loi que Dieu lui
» avoit faite. Etant ainſi déchu de l'é-
» tat où il ſe trouvoit aprés ſa creation,
» il a eſté livré aux maladies & à la mort
» pour peine de ſa rebellion ; & ce qui
» eſt encore plus déplorable, ce peché
» d'un ſeul homme rend toute ſa poſterité
» coupable de ce crime envers Dieu.
» De-là vient que tous les hommes ſont
„ ſujets à tant de maux du corps &
„ de l'eſprit.

II.

„ LA femme qui eſt compagne de
„ l'homme ayant participé à ſon
„ crime n'eſt-elle pas condamnée à un
„ plus grand nombre de maladies, com-
„ me étant plus coupable que lui? ne
„ ſouffre t-elle pas de ce qui lui eſt
„ propre, & de ce qui ne l'eſt point,
„ lors qu'elle ajoûte aux maux des hom-
„ mes qu'elle a comme eux, les mala-
„ dies propres aux femmes & qui ſont
„ encore plus mauvaiſes. Cela vient de
„ la matiere dont le corps de la fem-
„ me eſt fait, & qui eſt peut-être d'une

dierat integer vitæ morbique purus ; at suo vix recens à Conditore ruit per vetitum nefas, divinæ Legis immemor ; hinc ab origine degener, traditus morbis ac letho fuit, rebellionis suæ pœnas daturus ; & (quod deplorandum magis) hæc unius Viri culpa Posteros omnes facit etiamnunc reos læsæ Divinitatis : Indè Hominum quisque tàm multis adhuc plectitur ægritudinibus, corporis, animi.

II.

MULIER humanitatis pars altera, labis & antiquæ conscia, nunquid, ut viro nocentior, sic & plures ad morbos damnata ? Suos & alienos nonne patitur manes, cùm virilia quæ contrahit mala, fœmineis addit vitiis longè deterioribus ? Procreat hæc vitia muliebre corpus è pejori luto fortè coagmentatum ; alit & uterina colluvies, dùm suppressæ Mensium vel Lochiorum fæces in principum visce-

„ plus mauvaiſe qualité. Ce vice eſt en-
„ tretenu par l'impureté de *l'uterus*, lorſ-
„ que les immondices des regles & des
„ lochies ſont transportées vers les prin-
„ cipaux viſceres. Delà viennent tant
„ d'affections convulſives, de ſuffoca-
„ tions inconnues aux hommes & fort
„ ordinaires aux femmes. De plus lorſ-
„ que ces mauvaiſes humeurs qui ſont
„ dans les femmes viennent à ſe cor-
„ rompre, combien cauſent-elles de
„ douleurs & de playes incurables dans
„ l'endroit où elles ſe trouvent? c'eſt ce
„ qui fait qu'il y a bien des femmes qui
„ periſſent par les fleurs blanches, &
„ d'autres ont des ulceres & des can-
„ cers dont les hommes ſont exemts.

III.

„ QU'IL en coûte de douleurs aux
„ femmes pour le plaiſir paſſager
„ qui precede la groſſeſſe? les évanouiſ-
„ ſemens, les nauſées, les vomiſſemens
„ ne ſont ils pas des ſignes qui marquent
„ qu'une femme eſt enceinte? dans la
„ ſuite de la groſſeſſe elles ſont acca-
„ blées de difficulté de reſpirer, de pe-
„ ſanteur, de mal de tête: & aprés

rum lares sæpiùs importantur; undè tot affectus σπασμώδεις, tot, strangulatus, viris ignoti, fœminis familiares. Quin & illæ mulierum sordes, si diutiùs in utero retentæ computruerint hospiti suo quot infligunt ictus & plagas insanabiles! eâ quoque de causâ, Mulieres non paucas exhauriunt fluores albi, virulenti; rodunt alias ulcera, καρκινώματα, quæ Mares haud attingunt.

III.

QUAM variis insuper empta doloribus, quæ fœminæ graviditatem præcurrit, levis aura voluptatis! animi defectio, nausea, vomitio, nùm prima sunt fœtæ conjugis indicia? Reliquo gestationis tempore, δύσπνοια, stupore, κεφαλαία, propè funeratas urget adhuc Mulieres instantis labor puer-

„ cela viennent les douleurs de l'accou-
„ chement, ou d'une fauſſe couche qui
„ eſt encore plus dangereuſe. Il y a des
„ femmes qui deſirant paſſionément d'a-
„ voir des enfans, ſe font gloire d'être
„ groſſes, & n'accouchent enſuite
„ que d'une mole cauſée par une trop
„ grande abondance de ſang, & qu'on
„ peut prevenir par la ſaignée. Le lait
„ qui s'amaſſe dans le ſein des femmes,
„ combien leur cauſe t-il de maux? S'il
„ y avoit autrefois quelques maladies
„ propres aux hommes & dont les fem-
„ mes fuſſent exemtes, elles en ſont
„ à preſent le plus tourmentées. Ce n'eſt
„ pas que la nature de leur ſexe ſoit
„ changée, mais c'eſt leur maniere de
„ vivre qui montre que les femmes d'a-
„ preſent ont fort degeneré de la tem-
„ perance de celles du tems paſſé.
„ Combien en voit-on maintenant qui
„ ſe mettant peu en peine de leur ſanté,
„ paſſent les jours entiers au jeu, ou
„ ſont accablées par les excès de bouche
„ dans les repas qu'elles font durant la
„ nuit, à quoi les hommes reſiſtent
„ étant plus robuſtes qu'elles.

perii, vel aborsùs periculosioris: Extant & prolis avidæ, quæ, dùm prægnantis uteri pompâ gloriantur, molam parturiunt exuberantis fœturam sanguinis, repetitâ vasorum depletione præcavendam: Porrò, fœcundi latices, quos ad infantis lactationem mammæ congerunt, si vitium ceperint, fœminis quid non portendunt mali? Planè, si qua virorum propria mulieribus olim pepercerat ægritudo, nunc in eas sævit vehementiùs, non mutatâ sexûs naturâ, sed vitâ, quæ nostrates fœminas degeneres arguit à veterum temperantiâ: Quoties his illæ temporibus suâ de sanitate parùm sollicitæ, per solidos dies totæ sunt in talis & aleâ, vel nocturnis succumbunt comessationibus, quas impunè ferunt Viri Fœminis valentiores.

IV.

„ LA colere, le chagrin, l'ambition,
„ la vengeance, le deſeſpoir étant
„ des paſſions plus rares ou plus legeres
„ dans les hommes, pourquoi les fem-
„ mes en ſont elles tourmentées plus
„ frequemment & en plus de manieres?
„ L'inconſtance qui eſt rare dans les hom-
„ mes, eſt la compagne fidele des fem-
„ mes. Eſt-ce pour cela qu'on voit à
„ preſent tant de femmes mariées ſoit
„ à la Cour, ſoit à la Ville, qui cher-
„ chent les moyens de rompre un ma-
„ riage qu'elles ont tant deſiré avant que
„ d'y être engagées? vous voyez au con-
„ traire les hommes porter patiemment
„ le joug du mariage, & être fort con-
„ tens de leur ſort. L'amour qu'il eſt plus
„ facile au ſexe de blâmer que d'éviter,
„ s'il épargne les hommes, que ne fait-
„ il pas faire aux femmes? à peine voit-
„ on un amant entre mille qui ſe laiſſe
„ aller à quelque emportement; mais
„ parmi les femmes combien y en a t'il
„ que l'amour tourmente juſqu'à l'ex-
„ cès? Elles briſent quelquefois des liens
„ très forts, & portent des fardeaux

IV.

IRA demùm mœror, ambitio, vindicta, desperatio, rariores aut leviores in viris, fragilem sexum cur frequentiùs, cur pluribus excruciant modis? Inconstantia pariter, quæ paucos cadit in Viros, omnium ferè Mulierum comes est & socia. An eapropter, tot hodiè Conjuges, Aulicæ, Plebeiæ, divortium meditantur, quæ nuper ambiebant innuptæ matrimonium? Suspicias è contrà tenaces Connubii Viros, suâque sorte contentos. Amor ipse, quem vituperare Sexui facilius est, quàm vitare, si parcit Viris, quid non muliebria pectora cogit! E millibus unum furere vix audias amantem: è Mulieribus, quot bacchantur Veneris œstro percitæ! Rumpunt interdùm vincula vel durissima; tollunt & onera, quibus sint impares Athletarum lacerti. Quamplures videas, quæ desipiunt ingeniosè, quæ flent, rident, miscent & seria jocis:

„ trop peſans pour les hommes les plus „ robuſtes. On en voit qui extravaguent „ avec eſprit, qui pleurent, qui rient; „ d'autres dont l'entretien eſt triſte & „ gai alternativement ; d'autres, ſi l'on „ ajoûte foi au vulgaire, diſent des mots „ d'une langue étrangere qu'elles igno- „ rent ; il arrive quelquefois qu'elles „ ſont comme mortes, ſans pouls, ſans „ voix, ſans reſpiration. Il arrive qu'el- „ les s'agitent avec petulance, & „ qu'elles pouſſent des hurlemens hor- „ ribles. Si vous attribués au Diable ces „ agitations étonnantes qu'on voit dans „ les filles & dans les femmes veuves, „ vous ignorés ce que peut faire une „ femme dans ſa fougue. C'eſt *l'Uterus* „ qui fait tous ces prodiges. Si on lui „ refuſe ce qu'il deſire ardemment, il „ allume un nouveau feu dans les viſ- „ ceres, & trouble les endroits où l'a- „ me reſide. De plus combien il faut peu „ de tems pour abbatre les forces de ce „ ſexe fragile, quand il paroît même „ qu'elles vont plus loin que l'ordre „ naturel; combien eſt peu durable l'é- „ clat de la beauté qui rend les femmes „ ſi vaines, puiſque tant de maladies en- „ laidiſſent & défigurent leur viſage. Ce

ſexe

aliæ (si populo fides) peregrinas effutiunt ignotæ sibi linguæ voculas : Est ubi ferè jacent inanimæ, sine pulsu, voce, spiritu. Est ubi concutiuntur effrenatè, mox & horrendos jactant ululatus. In Viduis, in Virginibus, adeò stupendas corporis & animi commotiones ad δαίμονας si retuleris, te latet insana quid Fœmina possit : hæc portenta suscitat uterus, cui si denegaveris quod sitienter appetit, novas ille faces accendit in præcordiis, turbat & loca, quæ frequentat animus. Interea quàm brevî concidunt Sexûs imbellis vires, dùm naturæ modum superare videntur ! quàm fugax pulchritudinis ornamentum, quo superbiunt Mulieres ! si tot illæ morbis, dilapsâ velut in cineres facie, miserè deformantur. Nec minùs suum dedecorant sexum, quæ barbatæ, quæ villis hirsutæ vegrandi Clitoride Viros mentiuntur : Eas utroque sexu potentes ne credideris ; vanum hoc & insolens virilitatis simulachrum morbus est Fœminarum gregi peculiaris. Reperias alibi non-

E

„ ſexe n'eſt pas moins deshonoré par
„ celles qui ont de la barbe ou qui . . . .
„ ne croyés pas qu'elles ayent l'un &
„ l'autre ſexe. Cette vaine & trompeuſe
„ apparence de virilité, eſt une maladie
„ particuliere aux Femmes. Il y en a
„ qui perdent en même tems leur ſang
„ par les Hemoroïdes, par la pleureſie
„ & par leurs regles; ces malades font
„ voir que les évacuations periodiques
„ ne purifient pas entierement leur ſang.
„ On a vû des filles qui peu de tems
„ après leur naiſſance avoient réglement,
„ ce que d'ordinaire elles n'ont que dans
„ un âge plus avancé. Eſt-ce une preu-
„ ve qu'elles devoient être ſteriles? Il
„ y a eu des filles qui dans l'âge nubile
„ avoient leurs évacuations periodiques
„ par la bouche, par les oreilles, par
„ les yeux, par le ſein, ou par les doigs;
„ leur ſang ne trouvant pas d'iſſuë
„ par l'endroit naturel, il regorgeoit
„ vers les parties ſuperieures, & s'y
„ faiſoit un paſſage par la rupture des
„ vaiſſeaux. Si les hommes ſont exemts
„ de ces maladies, s'ils en ont d'autres
„ moins ſouvent que les femmes, qui
„ peut douter quel eſt le ſexe le plus
„ infirme?

nullas hæmorroidibus, pleuritide, ſimul & menſtruo fluxu cruentatas: his diſcas ab ægrotantibus, fœmineum ſanguinem purgatione menſtruâ non omninò defæcari. Viſæ quoque ſunt in ætatulâ primâ puellulæ, quibus ab ipſo matris ubere pendentibus ros quidam cruentus, ſtato tempore, ſtillavit ab utero: An luculento futuræ ſterilitatis argumento? Fuerunt & adultæ Virgines, quibus per os, aures, oculos, papillas, digitos, uno quoque menſe ſanguis erumperet; quaſi non expurgatus per loca muliebria, ſuperis in partibus identidem luxuriaret, ibi vaſa diſrupturus: His ab affectibus ſi fuerint immunes Viri, ſi minùs multis, quàm fœminina gens, aliis urgeantur vitiis; quis dubitat uter ſexus ſit infirmior?

V.

„ NE demandés donc pas à une femme comment elle se porte, mais où elle a mal. La raison en est que la tissure du corps de la femme est lâche, molle & facile à être derangée. Il en est tout autrement du corps des hommes dont la tissure est plus ferme, & où les maladies ont moins de prise. Deplus si un homme & une femme sont attaqués d'un même mal, il est ordinairement plûtôt gueri qu'elle. Cette difference vient ou de la nature qui est plus robuste dans l'homme, ou de la Medecine dans laquelle les hommes mettent plus de confiance que les femmes. En effet combien y a t-il eu de femmes qui sont mortes depuis peu, rejettant avec mépris les remedes. Au reste si l'exercice est necessaire pour conserver la santé, si les maladies sont frequentes dans ceux qui demeurent dans l'oisiveté, les hommes doivent être plus rarement malades, puisqu'ils font plus d'exercice. Ils n'avigent, ils chassent, ils montent à cheval en Eté, en Hyver;

V.

NE quæras igitur à Muliere, quî valeat, sed ubi doleat, eòque magis quòd fœminei corporis compages undique laxa est, mollis, & in vitium flecti cerea: secùs in virili corpore, stat firma partium conjunctio, quas morbi vis haud facilè ferit. Quid quod, eadem si mali labes Virum simul & Fœminam semel invaserit, hæc tardiùs, ille citiùs ut plurimum convalescit: dispar hic exitus, aut à naturâ quæ vegetior in Maribus, aut ab arte Medicâ, cui plures confidunt Viri, quam Fœminæ. Reverà, quot ægræ non itapridem Mulierculæ, spretis fastidiosè remediis, interiêre. Cæterùm, si sanitatis vindex exercitatio, si morbus otiosorum hominum commune stipendium est, rariùs ægrotabunt Viri, qui frequentiùs exercentur: navigant, venantur, equitant æstate, hyeme, sustinent & belli, vel togæ labores: sic effectricem morborum causam

„ ils ſupportent les fatigues de la guerre „ & les travaux de la Robbe; parlà „ ils fuyent l'oiſiveté qui eſt la cauſe des „ maladies. Combien eſt differente la „ condition des femmes qui n'imitent „ pas les hommes en des exercices ſi „ utiles, mais qui demeurant noncha-„ lemment dans leurs chambres, amaſ-„ ſent une telle quantité d'humeurs ſu-„ perflues, qu'elle aigrit les maux na-„ turels aux femmes, ou en produit de „ nouveaux, que dans la ſuite on ne „ peut preſque point guerir par les re-„ medes.

Donc les femmes ſont ſujettes à plus de maladies que les hommes.



fugiunt ignaviam. Quàm diversa Mulierum conditio! quæ tot salubria non dividunt cum Viris exercitia, sed in umbrâ parietum torpescentes, eam sæpè colligunt humorum redundantium copiam, quæ vel exasperat ingenita Sexui mala, vel nova parit, vix ullis in posterum medicamentis eradenda.

Ergo Mulieres pluribus obnoxiæ morbis, quàm Viri.



Il n'y à perſonne qui ne voye que ces Theſes ne contiennent que tres peu de choſes utiles pour la ſanté. La derniere qui ſemble être plus propre pour inſtruire un Medecin, n'eſt qu'un détail des maladies auxquelles les femmes ſont ſujettes; elle eſt faite d'une maniere outrageante pour le ſexe; on n'y voit que deux preceptes dont on puiſſe ſe ſervir dans la pratique; l'un que l'exercice eſt utile pour la ſanté, ce qui ſe trouve auſſi dans la premiere. Ce defaut eſt fort ordinaire dans les Theſes de Medecine, où l'on met ſouvent des choſes qui ſont dans pluſieurs autres de la même Licence, tandis qu'il y a une infinité de verités, de regles, & de maximes qui ne ſe rencontrent dans aucune. L'autre precepte eſt que la ſaignée convient pour empêcher que dans la groſſeſſe il ne ſe forme de mole. Ce precepte de ſoi aſſez incertain eſt peu utile, puiſqu'on n'a point de ſigne qui puiſſe faire connoître la mole que quand elle eſt toute formée, il ne ſert donc de gueres de propoſer des moyens pour la prevenir.

Ainſi tout ce qu'on peut apprendre d'utile pour la ſanté dans ces deux

Theſes, eſt que l'exercice eſt neceſſaire pour ſe bien porter, ce que perſonne n'ignore. Pour ce qui eſt des queſtions qu'on y agite, elles ſont peu inſtructives pour les Medecins; car quoi qu'il puiſſe arriver que l'amour change l'eſprit, il eſt fort inutile de diſputer là deſſus dans un exercice deſtiné pour former des Medecins. Il n'y a pas plus d'utilité à le faire pour ſçavoir ſi les femmes ſont ſujettes à plus de maladies que les hommes, puiſque l'experience ne le fait que trop voir pour en douter.

Mais ſi à la place de ces Theſes on avoit ſubſtitué des examen, qu'on eût obligé le Bachelier qui a ſoutenu la premiere, de ſubir un examen non ſeulement ſur les changemens que peuvent produire les paſſions dans le corps, & ſur les moyens d'en faire un bon uſage pour la ſanté, mais encore ſur les changemens que l'air, les alimens &c. y peuvent apporter, & ſur les précautions qu'on doit prendre là deſſus pour n'en point recevoir d'incommodité, il auroit retiré beaucoup plus d'utilité de cet exercice. Si celui qui a ſoutenu la ſeconde Theſe, avoit au lieu de cela ſubi un examen ſur les maladies des femmes,

il eſt certain qu'il ſe ſeroit rendu plus capable de les traiter, parce qu'il auroit été obligé de les étudier, d'en rechercher les cauſes, d'en apprendre les ſignes, de ſçavoir les remedes qui y conviennent, & les occaſions de les employer à propos.

La derniere Theſe à la verité contient peu de doctrine tirée des Siſtemes qui ſont fondés ſur des ſuppoſitions; mais on a été obligé d'y avoir recours pour la diſpute. La premiere en contient davantage; mais il y en a ordinairement beaucoup plus dans les Theſes de Medecine. Ainſi les Siſtemes étant par là autoriſés, les autres exercices par une conſequence neceſſaire roulent auſſi très ſouvent ſur une pareille Doctrine, comme on le verra ci-aprés. Cela joint au peu de ſoin qu'on a de former les Medecins par les exemples à la pratique de leur Art, eſt cauſe qu'il leur ſuffit de s'être chargé la memoire de pluſieurs connoiſſances, dont la plûpart ſont inutiles à procurer la ſanté, pour être établis par l'autorité publique, pour arbitres de la vie des hommes. Ce qui montre avec évidence que l'établiſſement des Facultés de Medecine, n'a pas été

aussi utile qu'il auroit pû l'être ; & même on peut dire avec verité que l'ancienne méthode de former les Medecins, valoit mieux que celle qu'on suit maintenant, comme je le prouverai dans la suite. Si la premiere avoit cet inconvenient que chacun pouvoit quand il lui plaisoit exercer la Medecine, d'où il arrivoit souvent que des ignorans s'erigeoient en Medecins ; du moins ce qui se pratiquoit alors, pouvoit rendre habiles ceux qui ayant les talens necessaires, avoient encore assez de probité pour s'appliquer le plus qu'il leur étoit possible, à profiter des instructions de leurs maîtres, & pour ne pas entreprendre d'exercer la Medecine sans qu'ils les en jugeassent capables.

Mais comme ce qui se pratique à present, détourne ceux qui veulent se faire recevoir Medecins, de s'appliquer à l'étude de la veritable Medecine, il arrive de là qu'àprés avoir passé par les épreuves prescrites, quelque application qu'ils ayent euë pour y satisfaire, quelques applaudissemens qu'ils ayent reçus pour s'en être bien tirés, ils ne sont pas pour cela capables d'exercer cet Art ; quoi qu'ils semble qu'ils ayent lieu

de le penser, étant appuyés du témoignage des gens preposés par l'autorité publique pour juger de leur capacité, & ayant été reçus avec honneur. Aussi se persuadent ils souvent sur les connoissances qu'ils ont puisées dans les Sistemes, qu'ils ont penetré fort avant dans la nature, & qu'ils sont par là capables de traiter les malades qui veulent bien avoir recours à eux; mais la defiance que le Public a de leur capacité, marque assez que le succès ne répond pas à la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes; & cette défiance n'est pas une prevention sans fondement; car quand ils auroient été reçus sans aucune grace, la verité est qu'ils ne sont nullement capables d'exercer la Medecine; s'ils le deviennent dans la suite, ce n'est qu'au préjudice d'un grand nombre de personnes, & ils ne se désabusent gueres des fausses regles qui ont pour fondement les imaginations des Sistemes, que par les mauvais succès qu'ils ont eus en les suivant.

Les jeunes Medecins qui ont assez de jugement pour connoître, combien ils sont peu en état de traiter les malades, & qui ont assez de probité pour vou-

loir s'en rendre plus capables, ſont obligés de tâcher de le devenir par une grande étude des Auteurs, qui traitent des differentes maladies dont les hommes ſont attaqués, qui rapportent les ſignes qui les caracteriſent, & les moyens de les guerir. Mais l'extrême diverſité qui ſe trouve dans la doctrine de ces Auteurs, met toûjours les jeunes Medecins dans l'embarras ſur le choix, & les fait três ſouvent tomber dans l'erreur. Car s'il s'y trouve des regles excellentes pour la conſervation de la ſanté, & pour la gueriſon des maladies, il y a un bien plus grand nombre de maximes fauſſes ou trop étendues, qui les jettent dans une pratique dangereuſe pour les malades.

De là vient qu'entre les plus fameux Medecins, on en voit qui ſont outrés ſur l'uſage de quelque remede. Il y en a qui font ſaigner exceſſivement; d'autres donnent trop legerement l'Emetique ou des remedes auſſi violens; d'autres uſent trop frequemment de Cordiaux & de Sudorifiques; d'autres purgent & repurgent les malades à outrance; d'autres les accablent de quantité de remedes; d'autres toûjours tremblans laiſ-

ſent échapper bien des occaſions d'en donner de neceſſaires.

Il en ſera toûjours de même, tant que les inſtructions qu'on donnera à ceux qui voudront être reçus Medecins, & que les épreuves par leſquelles on les fera paſſer avant que de les recevoir, ne ſeront pas mieux reglées. Car comme on ne peut par la ſeule lumiere de la raiſon, faire un juſte diſcernement de ce qui eſt le plus convenable en chaque occaſion où il s'agit de la ſanté, & que ce n'eſt que par un grand nombre d'obſervations qu'on peut y parvenir, il eſt manifeſte que l'eſprit d'un homme eſt trop borné & ſa vie trop courte, pour en ramaſſer un nombre ſuffiſant ſur chaque cas, & pour ſe déterminer ſans le ſecours d'autrui, ſur le choix de ce qui a été découvert de plus utile pour la ſanté dans toutes ſortes d'occaſions.

D'ailleurs ce n'eſt qu'aprés un fort long tems, qu'un Medecin peut par lui-même diſcerner, quel eſt le meilleur d'entre les moyens qu'on propoſe pour guerir une ſeule maladie. Il ne faut donc pas croire qu'il le puiſſe faire pour toutes ſortes de maladies, auſſi-tôt qu'il

eſt ſorti de ſes exercices ; & s'il eſt aſſez témeraire pour s'en flater, il eſt indubitable qu'il ne peut pas éviter de tomber en de grandes mépriſes. Auſſi voit-on ſouvent que des Medecins aprés avoir long-tems ſuivi une methode, en prennent enſuite une toute differente; ce qui montre au moins qu'ils ont reconnu que la premiere n'étoit pas ſi bonne.

On s'eſt donc bien trompé quand on a crû rendre les Medecins habiles, & exclure les ignorans de la profeſſion de Medecine, en reglant comme on a fait les épreuves par leſquelles paſſent ceux qu'on reçoit Medecins; il y a lieu d'être ſurpris qu'on ait attendu juſqu'à preſent à remedier à un tel abus, puiſqu'il eſt auſſi manifeſte que pernicieux.

Je ne doute pas qu'on ne m'accuſe de trop de hardieſſe d'avancer de telles choſes, mais la verité & l'utilité publique le demandent; & je le fais avec d'autant plus de confiance, que je ſçai que la meilleure partie des Medecins ſont de ce ſentiment, & s'ils approuvent l'uſage de ſoutenir des Theſes en Medecine, ce n'eſt pas, comme je l'ai entendu dire à pluſieurs, qu'ils pen-

ſent que cet exercice ſerve à la pratique de cet Art, mais ils ſe perſuadent qu'il eſt propre pour former l'eſprit de ceux qui veulent être reçus Medecins.

Il eſt aiſé de faire voir le peu de fondement de cette croyance. Car bien loin que les Theſes ſervent à former l'eſprit, on peut dire au contraire qu'elles le gâtent, puiſqu'elles l'accoutument à s'attacher à des opinions qui n'ont qu'une fauſſe lueur de verité, & à les ſoutenir avec autant de fermeté, que ſi c'étoit des verités conſtantes; & puiſqu'elles le portent à l'opiniatreté, en lui faiſant prendre l'habitude de ſonger plutôt à défendre ſon ſentiment, qu'à chercher la verité.

Il eſt viſible que ces mauvaiſes diſpoſitions ſont très capables de porter l'eſprit à l'erreur; car rien ne peut l'y engager davantage, que de l'accoutumer à ne pas faire un juſte diſcernement de l'ombre de la verité d'avec la verité même; & quand l'opiniatreté ſe trouve jointe à ce défaut, on eſt preſque hors d'état de découvrir la verité, pour peu qu'on ſoit prevenu; car alors les plus fortes raiſons ne touchent plus, & les plus mauvaiſes font beaucoup d'impreſſion;

pression ; on regarde celles-ci comme des preuves assûrées.

Il y a d'autant plus de danger de faire entrer les esprits en de si mauvaises dispositions, que l'on y est déja naturellement porté. On sçait que les hommes se repaissent volontiers de chimeres. Le desir qu'ils ont de sçavoir, les porte à vouloir tout penetrer, & la presomption leur fait croire qu'ils en ont de grandes connoissances ; mais l'obscurité de la nature, fait qu'ils s'égarent souvent, en prenant pour des verités ce qui n'en a qu'une legere & fausse apparence.

Les Ouvrages des Philosophes & des Medecins le font assez connoître ; car de combien de visions & d'imaginations ne sont-ils pas remplis ? ceux qui ont paru dans ces derniers tems, n'en contiennent pas moins que ceux de l'Antiquité. Quoiqu'il semble que les égaremens des Anciens, contre lesquels les nouveaux se sont tant recriés, eussent du engager ceux-ci de prendre garde de ne se point laisser aller comme eux, à des fausses apparences de verité; neanmoins ils ne l'ont pas fait comme il paroît par l'extrême diversité & l'instabilité de leurs sentimens.

La facilité naturelle à se laisser aller à de fausses lueurs de verité, est entretenuë & augmentée par les disputes & les contestations des Theses de Medecine, qui, comme je l'ai dit, ne roulent pour l'ordinaire que sur des opinions fondées sur des hypotheses ou suppositions. J'ai assez prouvé combien il est peu raisonnable d'y faire aucun fond dans l'exercice de la Medecine; cependant parce qu'en les soutenant dans les Theses, on est obligé de recourir à toutes les raisons imaginables pour les défendre, & que d'ailleurs il est odieux de soutenir l'erreur; on est par là engagé à reconnoître de la vrai-semblance dans ces opinions; ainsi au deffaut de la certitude qui manque souvent en Medecine, on se laisse enfin aller à les suivre dans la pratique, & alors on traite les malades au hazard; car ce n'est point agir avec raison que de se conduire suivant des sentimens, qui ont pour fondement des hypotheses ou suppositions.

Outre que cet usage de soutenir des Theses en Medecine, rend les Medecins plus susceptibles de l'erreur, il empêche encore qu'ils n'en reviennent quand ils y sont une fois engagés; parce que

rien n'eſt plus capable de faire contracter le vice d'opiniatreté, que de s'accoûtumer à ſoutenir des choſes douteuſes ſans en vouloir démordre, car alors ce n'eſt plus la verité qu'on cherche à défendre, c'eſt ſon opinion. Le Repondant étant obligé par honneur de ſoutenir les ſentimens qui ſont dans la Theſe, quelque vrai-ſemblables que ſoient les objections qu'on lui fait; il n'a en vûë que de les éluder, bien loin de les examiner dans le deſſein d'y donner autant de créance qu'elles approchent de la verité; c'eſt pourtant la diſpoſition où l'on doit être pour bien conduire ſa raiſon.

Dans ces diſputes & ces conteſtations ſur des choſes problematiques, on ne contracte pas ſeulement le vice d'opiniatreté, on ſe rend encore l'eſprit contrariant: parce que tant celui qui diſpute que celui qui ſoutient, ne ſonge qu'a prouver tout le contraire de ce que l'autre avance; ainſi l'on prend aiſément l'habitude de contredire, à laquelle le ſçavoir ne porte deja que trop par l'orgueil qu'il inſpire.

Tout ce qu'on peut dire en faveur des Theſes, c'eſt qu'elles ſervent à rendre

l'eſprit ſubtil ; mais cet avantage étant joint aux defectuoſités que j'y viens de remarquer, produit même un très mauvais effet : car puiſque cet exercice rend un homme opiniâtre & contrariant, & qu'il le porte à l'erreur, la ſubtilité qu'il peut donner, lui ſervira à inſinuer plus facilement l'erreur dans l'eſprit des autres, & à l'y engager lui-même davantage, en lui fourniſſant les moyens de repouſſer toutes les raiſons qui pourroient le déſabuſer.

C'eſt donc ſe tromper viſiblement, de croire que l'uſage de ſoutenir des Theſes en Medecine, ſerve à former l'eſprit des Medecins. Car de même que ce n'eſt point former le cœur que de le porter à des biens qui ne ſont qu'apparens, & qu'au contraire c'eſt le corrompre ; ainſi ce n'eſt point former l'eſprit que de le porter à s'attacher à de fauſſes lueurs de verité, c'eſt bien plûtôt le gater.

Comme pour former le cœur il eſt neceſſaire de corriger les défauts naturels qui portent au mal, on en doit uſer de même à l'égard de l'eſprit, en le corrigeant des défauts naturels qui le portent à l'erreur. Il faut donc corriger

la facilité qu'on a de ſe repaître d'imaginations ; il faut tâcher de détruire l'attachement que l'amour propre donne à chacun pour ſes ſentimens, & d'arrêter la pente qu'on ſe ſent à contredire ceux des autres. Mais bien loin que les diſputes & les conteſtations des Theſes, faſſent entrer en des diſpoſitions ſi ſouhaitables, on voit au contraire qu'elles fortifient les défauts qui y ſont opposés.

On dira que quand on ſoutient des opinions problematiques, on ne s'y attache pas comme à des verités, & qu'on les regarde ſeulement comme des ſentimens probables ; ce qu'on pretend ne pouvoir prejudicier en aucune façon à la juſteſſe de l'eſprit.

Je reponds à cela que les diſputes des Theſes de Medecine, roulant d'ordinaire ſur des imaginations tirées de differens Siſtemes, c'eſt déja porter un jugement très faux de ces imaginations, que de les regarder comme des ſentimens probables ; leur inſtabilité en fournit une preuve convainquante : car la plus grande partie des ſentimens qu'on ſoutenoit autrefois en Theſes, paſſent à preſent pour des chimeres ; & cepen-

dant c'eſt en les ſoutenant que les Medecins d'alors faiſoient preuve de leur capacité. On doit croire que les opinions qu'on ſuit dans les Theſes qu'on ſoutient à preſent, auront quelque jour le même ſort, puiſqu'elles ſont de même fondées ſur des ſuppoſitions ; il n'y à point de raiſon de les croire probables ; ce ne ſont que des poſſibilités apparentes, comme je l'ai montré. *

Mais on fait encore plus, il y en a qui les prennent pour des vrai-ſemblances qu'on peut ſuivre dans la pratique de la Medecine ; & ſur leſquelles, comme j'ai déja dit, on ne ſe regle en effet que trop ſouvent, ce qui eſt un égarement d'eſprit trés préjudiciable dans l'exercice de cette profeſſion.

Il y a encore une choſe à redire dans les Theſes de Medecine, qui fait une mauvaiſe impreſſion ſur l'eſprit, c'eſt qu'étant ordinairement compoſées par les Preſidens, il arrive de là que les Bacheliers ſe trouvent ſouvent avoir des ſentimens qui y ſont contraires ; ainſi ils ſoutiennent ce qu'ils croyent faux :

* Reflexions Critiques ſur la Medecine, 1. partie Chap. v.

on ne peut pas diſconvenir que cela ne ſoit très capable de gâter l'eſprit ; puiſque pour le bien former, il faut ne lui donner du goût que pour la verité, le porter à en faire une exacte recherche, & à ne s'attacher à aucun ſentiment qu'autant qu'il en approche. Mais eſt-ce entrer dans ces diſpoſitions que de ſoutenir ce qu'on croit faux ? non ſans doute ; car on eſt plus oppoſé à la verité en défendant ce qu'on croit faux, qu'en ſoutenant une fauſſeté qu'on prend pour une verité.

Il arrive auſſi que le même Bachelier qui a ſoutenu un ſentiment dans une Theſe, ſoutient tout le contraire dans une autre : par exemple dans la derniere Licence c'eſt le même Bachelier qui a ſoutenu la Theſe du 3. Decembre 1716. où l'on nie l'exiſtence des eſprits animaux, & qui a ſoutenu celle du 30. Decembre 1717. où l'on dit qu'il y a des eſprits animaux, & qu'ils ſont le principe des fonctions.

Tous les Bacheliers même font quelques choſe d'approchant chaque fois qu'on ſoutient des Theſes ; car il faut qu'ils commencent par attaquer une propoſition de la Theſe, enſuite ils ſont

obligés d'en embrasser les sentimens & de les soutenir en repondant à la question qu'on leur fait à chacun à la fin de cet exercice. Il arrive aussi de là, qu'ils défendent des opinions toutes contraires qui se trouvent dans les differentes Theses. Est-ce la leur former l'esprit que de leur faire ainsi soutenir le pour & le contre ? est-ce les porter à la connoissance de la verité, & à ne s'y attacher qu'autant qu'elle leur est connuë.

Il y en a plusieurs qui sont engagés par là dans une espece de Pirrhonisme sur la Medecine ; ils croyent que tout y est fort incertain ; ce qui fait que desesperant de pouvoir decouvrir la verité, ils ne se mettent pas en peine de la chercher ; & croyant leur Art plus utile pour les faire subsister eux-mêmes, que pour soulager les malades, ils donnent toute leur application à ce qui peut le plus contribuer à les mettre en repuputation, c'est-à-dire qu'ils s'attachent presque uniquement à être bons Politiques.

On devroit s'appliquer plus qu'on ne fait en montrant les sciences, à former le jugement, & à inspirer de bien examiner les sentimens, qu'on propose avant

avant que d'y acquiescer, de douter des choses douteuses, & de ne s'y point attacher comme on a coûtume. C'est ce qu'il est plus necessaire d'observer en Medecine, qu'en toute autre science; parce que la qualité d'esprit la plus necessaire à un Medecin est la justesse, c'est-à-dire un discernement fin & exact du vrai d'avec le faux; toutes les autres qualités de l'esprit, sa vivacité, son étenduë jointes à la multitude des connoissances, sont peu utiles & même quelquefois dangereuses dans un Medecin, quand il manque de justesse; parce qu'elles lui donnent un grand attachement à son opinion, & le défaut de justesse le met hors d'état de sentir la force des raisons qu'on y oppose. Or bien loin que l'usage de soutenir des Theses en Medecine puisse donner de la justesse d'esprit, il est manifeste qu'il y met obstacle, comme je l'ai fait voir.

Un autre mauvais effet, que produit cet usage, c'est qu'il détourne de travailler comme il faut à la perfection de cet Art: car le seul moyen de le perfectionner est de s'attacher uniquement aux observations, & de rejetter toutes sortes de suppositions ou hypotheses. Mais tant qu'on soutiendra des Theses en Medecine,

la dispute engagera toûjours à recourir aux Sistemes & aux suppositions qui en sont le fondement, car c'est ce qui donne matiere aux disputes; ainsi l'on continuera d'en faire le capital des instructions qu'on donne aux Etudians, ce sera le principal objet de l'étude de ceux qui veulent se faire recevoir Medecins; ils s'en rempliront tellement la tête, comme on a fait jusqu'à present, qu'ils y regleront souvent leur pratique, & cela d'autant plus frequemment qu'ils s'y seront plus attachés.

Les Auteurs qui écriront sur la Medecine, rempliront aussi leurs ouvrages d'une doctrine fondée sur quelques Sistemes comme la plûpart de ceux qui ont écrit dans ces derniers tems, où chacun a pris la liberté de donner un plein essor à son imagination. Car c'est sur des opinions tirées des Sistemes, qu'ils appuyent fort souvent les regles qu'ils donnent sur la maniere de traiter les maladies. On ne peut pas douter qu'ils ne pratiquent la Medecine comme ils l'enseignent; & si les Auteurs se reglent sur quelque Sisteme en traitant les malades, on doit croire qu'il y a beaucoup d'autres Medecins qui en usent de même; puisque c'est principale-

ment par l'étude de leurs ouvrages qu'ils ont appris la cure des maladies ; & pour en être entierement convaincu il ne faut qu'examiner la pratique des Medecins.

La cause d'un tel égarement n'est autre, que le peu de soin qu'on a pris de les conduire d'abord dans la bonne voye, & l'application qu'ils ont été obligés de donner aux imaginations des Sistemes pour être reçus Docteurs ; ils s'y sont tellement attachés, qu'ils ne peuvent pas s'en défaire du moins entierement, quelque esprit qu'ils ayent ; parce que l'impression qu'on en reçoit est d'ordinaire si forte, que ceux mêmes qui écrivent contre ces vaines speculations, ne laissent pas d'en adopter quelques unes dans le même ouvrage où ils font tous leurs efforts pour les décrier.

Ce desordre subsistera toûjours, tant qu'on ne changera pas la maniere d'instruire & d'éprouver les Medecins avant que de les recevoir ; n'ayant pas été formés sur les observations, ils s'appliqueront peu à en faire d'aussi justes & en aussi grand nombre qu'il faut, pour debrouiller la confusion qui regne dans la Medecine, & pour la perfectionner. Ainsi cet Art sera toûjours dans le mauvais état où il

ſe trouve, & l'on n'en retirera pas à beaucoup près toute l'utilité qu'on en peut recevoir.

Tant que les exercices des Facultés de Medecine rouleront ſur de vaines ſpeculations, qui ſont d'ordinaire le ſujet des conteſtations & des diſputes des Theſes, on retirera peu d'utilité de leur établiſſement qui par lui-même eſt très avantageux, & il produira toûjours plus de mal que de bien. Quoique l'on faſſe paſſer par des examen, ceux qui s'y font recevoir Docteurs, ils n'en deviennent pas beaucoup plus habiles, parce qu'on n'en fait pas un nombre ſuffiſant, & qu'ils roulent la plûpart du tems ſur de vaines ſpeculations tirées des differens Siſtemes; & c'eſt encore un mal que produit l'uſage de ſoutenir des Theſes; car comme il oblige de remplir de cette mauvaiſe doctrine, les inſtructions qu'on donne aux Etudians, on eſt en quelque façon obligé par là de faire rouler les examen ſur ces vaines ſpeculations; parce que ſi les inſtructions doivent avoir de la conformité avec les exercices par leſquels on fait paſſer ceux qui ſe font recevoir Medecins, ces exercices doivent auſſi avoir du rapport aux inſtructions qu'ils ont reçuës.

Plûtôt que de laiſſer les choſes dans l'état où elles ſont, il vaudroit beaucoup mieux rétablir l'ancienne maniere de former les Medecins. Ils s'attachoient, comme j'ai dit, pendant un tems, à un Medecin qui leur montroit la theorie & la pratique de la Medecine. Par ce moyen ils pouvoient ſe rendre capables de bien traiter les maladies, au lieu qu'apreſent, de la maniere que ſe font les exercices, l'on y apprend ſi peu de la veritable Medecine, qu'aprés s'être tiré avec honneur de toutes ces épreuves, on n'eſt pas pour cela capable d'exercer cette profeſſion.

En effet de deux perſonnes qui ayant autant de talent & d'application veulent être Medecins, ſi l'un fait ſes études & prend les degrez dans une Faculté des plus celebres, & où les exercices & les épreuves ſoient de plus longue durée & ſe faſſent le plus exactement; par exemple dans la Faculté de Paris, où le tems des études & des exercices pour parvenir au Doctorat eſt de quatre ans: Si l'autre ſuit l'ancienne maniere d'apprendre la Medecine, qu'il s'attache à un bon Medecin pendant un égal eſpace de tems, que ce Medecin le dirige dans le choix des livres qu'il doit étudier, qu'il lui en

applaniſſe les difficultés, qu'il lui donne les éclairciſſemens dont il à beſoin, qu'il le mene avec lui voir ſes malades pour l'inſtruire par les exemples ſur la juſte application des remedes; je dis que ce dernier ſera beaucoup plus en état que le premier de bien rraiter les maladies, & il n'y a aucun Medecin qui n'en convienne. D'où il ſuit manifeſtement, que l'ancien uſage d'inſtruire & de former les Medecins étoit plus propre pour les rendre capables de bien exercer leur profeſſion, que celui qu'on a ſuivi depuis l'établiſſement des Facultés de Medecine: & par conſequent il vaudroit mieux le rétablir que de laiſſer les choſes dans l'état où elles ſont.

Mais ſi l'on fait les Réglemens que j'ai marqués pour l'inſtruction & pour la reception des Medecins; ſi l'on donne aux Etudians des traités qui ne renferment que ce qu'il faut ſçavoir pour bien exercer la Medecine, qu'on faſſe ſubir à ceux qui veulent être reçus, un aſſez grand nombre d'examen pour les obliger d'acquerir une theorie de cet Art auſſi pleine & auſſi entiere qu'il eſt raiſonnable de l'exiger; ſi outre cela on prend les moyens que j'ai propoſés pour les former à la

pratique par les exemples, il est certain qu'ils seront plus en état de remplir les devoirs d'un bon Medecin, que s'ils avoient été instruits suivant l'ancienne methode, ou suivant l'usage d'apresent; & de plus les ignorans se trouveront par là exclus de la profession de Medecine; ainsi c'est le parti que le bien public veut qu'on prenne.

Quelque évidentes que soient les preuves qui font connoître que l'usage de soutenir des Theses en Medecine est pernicieux, la force de la coutume engage plusieurs Medecins à vouloir le maintenir, & à chercher des raisons pour l'autoriser. Ils alleguent non seulement l'exemple de toutes les Facultés de Medecine, mais encore de celles de Theologie & de Droit, où cet usage est generalement reçu depuis plusieurs siécles. Delà ils concluent que c'est une grande temerité à un homme, d'oser attaquer un exercice confirmé par une coûtume aussi generale, & appuyé par le suffrage de tant d'habiles gens.

Cette objection qui paroît très forte, a plus d'éclat que de solidité; car l'exemple des Facultés de Theologie & de Droit ne conclud rien pour la Medecine.

Il s'agit principalement en Theologie des articles de la Foi que les Docteurs doivent être en état de défendre ; or afin qu'ils ſçachent tout ce quon y peut oppoſer, & les ſolutions qu'il y faut apporter, rien n'eſt plus convenable que de les obliger de ſoutenir en Theſe ces articles de Foi.

Il s'agit en Droit d'apprendre les Loix & de les ſçavoir concilier ; dans les Theſes qu'on y ſoutient, on propoſe des ſentimens qu'on établit ſur des Loix ; ceux qui diſputent en citent qui y paroiſſent oppoſées ; le Repondant doit faire voir qu'elles n'y ſont pas contraires ; ainſi cet exercice conduit à la fin qu'on s'eſt propoſée dans l'établiſſement des Facultés de Droit.

Mais il n'en eſt pas de même des Theſes de Medecine. J'ai montré que bien loin qu'elles ſervent à rendre les Medecins habiles dans leur profeſſion, elles les détournent d'apprendre ce qu'ils doivent neceſſairement ſçavoir. Ainſi quoique ce ſoit une coûtume generalement établie dans toutes les Facultés de Medecine d'y ſoutenir des Theſes, on n'en doit nullement inferer qu'il faille la conſerver.

Au contraire il faut conclure que plus cette coûtume eſt repanduë, plus elle produit de mauvais effets, & plus on doit ſonger à y remedier. Car ſi elle ne ſubſiſtoit qu'en quelques unes des Facultés, ceux qui veulent s'attacher à la veritable Medecine, iroient étudier & prendre des degrez dans les autres; mais le déſordre étant general, il faut neceſſairement que ceux qui embraſſent la profeſſion de Medecine, prennent une route ſi oppoſée à la voye qu'ils devroient ſuivre, pour apprendre à bien traiter les maladies. Delà vient que quelque talent & quelque application qu'ils ayent, ils en ſont toujours beaucoup moins capables, qu'ils ne le ſeroient s'ils avoient étudié & pris les degrés dans une Faculté, où les inſtructions & les exercices ſeroient auſſi propres à les former, que le bien public le demanderoit.

Il n'y a point de doute qu'il n'en revienne beaucoup d'honneur à la Faculté de Medecine, qui ſera la premiere à reformer un abus auſſi manifeſte & auſſi prejudiciable, que celui d'y ſoutenir des Theſes, & qui reglera comme il faut les inſtructions & les épreuves neceſſaires pour rendre les Medecins habiles.

On dit encore pour la défense des Theses, que les disputes servent à éclaircir la verité, & que la Medecine renfermant une tres grande quantité de connoissances douteuses, il est à propos qu'on en fasse un sujet de dispute, comme on a coûtume dans les Theses; afin qu'étant obligé de chercher les raisons pour & contre, on puisse plus seurement demesler ce qu'il y a de vrai & de faux dans ces connoissances.

Je réponds à cela qu'on aura beau disputer sur les matieres qu'on agite dans les Theses, on ne parviendra pas par cette voye à la connoissance de la verité, puisque toutes ces contestations roulent le plus souvent sur des hypotheses, qui ne peuvent servir de rien pour la découvrir.

Mais quelles que soient ces disputes, s'il étoit vrai qu'elles pussent servir à éclaircir les doutes de la Medecine, on en auroit par ce moyen resolu plusieurs, depuis tant de siécles que cet usage est établi; cependant je puis bien défier qu'on montre que les contestations de toutes les Theses qu'on a soutenuës jusqu'à present dans un si grand nombre de Facultés qui sont établies en Europe, ayent fait découvrir une seule verité utile pour la santé.

Les connoissances de la Medecine n'é-

tant appuyées que sur des faits, il s'ensuit que ce n'est point par la dispute qu'on peut éclaircir les difficultés qui s'y rencontrent, mais par l'observation des faits qui y servent de fondement, puisque tout le monde convient qu'il ne faut pas disputer des faits. C'est donc aux anciens Medecins qu'il appartient de faire cette discussion; car il n'y a qu'un long usage qui puisse en rendre capable. Mais ceux qui apprennent la Medecine, devant se proposer de sçavoir ce que l'on a remarqué qui a réussi le plus souvent dans chaque occasion où il s'agit de la santé, il faut qu'ils s'attachent à sçavoir ce qu'en disent ceux qui se sont appliqués à le connoistre par leurs observations; & c'est à quoi il est manifeste que les disputes & les contestations des Theses ne conduisent nullement.

Une autre objection qu'on m'a faite, c'est que depuis plusieurs siécles que cet exercice est en usage, il y a eu plusieurs excellens Medecins, qui ont été formés par les Theses qu'ils ont soutenuës pour parvenir au Doctorat; d'où l'on conclud que cet exercice ne convient pas moins qu'en Theologie & en Droit, & qu'il ne gâte nullement l'esprit.

Il eſt vrai que ces grands Medecins ont ſoutenu des Theſes, mais il eſt faux que ce ſoit ces exercices qui leur ait donné le ſçavoir qui les a fait eſtimer. Une preuve convainquante de cela, c'eſt que la plûpart des opinions qu'ils ont ſoutenuës, ſont communément rejettées à preſent, & on les regarde comme fauſſes; or il eſt évident qu'on ne devient pas plus habile en étudiant ou en ſoutenant des fauſſetés; il ſuit donc delà manifeſtement que ce ne ſont pas les Theſes qui les ont rendus habiles. En effet leur habileté conſiſtoit en ce qu'ils ſçavoient mieux que les autres, les bonnes maximes & les bonnes regles de la Medecine; ce ne ſont pas aſſurement les Theſes qu'ils ont ſoutenuës qui leur en ont donné la connoiſſance; ce n'eſt donc pas cet exercice qui les a rendu habiles.

A l'égard de ce qu'on dit, que ces grands hommes n'ont pas eu l'eſprit gâté par les diſputes & les conteſtations des Theſes, & qu'ainſi je n'ai pas eu raiſon d'avancer que cet exetcice produiſoit un ſi mauvais effet.

Pour y répondre il ſuffit de dire, que je n'ai pas pretendu que cet exercice gâtât l'eſprit infailliblement & ſans reſſource.

Comme lors qu'on dit que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs, on ne pretend pas qu'un homme qui a frequenté de mauvaises compagnies ait certainement de mauvaises mœurs, puisqu'il peut arriver qu'il ait un si grand fond de probité, qu'il n'en ait pas reçu de mauvaises impressions, ou que s'il est tombé dans quelque égarement il s'en soit relevé; de même, quoique l'usage de soutenir des Theses en Medecine fasse ordinairement de mauvaises impressions sur l'esprit, il n'y a point de doute que plusieurs Medecins n'ayent pû en être exemts, parce qu'ils avoient un assez bon esprit pour ne pas tomber dans les défauts que cet exercice fait souvent contracter, ou pour s'en corriger s'ils en avoient reçu quelque atteinte.

On m'a encore objecté que la plûpart des gens aimant que les Medecins raisonnent sur leurs maladies, & n'ayant point de goût pour ceux qui ne le font pas, quand on embrasse cette profession on est obligé par cette raison de s'attacher à beaucoup raisonner; & comme les Theses sont très convenables pour rendre les Medecins forts en raisonnemens, on doit conclure que l'usage d'en soutenir en Me-

decine leur eſt utile, & qu'ils ne doivent pas conſentir qu'il ſoit aboli.

Il eſt aiſé de découvrir le foible de cette objection. Car les Facultés de Medecine étant établies pour le Public, on doit les regler conformément à l'utilité publique. Or pour cela il faut que les exercices ſoient reglés de la maniere qui convient le plus pour mettre les Medecins en état de donner à ceux qui les conſultent, des conſeils utiles pour leur ſanté; c'eſt à quoi les Theſes de Medecine nuiſent plus qu'elles ne ſervent, comme je l'ai fait voir. Il n'eſt pas neceſſaire que ceux qui s'attachent à la Medecine s'accoutument à tant raiſonner, il faut qu'ils s'appliquent davantage à raiſonner juſte; c'eſt ce que les Theſes de Medecine n'apprennent pas, puiſque la plûpart des raiſonnemens qu'on y fait ſont fondés ſur des hypotheſes & des imaginations. Les Medecins qui voudront ſatisfaire les gens qui aiment tant les raiſonnemens, n'auront qu'à s'appliquer en leur particulier à l'étude des Siſtemes, ſelon qu'ils le jugeront à propos; par ce moyen ils trouveront matiere à raiſonner autant qu'il plaira à ceux qui les écouteront. Mais il faut que les exercices deſtinés à former les Me-

decins, soient tels qu'il convient pour les rendre capables non pas d'amuser le Public, mais de lui procurer la santé.

Voila ce qu'on a allegué de plus plausible en faveur des Theses; mais à dire vrai ce ne sont pas ces raisons qui ont porté à condamner la proposition que j'ai faite d'abolir l'usage d'en soutenir en Medecine; ce qui y a le plus engagé, c'est, comme j'ai dit, qu'on a cru qu'elle étoit contraire à l'honneur des Medecins. Car on a preveu que si l'on demeuroit d'accord que cette sorte d'exercice fût si peu convenable en Medecine, le Public pourroit penser qu'il faut necessairement, que pour le maintenir comme on a fait, les Medecins ayent manqué ou de lumieres ou de zele pour le bien public.

Cependant on auroit tort de porter un tel jugement, & de condamner ainsi les Medecins; ce ne sont pas ceux d'apresent qui ont établi l'usage de soutenir des Theses; ils ont été obligés de passer par cette épreuve pour se faire recevoir Docteurs; & quoi qu'une grande partie ait vû aussi bien que moi, que cet exercice n'est pas propre pour former les Medecins, on peut croire qu'ils ont eu des raisons pour ne pas entreprendre de le

faire ſupprimer. Tout le monde n'eſt pas obligé de s'expoſer à toutes les contradictions, & à toutes les animoſités que m'a attiré la liberté que j'ai priſe, de parler contre les déſordres de la Medecine.

Neanmoins il faut demeurer d'accord que ceux qui ne rendront pas le témoignage qu'ils doivent à la verité, & que la vuë de leur interêt empêchera d'approuver des changemens qu'il importe de faire pour mettre un bon ordre dans la Medecine, ſe rendront coupables de tous les maux qui en arriveront.



MEMOIRE

Pour la réformation de la Medecine dans la Ville de Paris.

SI l'entreprise de réformer la Medecine paroît grande, elle l'est plus par rapport à l'utilité que le Public en retireroit, que par rapport aux difficultés qui se rencontreroient dans l'exécution; & je ne doute pas qu'on ne l'eût déja éprouvé, s'il n'y avoit point eû d'autres obstacles que ceux qui peuvent venir de la chose même; mais les grands desseins ne sont jamais sans contradictions & sans traverses.

La prevention de la coûtume, l'interêt particulier, & la jalousie qui regne entre les personnes d'une même profession, ont formé de puissans obstacles à l'execution des établissemens que j'ay proposés; on a été fort irrité de ce que j'ai fait voir, que les abus de la Medecine sont cause qu'il y a peu de bons Medecins, & que les meilleurs sont fort éloignés d'a-

voir l'habileté qu'ils auroient ſi la Medecine étoit mieux reglée. Si les preuves que j'en ai apportées euſſent été moins convainquantes, on en auroit été moins choqué; mais on a fait voir que rien ne pique plus que les verités offenſantes.

Il eſt arrivé de là qu'un grand nombre de Medecins ſe ſont oppoſés à cette réformation, la croyant contraire à leur honneur & à leur interêt. Pour en détourner l'execution, l'on a tâché de faire enſorte que le Public ne découvrît pas la verité, & pour cela on a employé tous les moyens qu'on a pu imaginer.

L'artifice dont on s'eſt le plus ſervi & qui a le mieux reuſſi, c'eſt qu'on a tâché de répandre dans le Public, que ce que j'ai dit ſur ce ſujet ne ſont que des viſions d'un particulier, condamnées par tous les autres Medecins.

Cette raiſon n'eſt pas mal imaginée; elle eſt aſſez ſpecieuſe pour faire impreſſion même ſur les perſonnes les plus ſenſées & les moins prevenuës; & cela d'autant plus qu'elle eſt établie ſur un fait qui paroît inconteſtable. Car il eſt vrai que beaucoup de Medecins ſe ſont déclarés contre moi avec chaleur, & qu'aucun n'a pris ouvertement ma défenſe.

Il y a lieu de croire que c'eſt cette raiſon qui a empêché qu'on ne fit attention aux moyens que j'ai propoſés, pour remedier aux abus de la Medecine. Car depuis quatre ans qu'il y a que mon Projet de reformation a paru, on n'a rien fait de tout ce que j'ai dit, quoi qu'il y ait beaucoup de choſes qui ſont auſſi faciles â executer qu'elles ſont importantes au Public.

Il eſt donc neceſſaire de déſabuſer ceux qui ſe ſont laiſſé tromper par cette ruſe ; & pour y parvenir il pourroit ſuffire de leur expoſer ſimplement la verité telle qu'elle eſt comme je vais faire.

Parmi les Medecins il y en a qui ſans examiner ſi ce que j'ay propoſé étoit en ſoi bon ou mauvais, ne ſuivant que leurs paſſions ſe ſont ſoulevés contre moi, dans la croyance que ce que j'ai dit étoit contraire à leur intereſt ; d'autres plus équitables ont bien vû qu'il ſeroit tres utile, de faire la plûpart des établiſſemens que j'ai propoſés, mais connoiſſant que le plus grand nombre des Medecins n'étoit pas porté à réformer les abus de la Medecine, ils ont cru que cela ne ſe pourroit faire que par une autorité ſuperieure ; & s'eſtant mis en tête qu'on ne l'entreprendroit jamais, ils ont jugé que la propoſition que

j'ai faite, ne produiroit pas le bien que j'ai eû en vue, & qu'elle feroit un grand tort à la Medecine & aux Medecins par l'expoſition des abus que j'ai voulu reformer. Ainſi les uns & les autres m'ont condamné, les premiers avec emportement, les derniers avec plus de moderation, ayant égard à mes bonnes intentions.

Mais afin de ne laiſſer aucun doute là-deſſus, je vais montrer en quoy conſiſte la ſingularité dont on m'accuſe; on verra qu'elle ne doit nullement détourner de la réformation propoſée.

Tout ce que j'ai dit ſur ce ſujet ſe réduit à deux choſes; l'expoſition des abus de la Medecine, & les moyens d'y remedier. Pour ce qui eſt des abus que je reprens, il eſt très faux que je ſois le ſeul de mon ſentiment; au contraire la plus grande partie des Medecins demeure d'accord de ces abus; en effet ils ſont trop manifeſtes pour les revoquer en doute, & ce que j'en ai dit le fait aſſez voir.

A l'égard des moyens d'y remedier, il n'eſt pas plus veritable que je ſois le ſeul qui en aye propoſé; il y a eu pluſieurs Medecins qui l'ont fait avant moi. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que perſonne n'a encore donné un projet tel que le mien, ni qui

ſoit auſſi étendu & auſſi general. Mais cette ſingularité n'eſt pas une raiſon pour le rejetter. Il faut auparavant examiner s'il eſt convenable pour corriger les abus, & ſi l'on a quelque choſe de mieux à faire. C'eſt donc fort mal à propos que tant de Medecins ſe ſont oppoſés à mon projet de reformation de la Medecine, ſur le ſimple pretexte que je ſuis le ſeul de mon ſentiment.

Quoique leur raiſon ſoit très frivole, leur multitude a été aſſez conſiderable pour faire impreſſion ſur l'eſprit d'une grande quantité de perſonnes. On a eu de la peine à croire, que tant de gens vouluſſent s'oppoſer à un deſſein qui procureroit un grand avantage au Public, ſi le déſordre de la Medecine étoit auſſi grand que je l'ai dit, & que le projet de réformation fût auſſi convenable pour y remedier. C'eſt pourquoy on en eſt demeuré là, ſans rien examiner davantage.

Le peu de ſuccès qu'ont eu juſqu'à preſent mes bonnes intentions, ſembleroit devoir m'empêcher de pourſuivre; mais je crois que l'humanité demande de moi que je faſſe encore cette tentative pour procurer au Public les grands avantages qu'il recevroit, ſi l'on prenoit enfin la

resolution de remedier à des abus qui lui sont si prejudiciables.

Comme il n'y a pas d'apparence qu'on fasse une réformation dans la Medecine, aussi generale que je l'ai proposée dans le Projet, conrre le sentiment d'un si grand nombre de Medecins qui la désapprouvent, j'ai cru que le bien Public demandoit que je marquasse au moins quels changemens il y auroit à faire dans la ville de Paris, pour y reformer la Medecine; ce qui sera d'autant plus aisé à executer, que pour cela il ne sera pas necessaire de créer ni de Surintendant ni de Directeur de la Medecine, qui sont les établissemens qui paroissent le plus souffrir de difficulté, de tous ceux qui sont proposés dans le Projet.

En reformant la Medecine dans Paris, ce sera un moyen aisé de parvenir à la reformer dans tout le Royaume. Car l'utilité qu'on en recevra, ne manquera pas d'engager les autres Villes à suivre cet exemple, & l'on doit esperer que cette réforme s'introduira insensiblement par tout.

La necessité de remedier aux abus de la Medecine doit passer pour une chose constante, puisque les raisons par lesquelles

je l'ai prouvée ſont ſans replique. Lorſque ſur les reproches qu'on m'a faits d'avoir expoſé au mépris du Public la Medecine & les Medecins, j'ai voulu citer pour ma juſtification la verité des choſes que j'ai avancées, on n'a pû rien répondre, ſinon que toute verité n'eſt pas bonne à dire. Mais cette réponſe eſt bien frivole; car on ne peut pas diſconvenir qu'il ne ſoit trés utile, & même qu'il n'y ait une obligation très étroite, de faire connoître des abus auſſi réels & auſſi préjudiciables, que ceux qui ſe trouvent dans la Medecine, afin qu'on prenne les meſures neceſſaires pour les corriger.

Il n'y a pas plus de ſolidité dans ce qu'on a dit, qu'étant impoſſible qu'il n'y ait des abus dans tous les Arts, l'on doit ſouffrir qu'il y en ait dans la Medecine. Il eſt vrai qu'il faut tolerer les abus qu'on ne peut empêcher, mais lorſqu'il eſt poſſible d'y mettre ordre, ceux qui ſont en place pour le faire, ſe rendent coupables de tous les maux qui en arrivent, s'ils negligent d'y remedier.

Comme on ne peut pas nier que les abus marqués dans le projet de réformation, ne ſoient très réels & très préjudiciables, on ne peut pas diſconvenir que par le

moyen des Réglemens qui y sont proposés, on n'en retranche la plus grande partie, sans tomber dans aucun inconvenient considerable ; & c'est tout ce qu'on doit avoir en vûë ; car il ne faut pas esperer de pouvoir jamais ôter entierement les abus de la Medecine, non plus que de toute autre profession.

Il est certainement d'une grande importance pour le Public, qu'on prenne toutes les mesures possibles, pour faire ensorte que ceux qui exercent la Medecine, en soient capables ; le moyen de parvenir à ce but, c'est de bien instruire ceux qui embrassent cette profession, & de les faire passer ensuite par des exercices & des épreuves suffisantes pour les former, & pour connoître s'ils sont en état que chacun puisse leur confier en assurance le soin de sa vie & de sa santé.

C'est en quoi l'on manque beaucoup dans les Facultés de Medecine. Les traités qu'on donne aux étudians sont très défectueux, & les épreuves par lesquelles on les fait passer pour parvenir au Doctorat, ne sont pas convenables pour les rendre capables d'exercer la Medecine, & pour juger s'ils le sont.

Ce désordre vient principalement comme

me je l'ai dit dans le projet, de ce qu'il y a de deux ſortes de connoiſſances dans cet Art, leſquelles ſont bien differentes pour l'utilité ; les unes ſont fondées ſur les obſervations des ſages Medecins, qui ſe ſont bornés à ce que les ſens leur ont fait découvrir, ſoit des choſes qui ſe paſſent dans le corps de l'homme tant en ſanté qu'en maladie, ſoit des effets que produiſent ſur lui les cauſes exterieures.

Les autres connoiſſances ſont établies ſur les imaginations de ceux des Médecins, qui ont voulu approfondir la nature à l'exemple des Phyſiciens; ne pouvant parvenir à en découvrir les reſſorts cachés, par les principes naturellement connus, & par les choſes que les ſens découvrent, qui ſont les ſeules ſources des connoiſſances ſur leſquelles on peut faire quelque fond, ces Medecins ſpeculatifs ont eu recours à des hypotheſes ou ſuppoſitions, ſur leſquelles ils ont bâti une infinité de Siſtemes differens.

Les premieres connoiſſances étant plus certaines, elles ont été plus ſtables ; elles comprennent ce qu'on a découvert par le moyen des ſens, de l'état naturel du corps humain, de la diſpoſition & de l'uſage de ſes parties ; elles comprennent l'hiſtoi-

re des maladies, des ſignes qui les font connoître ou qui en font prevoir les ſuites, des Symptomes qui y arrivent, des circonſtances qui en varient la cure ; elles comprennent encore ce qu'on a remarqué d'utile & de nuiſible à la ſanté, les proprietés des Medicamens & l'occaſion de s'en ſervir.

Les ſecondes connoiſſances ſont, à proprement parler, le Roman de la Medecine. Elles ſont établies ſur des imaginations ; ce qui a fait qu'elles ont toûjours été trés variables ; la multiplicité en eſt infinie, & leur oppoſition trés manifeſte. Elles renferment ce qu'on a imaginé ſur les cauſes inſenſibles des maladies, ſur leur eſſence, ſur le rapport que chaque Auteur de Siſteme s'eſt figuré entre la nature des remedes & celle des maladies.

La raiſon voudroit qu'on inſtruiſît particulierement les Etudians en Medecine des premieres connoiſſances, & qu'on ne leur donnât tout au plus, qu'une legere teinture des ſecondes ; cependant on fait tout le contraire dans les Ecoles de Medecine, comme il eſt expliqué aſſez au long dans le projet de réformation ; on s'y amuſe beaucoup à de vaines ſpeculations ; on s'y applique à approfondir des

choses que les sens ne peuvent faire connoître; & pour cela on a recours aux hypotheses ou suppositions, sur lesquelles sont fondés les Sistemes de Medecine, dont la multitude & l'instabilité suffit pour montrer évidemment, qu'il est dangereux de les prendre pour regle, en ce qui concerne la conservation de la santé & la guerison des maladies.

Un autre défaut bien considerable dans les instructions qu'on donne dans les Ecoles de Medecine, c'est qu'on y entre peu dans le détail des maladies & de la maniere de les traiter, quoi que ce soit la partie la plus étenduë & la plus importante de la Medecine. Ce qui est cause que les jeunes Medecins sont obligés de s'en instruire dans les Auteurs, lesquels sont remplis d'obscurité, d'incertitude & de faussetés. D'où il arrive que souvent ils se trompent dans le choix qu'ils font de la methode de traiter les maladies.

Or il est manifeste qu'on remediera à ces abus, si l'on suit ce qui est proposé dans le projet, qui est de choisir un nombre suffisant de Medecins capables, pour faire un Corps de Medecine le plus exact & le plus complet qu'il se pourra, sans s'attacher à aucun Sisteme. On leur im-

poſera ſeulement pour regles, de rechercher dans les Auteurs de Medecine, ce qu'il y a de plus aſſuré & de plus utile pour la ſanté, & de le placer dans le traité où il convient. 2. De n'y rien mettre qui ne ſoit ſuffiſamment établi ſur l'experience. 3. Quand les ſentimens des Medecins ſeront partagés, de prendre ce qui eſt ſuivi par le plus grand nombre de ceux qui ont le plus de reputation.

Les traités dont ce Corps de Medecine ſeroit composé, vaudroient mieux que ceux que les Profeſſeurs donnent maintenant, leſquels ne ſont pas complets, parce que le tems qu'ils enſeignent eſt trop borné; ils ne ſont pas non plus aſſez exacts, parce que ſuivant l'état preſent des choſes, il ſeroit neceſſaire d'employer trop de tems & trop de recherches à les compoſer comme il faut, pour eſperer que les Profeſſeurs veuillent ou même puiſſent ſe donner une ſi grande peine.

La difficulté qu'on objecte contre cette propoſition eſt, que ce Corps de Medecine étant imprimé, les Etudians ſe contenteroient de l'acheter; & ne feroient pas aſſidus aux leçons. Mais il eſt aiſé de remedier à cet inconvenient, en ne l'expoſant pas en vente, & le faiſant diſtri-

buer par feuilles dans les Ecoles, donnant une ou deux feuilles par ſemaine à ceux qui viendroient exactement. D'ailleurs on n'auroit qu'à avoir de l'exactitude à refuſer des atteſtations, à ceux qui auroient ſouvent manqué de ſe rendre aux Ecoles, pour entendre les explications des Profeſſeurs.

Si on laiſſe les choſes dans l'état où elles ſont, il y aura toûjours un inconvenient beaucoup plus grand, qui eſt de faire apprendre la Medecine aux Etudians en des écrits fort défectueux, auxquels on joint des explications qui y ſont conformes. Ne vaut-il pas incomparablement mieux ſe ſervir toûjours des mêmes Traités, faits ſuivant le projet avec un grand ſoin & une grande exactitude.

Pour les rendre encore meilleurs, à chaque édition on nommeroit des Docteurs qui travailleroient chacun à un des Traités pour l'edition ſuivante, afin de perfectionner de plus en plus cet ouvrage, en expliquant ce qu'il pourroit y avoir d'obſcur, en ajoûtant ce qu'on y auroit omis de neceſſaire, & en l'augmentant des decouvertes que l'on fera.

L'établiſſement que je propoſe auroit plus de conformité aux Statuts de la Fa-

culté de Medecine de Paris, que ce qui s'y pratique maintenant. Car dans ces Statuts il n'eſt pas dit que les Profeſſeurs dicteront des Traités qu'ils auront composés; mais l'article LIV. qui marque ce qu'ils doivent faire, eſt conçu en ces termes. *Scholæ Lectores Hippocratem, Galenum, alioſque Medicinæ principes tantùm interpretentur, eorumque contextum legant & diligenter explicent.* Or les Traités de Medecine faits ſuivant le projet, ne ſeroient qu'un tiſſu de ce qu'il y a de meilleur dans Hipocrate, Galien & les autres bons auteurs.

Il y a des Medecins qui ont propoſé de mettre dans les Ecoles de Medecine de Paris des Profeſſeurs perpetuels, au lieu d'en nommer tous les ans de nouveaux, comme on fait à preſent. Mais on ne remedieroit pas par là aux inconveniens qu'on doit éviter; & pour en être perſuadé il ſuffit de conſiderer, que dans les Facultés où les Profeſſeurs ſont perpetuels, les Traités qu'ils donnent ſont au moins autant remplis de doctrine des Siſtemes, que ceux qu'on donne à Paris; ce qui eſt un déſordre auquel on doit neceſſairement remedier pour les raiſons qui ſont marquées ci-deſſus, & plus amplement expliquées dans le Projet.

Soit que les Professeurs soient perpetuels, soit qu'on les change tous les ans, tant qu'on s'en rapportera à eux pour faire les Traités qu'ils doivent enseigner, les instructions qu'ils donneront aux Etudians seront toûjours très defectueuses; ils y mêleront leurs opinions, cherchant à se faire valoir s'ils peuvent par quelque nouvelle hypothese, qu'eux ou d'autres auront imaginée.

Il en arrivera encore un autre inconuenient considerable, qui est que chaque Professeur suivant ordinairement dans ses écrits un Sisteme particulier, ou parce qu'il y est veritablement attaché, ou par quelque autre motif, son sentiment est souvent opposé à celui des autres; ainsi les Etudians étant obligés de prendre differens Traités sous plusieurs Professeurs, cette diversité produit de la confusion dans leurs esprits.

Si l'on m'objecte qu'on tombe dans les mêmes inconveniens, en chargeant plusieurs Docteurs de travailler au Corps de Medecine que je propose; je répons que ces Docteurs étant assujettis aux regles que j'ai marquées, & leurs ouvrages devant être par l'impression exposés à la censure, il sera de leur honneur & de

leur interest d'observer exactement ces regles. Ainsi ne suivant point de Sisteme, & traitant des matieres differentes, il se trouvera peu de diversité dans leurs sentimens, parce que la diversité des sentimens qu'il y a en Medecine, vient principalement des Sistemes; outre cela ils tâcheront de rendre leurs Traités aussi exacts & aussi complets qu'il leur sera possible, parce qu'à chaque édition on donneroit un exemplaire à tous les Docteurs, & six mois après on regleroit l'honoraire pour ceux qui y auroient travaillé, suivant la justesse des changemens qu'ils y auroient faits.

Mais on ne doit pas s'attendre que les Professeurs suivant l'usage ordinaire, fassent des Traités aussi convenables pour l'instruction des Etudians. N'étant assujettis à aucune regle, ils prendront la liberté de mettre dans leurs écrits tout ce qui leur plaira; & ils le feront d'autant plus volontiers, que leurs Traités ne sont gueres lûs par d'autres que par leurs Ecoliers.

Quand même parmi les Professeurs il s'en trouveroit quelqu'un qui voulût bien s'assujettir aux mêmes regles, les Traités qu'il feroit ne pourroient être que très

defectueux ; parce que la Medecine est trop étenduë, & il y a trop de confusion pour esperer qu'un seul homme puisse bien demêler ce qu'il y a de vrai & de faux, ce qu'il y a de bon & de mauvais, principalement dans la partie qui concerne la cure des maladies. Ce n'est que par le travail de plusieurs personnes, & aprés une longue suite d'années, que peut être fait un Corps de Medecine aussi exact & aussi complet qu'on doit tâcher de le faire, pour l'instruction de ceux qui embrassent la profession de Medecine. Car c'est là le fondement de la science des Medecins; & il y a tout lieu de craindre, qu'une grande partie des Etudians ne deviennent jamais capables de bien exercer leur Art, si l'on manque de leur donner au commencement de bonnes instructions.

Il y a une autre difficulté qui peut du moins retarder la perfection de l'ouvrage que je propose de faire ; c'est de trouver l'honoraire qu'il conviendroit donner à ceux qui employeroient leur tems & leur peine à composer cet ouvrage. Il seroit aisé de lever cet obstacle, si les personnes qui ont l'autorité en main, connoissoient combien un pareil travail seroit utile au Public; ils y contribueroient sans

doute. Mais quand on n'auroit pas d'eux ce secours, il ne faudroit pas pour cela abandonner l'entreprise.

On peut parvenir au même but en suivant une autre route. Ce seroit de choisir autant de Professeurs qu'il y a de Traités à enseigner ; ils composeroient chacun un de ces Traités observant les regles cidessus prescrites ; on les continueroit pendant six ans, tant pour leur tenir lieu d'honoraire, que pour leur faciliter le moyen de perfectionner leurs ouvrages.

Quoique les Traités qu'ils composeroient ne pussent être que fort imparfaits d'abord, on ne laisseroit pas de les faire imprimer dès la premiere année qu'on les enseigneroit, & cela à mesure qu'on en auroit besoin, pour épargner aux Etudians la peine de les écrire, & pour avoir autant de tems qu'il est necessaire pour l'explication & pour les interrogations dont j'ai parlé. Dés que le Traité entier seroit achevé, on en distribueroit un exemplaire aux Docteurs afin qu'ils aidassent de leurs lumieres, les Professeurs qui travailleroient à perfectionner leurs Traités ; & lorsque l'édition seroit toute distribuée, on feroit paroître la seconde qui seroit corrigée ; l'on observeroit aprés ce qui est mar-

qué ci-dessus, & qui se doit toûjours pratiquer dans la suite.

Le Corps de Medecine contiendroit six Traités qui sont necessaires pour apprendre cet Art. 1. Un Traité de Physiologie * avec une histoire abregée de la Medecine. 2. Un Traité qui renfermeroit l'Hygieine, ** & la Pathologie *** generale. 3. Un Traité des maladies en particulier. 4. Un Traité des Medicamens simples ; 5. Un Traité des Medicamens composés. 6. Un Traité de Chirurgie.

Dans la Physiologie il ne seroit pas necessaire de s'amuser comme on fait, à rechercher si curieusement les élemens du corps humain. Ce qu'on en apprend d'ordinaire dans la Physique, est suffisant pour les Medecins. Mais aprés avoir parlé des principes de la Medecine, il vaudroit mieux passer tout d'un coup à la description des parties du corps tant so-

* La physiologie est la partie de la Medecine qui traite de l'état naturel du corps humain.

** L'Hygieine est celle qui traite du regime de vivre

*** La Pathologie est celle qui traite de ce qui concerne les maladies.

lides que fluides, & enſuite à l'explication de leurs uſages; aprés cela on parleroit des temperamens. Enfin on donneroit une hiſtoire abregée de la Medecine, dans laquelle on raporteroit les principaux Siſtemes qu'on a imaginés ou ſuivis juſqu'à preſent dans cet Art.

Il n'y a rien de particulier à dire ſur la maniere dont on enſeigne l'Hygieine; cette partie eſt celle où il y a le moins à cenſurer. Il n'en eſt pas de même de la Pathologie generale; on y omet beaucoup de choſes neceſſaires. Aprés avoir parlé des cauſes ſenſibles des maladies, de leurs differences, &c. il faudroit ajoûter ce qu'on connoît de general ſur leurs ſignes, rapporter les preceptes generaux pour les bien traiter, décrire la methode d'employer les remedes generaux; à quoi il faudroit ajoûter les inſtructions neceſſaires pour l'uſage des eaux Minerales, du bain, du lait, &c.

On n'a pas coûtume de donner un Traité des maladies en particulier; c'eſt pourtant à quoi il ne faut point manquer, puiſque cette partie eſt la plus neceſſaire à un Medecin. Voici la maniere dont il me ſemble qu'on la devroit traiter: il faudroit donner d'abord une notion des ma-

ladies, en faire enſuite l'hiſtoire, marquer les differentes eſpeces de chacune, rapporter les ſignes qui les font connoître, en examiner les cauſes qu'on en a pu découvrir par les ſens, deſigner les ſujets qui en ſont le plus communément attaqués, en quelle ſaiſon, à quel âge &c. entrer aprés cela dans le pronoſtic, détailler la maniere de les traiter dans tous leurs tems, raporter les circonſtances qui demandent de la variation dans la cure, marquer ce qu'il eſt à propos d'éviter, en dernier lieu rapporter des obſervations, non pas de cas ſingulier, mais de ce qu'on à ſouvent obſervé en de certaines occaſions.

Au commencement des articles precedens on mettroit les mots ſuivans, pour deſigner ce dont on va parler.

Notio	*Cauſa*	*Varietates*
Hiſtoria	*Subjecta*	*Cautiones*
Differentia	*Prognoſis*	*Obſervationes*
Signa diagnoſtica	*Curatio*	

Le Traité des Médicamens ſimples devroit être fait de maniere, qu'ils fuſſent rangés ſuivant leurs proprietés. Cette diſpoſition eſt la plus propre pour la prati-

que de la Medecine. Car les Etudians ayant appris les Médicamens dans cet ordre, ils les trouveroient plus aisément dans la suite, quand ils en auroient besoin en pratiquant la Medecine. Il y faudroit observer soigneusement de n'attribuer aux remedes que des vertus connuës, & éprouvées par un nombre suffisant d'experiences. Il seroit bon aussi de les ranger autant qu'il est possible dans chaque classe suivant leur degré de bonté, afin que les Etudians pussent aisément connoître lesquels on doit preferer.

Dans le Traité de Pharmacie ou des Médicamens composés, il faudroit s'attacher à détailler toutes les precautions & les mesures convenables, pour les preparer & les composer le mieux qu'il est possible. Mais il n'est nullement necessaire de charger ce Traité d'un grand nombre de preparations; il n'y en faut mettre qu'autant qu'il en est besoin pour servir d'exemples.

Le Traité de Chirurgie doit comprendre cet Art dans son entier. On ne se borneroit pas à enseigner seulement une de ses parties, comme on fait ordinairement. On y donneroit les instructions necessaires, touchant les tumeurs, les playes, les

ulceres, & toutes les operations de Chirurgie.

On voit que dans ce détail il n'y a rien qui ne soit du ressort de la Medecine, & qui par consequent ne doive avoir place dans les Traités qui composeront le Corps de Medecine proposé. La multitude des matieres ne permet pas qu'on y en traite aucune dans toute son étenduë. La regle qu'on doit suivre en ceci, est de ne pas se borner à ne donner qu'une connoissance superficielle des choses, & pourtant de renfermer chaque Traité dans un volume de mediocre grosseur, afin de pouvoir l'expliquer & le faire apprendre tout entier dans le courant d'une année.

Il faudroit pour cela que le stile en fut concis & serré, afin de comprendre beaucoup de choses en peu de mots. Les explications suffiront pour l'éclaircissement de ce qu'il pourroit y avoir d'obscur. Il y faut éviter sur tout les longs raisonnemens, aussi bien que ceux qui sont trop subtils ou fort recherchés, & s'en tenir à ceux que les observations fournissent naturellement, sans entreprendre d'approfondir la nature de quoi que ce soit.

Les Etudians auroient assez d'occupation, que de tâcher de bien apprendre

deux de ces Traités dans l'eſpace d'une année, ; ainſi il eſt neceſſaire de faire durer trois ans le cours de Medecine. Encore ne faut-il pas que le tems qu'on enſeigne dans les Ecoles, ſoit auſſi court qu'il l'eſt à preſent, finiſſant au bout des ſix mois. Il ſeroit plus à propos de regler qu'il fût de neuf ou dix mois.

On épargneroit aux Etudians la peine de venir deux fois aux Ecoles par jour, ſi l'on diſpoſoit les choſes de maniere, que les deux Profeſſeurs ſous leſquels chacun d'eux doit étudier, ſe ſuccedaſſent l'un à l'autre ; mais comme l'application qu'ils auroient eue aux leçons du premier, les empêcheroit d'avoir toute l'attention qu'il faudroit pour bien profiter de celles du ſecond, il eſt plus à propos de les obliger de prendre un Profeſſeur dans la matinée & un autre l'apreſ-dinée.

Le cours de Medecine étant ainſi reglé, on ne peut pas diſconvenir que les Etudians ne fuſſent aprés l'avoir fini, incomparablement plus capables, qu'ils ne le ſont ſuivant l'état preſent des choſes; ils auroient ſans doute des connoiſſances plus nettes, plus aſſurées, & plus utiles que celles qu'ils peuvent acquerir maintenant.

Mais

Mais quelque progrès qu'ils fissent durant leur cours, ils ne seroient pas neanmoins en état d'exercer la Medecine dès qu'il seroit fini ; parce que les Traités quelque complets qu'ils soient, ne peuvent guerre être que des abregés. Il faut donc qu'ils acquierent par l'étude des Auteurs une connoissance plus pleine & plus étenduë de toutes les parties de cet Art ; il est aussi necessaire qu'ils soient formés à la pratique par les exemples ; tout cela ne se peut faire sans qu'on y mette un long espace de tems, à cause de la grande étenduë de la Medecine.

C'est à quoi l'on employe dans la Faculté de Paris les deux années de Licence qui precedent le Doctorat ; on fait subir plusieurs examen à ceux qui veulent y parvenir ; on leur fait soutenir plusieurs Theses ; & on les oblige d'assister tous les samedis aux consultations, auxquelles se trouvent les Docteurs pour les pauvres malades.

Quoique le tems que dure la Licence soit plus long, & que le nombre des exercices y soit plus grand, que dans les autres Facultés du Royaume, cela ne suffit pas pour rendre un Medecin capable d'exercer sa profession ; il ne peut

le devenir ſuivant l'état preſent des choſes, que long-tems aprés qu'il eſt reçu, & aux dépens de la ſanté & de la vie d'un grand nombre de ceux qu'il traite juſqu'à lors.

Car les examen, ne ſont pas en aſſez grand nombre, pour faire acquerir à ceux qui aſpirent au Doctorat, une theorie aſſez ample de la Medecine, & pour rectifier leurs connoiſſances, comme il eſt abſolument neceſſaire, afin qu'ils exercent comme il faut leur profeſſion. Les Theſes nuiſent plus qu'elles ne ſervent à rendre les Médecins habiles; & le peu d'exemples qu'ils voyent dans les malades qui vont aux Ecoles de Medecine tous les ſamedis, ne ſuffit pas pour les former à la pratique.

Pour remedier à ces abus il faut commencer par abolir l'uſage de ſoutenir des Theſes, & y ſubſtituer les examen, qui ſont trés propres pour leur faire acquerir les connoiſſances qui leur ſont neceſſaires, c'eſt-à dire pour leur faire apprendre ce qu'on a découvert d'utile pour la ſanté.

Il eſt certain que la Médecite contient une grande quantité de telles connoiſſances; & c'eſt en cela que conſiſte la veritable Medecine. Si elle renferme encore

un grand nombre d'opinions fondées ſur des hypotheſes, on peut dire qu'elles ne lui appartiennent pas veritablement. Ce ſont de vaines ſpeculations qu'on y a inſerées fort mal à propos, qui ne ſervent qu'à la décrier, & à empêcher les Medecins de devenir auſſi habiles, qu'ils le peuvent être.

C'eſt à la verité ſur ces vaines ſpeculations, qu'on eſt ordinairement obligé de faire rouler les diſputes & les conteſtations des Theſes, mais il n'en eſt pas de même des examen; on peut n'y agiter que des queſtions touchant ce qui eſt aſſez bien fondé ſur l'experience, pour ſervir de regle dans la pratique de la Medecine; & c'eſt même un reglement qu'on doit faire, & qu'il faut obſerver avec exactitude; alors on recevra des exercices de la Licence, toute l'utilité qu'on en peut eſperer.

La grande étenduë de la Medecine demande qu'on faſſe un grand nombre d'examen, afin que dans chaque on n'embraſſe pas trop de matiere, & que les Bacheliers puiſſent mieux approfondir les choſes.

La Licence devant durer quatre ans ſuivant le projet, & l'intervalle entre les examen pour chaque Bachelier étant de

deux mois, il ſe trouve que le nombre des examen monteroit à vingt-quatre, qu'on ſeroit obligé de ſubir avant que d'être reçu Docteur; ſuivant cela il faudroit partager toute la Medecine en autant de parts; & comme la plus vaſte, la plus neceſſaire & la plus difficile de de toutes ſes parties, eſt celle qui traite des maladies, il eſt bon que ce ſoit là-deſſus que ſe faſſent la plûpart des examen.

Une ſi grande quantité d'examen n'auroit aucun inconvenient, & elle produiroit de grands biens. Ne roulant que ſur ce que l'experience à fait connoître d'utile, tant pour la conſervation que pour le rétabliſſement de la ſanté, l'étude de ceux qui les devroient ſubir ne ſeroit pas occupée à de vaines ſpeculations, ils ſe rempliroient l'eſprit des preceptes & des maximes qu'il faut ſçavoir pour être bon Medecin.

Ce grand nombre d'examen éloigneroit de la Medecine ceux qui n'ont pas de genie, & ceux qui ne ſont pas portés au travail. Le relâchement qui ſe gliſſe en toutes ſortes d'établiſſemens, ne peut pas être auſſi nuiſible en celui-ci qu'en tout autre. Car quoi qu'il faille prendre toutes les meſures poſſibles, pour empêcher qu'on n'admette ceux qui n'auront pas ſatisfait

par leurs réponſes, s'il arrivoit neanmoins qu'on ſe relâchât là-deſſus, pourvû qu'on fît exactement tous ces examen, on en retireroit toûjours une tres grande utilité; puiſqu'il eſt certain qu'un homme qui a du talent ne manquera gueres de faire ſon poſſible, pour ne pas recevoir l'affront de répondre mal dans un examen public. Ainſi étant obligé d'en ſubir tous les deux mois durant l'eſpace de quatre années, il s'appliquera beaucoup pendant tout ce tems, & il acquerera neceſſairement une bonne theorie de la Medecine. En faiſant donc un tel établiſſement, il n'y auroit à craindre que l'inexecution; mais les Puiſſances ne manqueroient pas d'en être informées, & il leur ſeroit aiſé d'y apporter remede.

Le nombre des examen de la Licence étant fort grand, l'intervalle qu'on mettra entre deux étant ſuffiſant pour s'y bien preparer, & les interrogations qu'on fera dans chaque, roulant en partie ſur les matieres qui ont fait le ſujet des examen precedens, tout cela joint à l'obligation qu'on impoſe aux Bacheliers d'aſſiſter à tous les exercices, fera qu'ils s'imprimeront ſi avant dans la memoire, toutes les regles & les maximes qu'ils doivent ſça-

voir, qu'elles se presenteront toûjours à leur esprit dans le besoin.

Un autre avantage fort considerable qu'auront ces examen, c'est qu'on y rectifiera les connoissances que les Bacheliers auront puisées dans l'étude des Auteurs; car on sçait que s'il y a du bon, il s'y trouve encore plus de mauvais. Ils contiennent une infinité de faux preceptes qu'on ne peut suivre sans s'écarter de la bonne pratique. Puisque la seule lumiere de la raison ne suffit pas pour découvrir la fausseté de ces preceptes, il est necessaire que des Medecins experimentés fassent connoître ces erreurs; c'est ce qu'il sera facile de faire dans ces examen. Si l'on voyoit que le Répondant se fût mis en tête quelque fausse maxime qu'il auroit prise dans les livres de Medecine ou autre part, le Docteur qui l'interrogeroit seroit obligé de lui faire connoître son égarement, afin qu'il prît garde de s'y tromper quand il exerceroit sa profession.

Par ce moyen on formera mieux qu'on ne fait l'esprit des Bacheliers, & l'on en augmentera la justesse, en redressant les faux jugemens qu'ils auront portés sur les differentes matieres sur lesquelles on les interrogera. On leur fera remarquer ce

qui eſt certain, ce qui eſt vrai ſemblable, ce qui eſt probable, & ce qui eſt douteux, afin qu'ils ne donnent aux choſes qu'autant de creance qu'elles en meritent.

Les examen ſe faiſant comme je viens de marquer, ne feront pas ſeulement convenables pour former les Medecins avant que de les recevoir, ils leur ſeront encore très utiles aprés qu'ils ſeront reçus Docteurs. Car en examinant dans la ſuite les Bacheliers, ils ſe rappelleront les connoiſſances qu'ils auront acquiſes auparavant; ce qui eſt neceſſaire ſur tout pour ce qui concerne les maladies peu communes; car comme ils ne les rencontrent pas frequemment dans l'exercice de leur profeſſion, ils ne peuvent pas éviter d'oublier beaucoup de choſes, qu'il faut avoir preſentes à l'eſprit pour bien traiter ces maladies.

Dans ces exercices les Examinateurs auront occaſion de rapporter les obſervations qu'ils auront faites, ſur les maladies qui feront la matiere de l'examen, & ſur l'application des remedes qui leur conviennent; ce qui ne ſera pas de peu d'utilité pour le progrès de la Medecine, & pour l'inſtruction des Bacheliers.

Quand ils auroient paſſé par tous ces

exercices, on pourroit s'assurer qu'ils auroient une bonne theorie de la Medecine; mais pour les former à la pratique, il faudroit en même tems les instruire par les exemples. C'est pourquoi il me semble qu'on ne peut faire mieux, que de les obliger de suivre tous les jours durant la Licence un Medecin de l'Hôtel-Dieu dans la visite de ses malades, lequel seroit chargé de leur donner les éclaircissemens necessaires pour se bien conduire dans le traitement des maladies; & même il est à propos, que ceux qui auront deja assisté pendant deux ans à ces visites, ayent chacun un certain nombre de malades à traiter en presence du Medecin, lequel reformeroit leurs ordonnances quand il seroit necessaire.

Pour épargner la dépense de l'honoraire qu'il conviendroit donner aux Medecins qui seroient chargés de former les Bacheliers à la pratique de la Medecine, il n'y auroit qu'à representer au Roi qu'il seroit du bien public que Sa Majesté voulût bien ordonner que deux des Professeurs Royaux, qui enseignent la Medecine au College Royal, allassent enseigner la pratique de cet Art à l'Hôtel-Dieu, & que les deux premieres places de Medecin

decin qui viendroient à vaquer dans cet Hôpital, leur fussent aussi données avec l'honoraire qui y est attribué. Alors ce ne seroit pas trop demander d'eux, que de les obliger d'employer tous les jours deux heures à instruire les Bacheliers à la pratique de la Medecine.

Quelques personnes ont proposé d'établir en France une regle qu'on dit qui s'observe en Espagne, qui est qu'avant qu'un Medecin ait permission d'exercer sa profession, il est obligé d'accompagner pendant deux ans un Medecin qui pratique, dans la visite de ses malades; mais il se presente de grandes difficultés à cet établissement.

La premiere, que cela seroit fort à charge à ces Medecins d'avoir toûjours ces Eleves à leurs costés; ceux ci-étant pareillement fort gesnés par une telle sujetion, ne demanderoient pas mieux que de s'en affranchir: c'est pourquoi les uns & les autres étant portés à ne point executer ce Reglement, on peut s'assurer qu'il seroit mal observé, & qu'ainsi on n'en retireroit pas une grande utilité.

La seconde raison, c'est qu'il y a beaucoup de malades qui ne voudroient pas servir à l'instruction d'un jeune Medecin

au lieu que dans un Hôpital les Pauvres ſeroient obligés de le ſouffrir.

Une troiſiéme raiſon, c'eſt que la grande quantité de malades qui ſont à l'Hôtel-Dieu, fourniroit toutes les eſpeces de maladies dont on auroit beſoin pour l'inſtruction des Bacheliers, ce qui ne ſe trouveroit pas dans la Ville, le hazard faiſant ſouvent qu'un Medecin même bien employé, paſſe pluſieurs années ſans voir de certaines maladies, qui d'ailleurs ſont aſſez communes, ainſi il ne pourroit pas montrer à ſon Eleve la maniere de les traiter.

Enfin il ſeroit facile de connoître ſi les Medecins qui auroient cette commiſſion à l'Hôtel-Dieu, s'en acquiteroient comme il faut, & ſi leurs Eleves auroient toute l'aſſiduité neceſſaire ; & en cas qu'ils y manquaſſent on y pourroit aiſément remedier. Mais il faudroit trop de diſcuſſion, pour ſçavoir ſi chaque Medecin qui auroit un Eleve à ſa ſuite, l'inſtruiroit avec aſſez de ſoin, & ſi celui-ci auroit toute l'exactitude qu'il devroit; ainſi il n'y auroit gueres moyen de faire enſorte que ce reglement fût bien executé.

Comme il y a peu de gens qui ayent tous les talens qu'il faut pour être bon Medecin, il eſt d'une extrême importan-

ce pour le Public, que le défaut de fortune ne ſoit pas un obſtacle pour être reçu Medecin : il faut donc moderer les frais de la reception le plus qu'il ſera poſſible. Pour cela il eſt à propos qu'il n'y ait que les Examinateurs qui portent leur jugement ſur chaque examen ; les autres Docteurs n'étant pas obligés d'y aſſiſter, il n'y a point de neceſſité de leur attribuer aucun honoraire ; & pour épargner encore plus la dépenſe, il n'y a qu'à mettre à chaque examen deux Bacheliers pour être examinés par les mêmes Examinateurs.

Mais comme cette moderation de la dépenſe pourroit tellement augmenter le nombre des Docteurs, qu'il s'enſuivroit de grands inconveniens, il ſeroit bon que le Parlement fixât tous les dix ans le nombre des Docteurs de la Faculté, qui auroient le pouvoir d'exercer la Medecine à Paris. Si le nombre de ceux qui ſe preſenteroient alloit au delà, il faudroit choiſir parmi eux les plus capables juſqu'au nombre marqué, afin de les aggréger au Corps de la Faculté ; en quoi il ſeroit à propos de preferer ceux qui ſeroient natifs de Paris. Pour les autres on leur accorderoit la qualité de Docteurs de la Faculté de Paris, avec le pouvoir

d'exercer la Medecine dans tout le Royaume excepté dans la ville de Paris.

Un Medecin aprés avoir été inſtruit, formé & éprouvé de la maniere qu'il a été dit, ſeroit incomparablement plus capable d'exercer la Medecine, que ne le ſont ceux qui reçoivent les inſtructions telles qu'on les donne à preſent, & paſſent enſuite par les épreuves accoutumées. Mais afin qu'un Medecin nouvellement reçu ne ſe conduisît pas témerairement & par phantaiſie, dans le traitement des malades, comme il arrive ſouvent, il eſt à propos de le rendre reſponſable de la conduite qu'il tient, au moins durant les ſix premieres années d'aprés ſa reception, & de l'aſſujettir à en rendre compte à un Conſeil, composé d'un nombre marqué d'anciens Medecins établis pour ce ſujet, deſquels le Doyen de la Faculté ſeroit le Chef.

Il eſt vrai que le bien Public demanderoit, que cette regle ne fût point bornée pour un certain tems, & que tous les Medecins y fuſſent aſſujettis pendant toute leur vie. Mais dans les commencemens de la reformation, tant de ſeverité jointe à la longueur & à la difficulté des épreuves qu'on propoſe d'établir, pourroit détourner beaucoup de bons eſprits de pren-

dre le parti de la Medecine.

En effet on s'eſt déja beaucoup recrié là-deſſus. Pourquoi, dit-on, vouloir ainſi prolonger la Licence, & de deux ans qu'elle dure, la faire aller juſqu'à quatre? puiſque dans les autres Facultés même les plus celebres, elle n'eſt pas d'une année, & dans quelques unes elle n'eſt pas d'un mois, ni même d'une ſemaine. Ne peut-on pas en examinant bien un homme, connoître en peu de tems s'il eſt capable d'exercer la Medecine?

Il eſt aiſé de répondre à cette objection; c'eſt qu'il ne s'agit pas ici d'une coutume qui puiſſe avoir force de Loi, puiſqu'elle eſt manifeſtement contraire au bon ordre. Ainſi l'on ne peut rien conclure de l'uſage des Facultés de Medecine. Mais il eſt queſtion de ſçavoir ce qu'on doit faire pour bien inſtruire & former comme il faut ceux qui embraſſent la profeſſion de Medecine, enſorte qu'en les recevant Docteurs on puiſſe veritablement certifier au Public, que chacun peut avec aſſurance leur confier le ſoin de ſa ſanté. Or il eſt indubitable qu'il n'y a aucune Faculté de Medecine, où les exercices ſoient reglés de maniere, que le Public puiſſe avoir cette confiance à ſes Docteurs

dès qu'ils sont reçus : & c'est ce qu'on obtiendra par les établissemens que j'ai proposés.

Quant à ce qu'on dit qu'en examinant bien un homme, on connoît en peu de tems s'il est capable d'exercer la Medecine; je répons que s'il l'a seulement étudiée, quelque progrés qu'il y ait fait, on doit juger qu'il est incapable de l'exercer ; parce qu'il aura appris plus de regles fausses que de veritables, y ayant plus de faussetés que de verités dans les Auteurs de Medecine, dont on ne peut faire le discernement que par une grande quantité d'experiences.

S'il s'est formé lui-même par un long exercice de la Medecine, on peut à la verité le connoître en l'examinant, mais l'on exige pas cela dans les Facultés, & bien loin qu'on doive l'exiger, c'est qu'il est contre le bien Public de le souffrir, puisque cela ne se peut faire qu'au dépens de la santé & de la vie des hommes.

Pour ne point tomber dans un si grand inconvenient, il faut que les exercices destinés à former les Medecins, soient reglés de maniere qu'ils soient obligés de beaucoup étudier ce qu'on a découvert d'utile pour la santé, que les connoissan-

ces qu'ils auront acquiſes par l'étude ſoient rectifiées, & qu'ils ſoient inſtruits par les exemples à la pratique de la Medecine. C'eſt ce qu'on ne ſçauroit faire en peu de tems, ni par les exercices qui ſont en uſage dans les Facultés de Medecine. Mais on y parviendra en ſuivant les reglemens que j'ai marqués.

Ce ſeroit donc procurer un grand bien au Public, que de regler l'inſtruction & la reception des Medecins, comme je l'ai propoſé. Mais on peut faire encore quelque choſe de plus, pour l'utilité publique & pour l'honneur de la Medecine. Comme cet Art n'eſt pas & ne ſera jamais à un degré de perfection, qu'on ne puiſſe plus y faire de nouvelles découvertes, & que d'ailleurs il y a maintenant une ſi grande diverſité de ſentimens, qu'on ne ſçait ſouvent quel parti prendre, il eſt d'une extrême importance pour le Public, qu'on prenne toutes les meſures poſſibles pour débrouiller la confuſion qui regne dans cet Art, & pour le perfectionner.

Rien ne paroît meilleur pour cet effet que l'établiſſement propoſé dans le Projet, qui eſt d'augmenter autant qu'il ſe pourra & qu'il conviendra, le nombre des Medecins de la Faculté de Paris, &

de leur distribuer à chacun une portion de la Medecine, pour travailler à la perfectionner. Chacun seroit tenu par un serment qu'on l'obligeroit de faire à sa reception, de donner une attention particuliere à ce dont il seroit chargé, pour tâcher d'y faire quelque découverte & des observations utiles, & de communiquer au Doyen tous les trois ans celles qu'il auroit faites. On diviseroit en un grand nombre de parts, les differentes especes de maladies, afin que ceux auxquels elles seroient distribuées, en fissent le capital de leur étude, & qu'ils s'attachassent à bien observer ce qui arriveroit dans ces maladies, & les effets des differens remedes dans les cas semblables.

Les Medecins ayant par ce moyen occasion de faire une plus grande quantité d'observations sur chaque sorte de maladie, ils pourroient plus facilement démêler quels sont les remedes qui y réussissent le plus souvent, & marquer les occasions précises où l'on doit s'en servir; c'est ce qu'on executera plus aisément & plus utilement à Paris, qu'en aucune autre Ville du Royaume.

On conservera par ce moyen les observations que les grands Praticiens font

dans la Medecine, lesquelles sont trés-souvent perdues, parce que leur grande occupation les empêchant de composer, leurs découvertes perissent ordinairement avec eux. Si dès l'établissement de la Faculté de Paris, on avoit pris des mesures pour ne pas tomber dans cet inconvenient, la Medecine auroit été enrichie de plusieurs connoissances, dont elle se trouve privée maintenant.

Outre l'avantage de perfectionner de plus en plus la Medecine, qui est deja trés grand, on retirera de cet établissement une autre utilité qui est aussi fort considerable; c'est que les malades pourront faire venir en consultation avec leur Medecin ordinaire, tous ceux qui s'appliqueront particulierement aux maladies dont ils seront attaqués.

Cet établissement seroit non seulement d'une grande utilité pour le progrés de la Medecine, il seroit encore un grand honneur à la Faculté de Paris; parce qu'on y trouveroit des secours pour les cas difficiles, lesquels on ne pourroit pas rencontrer ailleurs.

On a eu dessein détablir une Academie de Medecins pour la pratique de la Medecine. Les vuës étoient à peu prés les mêmes, que celles de l'établissement que

je viens de proposer, à sçavoir de perfectionner la partie de la Medecine qui concerne la cure des maladies, en s'attachant uniquement aux observations. Mais je ne crois pas que cette Academie produisît tout le bien qu'on en esperoit; parce que pour faire en ceci un progrés considerable, il est absolument necessaire de fournir aux Medecins les occasions de trouver des cas semblables; ce qui ne se rencontre pas assez frequemment dans l'état present de la Medecine, & qui se trouveroit souvent, si les Medecins s'attachoient particulierement à de certaines especes de maladies, comme je l'ai proposé.

Il y a encore quelques nouveaux Réglemens à faire sur l'élection du Doyen, sur le choix des Professeurs, sur l'établissement d'un Conseil pour faire observer les Statuts &c. Mais il suffit de les avoir marqués dans les nouveaux Statuts proposés à la Faculté de Paris, lesquels on trouvera ci-aprés.

Ces Statuts contiennent tous les Reglemens marqués dans ce Memoire. Ainsi pour reformer la Medecine dans Paris, on n'aura qu'à les inserer parmi ceux qui sont faits, suprimant ce qu'il pourroit y avoir de contraire, & obliger les Medecins de ce Corps à s'y conformer; ce sera

un moyen auſſi aſſuré que facile pour rendre les Medecins plus habiles, & pour perfectionner la Medecine. Alors on retirera de cet Art tous les ſecours qu'on en peut raiſonnablement exiger, pourvû que d'ailleurs on faſſe les Reglemens neceſſaires, pour empêcher les malverſations dans les medicamens.

J'ai marqué dans le Projet de reformation de la Medecine, ce qu'il falloit faire là deſſus, prenant pour exemple la Ville de Paris; je ne trouve rien à y ajouter; je répondrai ſeulement à quelques objections qu'on m'a faites ſur ce ſujet.

Comme j'ai dit qu'il falloit établir une Compagnie de Droguiſtes, qui fuſſent chargés de faire venir & de vendre les drogues neceſſaires pour la Medecine, on a objecté qu'en formant une telle Compagnie, & en empêchant tous les autres Drogniſtes & Epiciers de faire ce commerce, il faudroit qu'elle achetât toutes les drogues qu'ils ont; c'eſt à quoi on ne doit gueres s'attendre, n'étant pas aiſé de trouver des fonds ſi conſiderables.

Rien n'eſt plus facile que de remedier à cet inconvenient; il ſuffiroit en formant cette Compagnie de défendre à tous les autres Droguiſtes & Epiciers de faire venir aucune drogue ſervant uniquement à l'u-

ſage de la Medecine ; on leur laiſſeroit cependant la liberté de vendre les drogues qu'ils ont, juſqu'à ce que la Compagnie fût en état d'acheter ce qui leur en reſteroit.

On a dit encore que pour reduire, comme je l'ai propoſé, le nombre des Herboriſtes & des Apoticaires à la plus petite quantité qu'il ſe pourroit, il ſeroit neceſſaire d'interdire à une partie leur profeſſion, ce qui ne ſeroit pas juſte, & pourroit les mettre hors d'état de ſubſiſter.

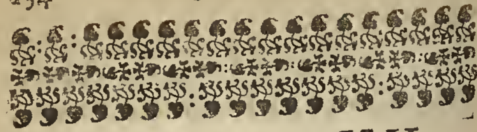
Mais il y a d'autres moyens de parvenir au même but ; il ſuffiroit de ne point recevoir de nouveaux Herboriſtes, avant qu'ils fuſſent reduits au nombre convenable : & à l'égard des Apoticaires il n'y auroit qu'à empêcher qu'il ne s'en établît d'autres, que ceux qui en compoſent le Corps, à en fixer le nombre ſelon qu'on le jugeroit à propos, & à défendre à toute autre perſonne de s'ingerer de vendre des remedes.

Quoique tout cela ſoit fort aiſé à executer, je ſçai que je ne pourrai jamais en perſuader ceux qui croyent qu'il eſt de leur intereſt, que les choſes demeurent dans l'état où elles ſont. C'eſt ce qui engagera pluſieurs perſonnes à rejetter avec opiniâtreté tous les nouveaux établiſſemens propoſés dans

ce Memoire. Mais si on les examine sans passion, on reconnoîtra sans doute, qu'ils ne sont pas moins faciles à faire, qu'ils sont utiles pour introduire l'ordre qui manque dans la Medecine.

Les personnes qui ayant du talent embrasseront cette profession, trouveront plus de facilité à s'y rendre habiles ; ceux qui n'auront pas de genie ou qui fuiront le travail, seront détournés par la multitude des exercices, de s'attacher à un Art auquel ils ne sont pas propres, ou s'ils ne laissoient pas de le faire, leur ignorance seroit trop connuë pour qu'ils n'en fussent pas exclus. Le Public trouvera des secours plus assurés contre les maladies ; la Facultê de Medecine deviendra encore plus recommandable par l'affluence de ceux qui y viendront de toutes parts, la Doctrine y étant plus èpurée, les instructions plus exactes, & les Medecins mieux formés que partout ailleurs.

C'est ce que produira l'execution des Réglemens que j'ai proposés ; & comme je puis me flatter de l'avoir fait voir avec évidence, je ne doute pas que les personnes qui ont l'autorité en main, n'employent tost ou tard leur pouvoir, pour faire réussir un dessein si avantageux à toutes les societés des hommes.



NOUVEAUX STATUTS

Proposés à la Faculté de Medecine de Paris.

ARTICLE I.

COMME il est très important de bien instruire les Etudians pour les rendre bons Medecins, il est necessaire de faire une collection de ce qu'il y a de plus assuré & de plus utile dans la Medecine, & de le leur enseigner soigneusement. Pour en faire un juste choix, il faut observer ces regles. 1. Rechercher ce qu'on a découvert de plus utile pour conserver ou rétablir la santé & le placer dans le Traité ou il convient. 2. Ne mettre dans les Traités composés pour instruire les Medecins, que ce qui est suffisamment établi sur l'experience. 3. Lors qu'il y a de la diversité dans les sentimens, il faut

NOVA STATUTA

Facultati Medicæ Parisiensi proposita.

ARTICULUS I.

QUONIAM idonea tironum institutio, est primus ad peritiam medicam gradus, quod in universâ Medicinâ certius & utilius est accurate seligendum, illudque diligenter edocendi sunt Medicinæ studiosi. In delectu faciendo hæ sunto leges. 1. Ut quidquid ad sanitatem tùm conservandam, tùm restituendam plurimùm conferat, excernatur, & in tractatu proprio collocetur. 2. Ut nihil in tractatibus ad Medicos instituendos compositis locum ha-

preferer ceux qui sont reçus du plus grand nombre des Medecins estimés. On ne s'attachera à aucune hypothese dans les Ecoles. Mais afin que les Etudians deviennent capables d'entendre les Auteurs Anciens & Modernes, il est à propos d'ajoûter à la fin de la Physiologie une histoire abregée de la Medecine, dans laquelle on rapportera les principaux Sistemes que les Medecins ont ou imaginés ou suivis.

ARTICLE II.

Il y aura six Professeurs qui expliqueront six Traités necessaires pour apprendre la Medecine, 1. Un Traité de Physiologie auquel sera joint l'abregé de l'histoire de la Medecine. 2. Un Traité contenant l'Hygieine, la Pathologie generale, la Semeiotique, & la methode generale de traiter les maladies. 3. Un Traité des maladies en particulier. 4. Un Traité des medicamens simples. 5. Un Traité de Pharmacie, ou des Medicamens composés. 6. Un Traité de Chirurgie. Mais afin qu'on ne perde pas son tems à écrire,

beat, nisi ritè experientiâ fultum sit. 3. Ubi variæ sunt Medicorum sententiæ, quod à majore optimorum parte receptum est, seligatur. Nulli hypothesi in scholis adhærendum. Verùm ut tàm Priscorum quàm Recentiorum scripta faciliùs intelligant Philiatri, ad calcem Physiologiæ adjiciatur Medicinæ historia brevis, in quâ præcipua Sistemata quæ à Medicis aut excogitata aut approbata fuerunt, recenseantur.

ARTICULUS II.

Sex Professores totidem tractatus ad Medicinam capescendam necessarios explicabunt. 1. Tractatum de Physiologiâ cui annexa est brevis historia Medicinæ. 2. Tractatum de Hygieine, de Pathologiâ generali, Semeiotice, & methodo medendi. 3. Tractatum de singulis morborum speciebus. 4. Tractatum de medicamentis simplicibus. 5. Tractatum de medicamentis compositis seu de Pharmaciâ. 6. Tractatum de Chirurgiâ. Ne autem tempus scribendo

comme on a fait jusqu'à present, il faut faire imprimer ces Traités au dépens de la Faculté. Le Bedeau distribuera aux Etudians qui seront assidus, ces Traités non pas reliés, mais par feüilles, sçavoir une ou deux chaque semaine, & cela en presence du Professeur.

ARTICLE III.

Il y aura toûjours six Docteurs qui travailleront à perfectionner les Traités des Ecoles; afin d'éclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obscur, afin d'y inserer ce qu'on y auroit obmis, & afin d'y ajoûter ce qu'on auroit découvert de nouveau. Chacun de ces six Docteurs sera chargé de travailler a un de ces six Traités. Aux endroits où ils auront changé ou retranché ou ajoûté quelque chose, ils auront soin de mettre une marque particuliere. On distribuera à tous les Docteurs un exemplaire de ces Traités à chaque édition qu'on en fera, avant que de les mettre au jour; six mois aprés on reglera l'honoraire pour les Docteurs qui y auront travaillé, suivant la justesse des changemens

teratur, ut huc usque mos invaluit, hi Tractatus typis mandantor impensis Facultatis. Singuli Tractatus ab apparitore distribuantur non in volumen colecti, sed partitim; unum nempe folium aut alterum unâquâque hebdomadâ assiduiis auditoribus coram Professore erogabitur.

ARTICULUS III.

Perficiendis scholarum Tractatibus usque laborabunt sex Doctores, ut si quæ sint in iis obscura, illustrent; si quæ omissa, inserant; si quæ recens detecta, adjiciant. Hi Doctores singuli singulos Tractatus dictos adornabunt. Ubi addiderint aliquid, aut mutaverint, aut sustulerint, peculiaris nota præfigatur. Singulis Doctoribus distribuatur exemplar novæ editionis antequam in lucem prodeat; & post sex menses decernetur honorarium Doctoribus, qui huic elucubrandæ operam dederint, prout quisque optimis ipsam ditaverit mutationibus. Postea id muneris iisdem

qu'ils y auront faits : ensuite on les continuera, ou l'on en nommera d'autres pour travailler à une nouvelle édition.

ARTICLE IV.

On employera un an entier à enseigner chacun de ces six Traités. Les Etudians prendront chaque année deux Professeurs. La premiere année ils prendront le Professeur de Physiologie, & le Professeur qui enseignera les Médicamens simples. La seconde, il étudieront sous le Professeur de la Pathologie generale, & sous celui qui montrera la Pharmacie ou la maniere de preparer les Medicamens. La troisiéme, ils iront sous le Professeur de la Pathologie particuliere, & sous celui de Chirurgie. Ainsi le cours de Medecine sera de trois ans.

ARTICLE V.

Chaque Professeur expliquera tous les

prorogabitur, si Facultas ita censuerit, vel nominabuntur alii qui novæ editioni elaborandæ dent operam.

ARTICULUS IV.

Solidus annus impendatur docendo unumquemque Tractatuum. Tirones singulis annis duos Professores audiant. Primo anno Physiologiæ studeant, atque adeant Professorem simplicium Medicamentorum historiam & usus docentem. Secundo anno Pathologian generalem discant, & componendorum Medicamentorum rationem explicanti Professori auscultent. Tertio anno Pathologian particularem docentis Professoris lectiones excipiant, & Professorem Chirurgicis operam navantem audiant; atque ita tribus annis continebitur stadium Medicum.

ARTICULUS V.

Tractatum ipsis assignatum interpretabun-

jours durant une demie heure le Traité qui lui aura été designé. Aprés l'explication il fera des questions aux Etudians touchant les choses qu'il viendra de leur expliquer, ou sur celles qui leur aura expliquées auparavant; afin de les exciter à l'étude par cet exercice, & afin de connoître s'ils ont bien compris le sens des Traités & des explications qu'il en aura faites.

ARTICLE VI.

On ne recevra que tous les deux ans des Bacheliers, & cela depuis la saint Remi jusqu'à la fin de l'année. Quatre Docteurs les examineront en particulier, seulement sur ce qui est contenu dans les Traités qu'on leur aura expliqués dans les Ecoles. On s'attachera principalement à connoître quelle est la portée de leur esprit, & quelle a été leur application à l'étude. Si trois de leurs Examinateurs les jugent capables, on leur accordera le degré de Bachelier & on les admettra dans la Licence.

tur in scholis singuli Professores per horam dimidiam quolibet die. Finitâ explicatione varias proponant quæstiones Tironibus circa res aut pridèm aut recèns explicatas, ut eo exercitio incitentur ad studium, & ut intelligatur an satis animo perceperint, quæ in Tractatibus eorumve explicationibus comprehensa sunt.

ARTICULUS VI.

Medicinæ candidati singulis tantùm bienniis ad Bacchalaureatum promoveantur à Remigialibus ad annum exeuntem. Per tres dies continuos privatim à quatuor examinatoribus interrogabuntur, de iis tantùm quæ in scholarum tractatibus continentur, ut quæ sit eorum ingenii vis, & quæ ad studium alacritas meliùs perspiciatur. Si digni fuerint à majore examinatorum parte judicati, ad Baccalaureatûs gradum & ad Doctoratum merendum admittantur.

ARTICLE VII.

Avant que de donner le bonnet de Docteur aux Bacheliers, il est necessaire de les tenir long-tems dans les exercices. Ils ne soutiendront plus de Theses, mais chacun d'eux subira publiquement tous les deux mois un examen durant quatre années consecutives. Ces examen commenceront dans le mois de Janvier. Le 1er sera de l'Anatomie. Le 2d de la Physiologie. Le 3e de l'Hygieine; Le 4e sur les Medicamens simples. Le 5e sur les Medicamens composés. Le 6e sur la Pathologie generale & sur la Semeiotique. Le 7e Sur la Methode generale de traiter les maladies, & sur les devoirs des Medecins. Le 8e sur les Fievres intermittantes. Le 9e sur les Fiévres continuës sans aucune eruption. Le 10e sur les Fiévres continuës avec quelque eruption. Le 11e sur les Maladies de la tête, & sur les convulsions. Le 12e sur les Maladies de la gorge, & de la poitrine. Le 13e sur les Maladies du ventricule, des intestins, du mesentere, & sur les vers. Le 14e sur les Maladies du Diaphragme, du Foye, de la Rate, des Reins, & de la Vessie. Le 15e sur la Rage, le

ARTICULUS VII.

Antequam ad Doctoratûs gradum promoveantur Bacchalaurei, ipsos diù in exercitiis probationibusque detineri oportet. Rejectis thesibus substituantur examina, alternis mensibus cuilibet Bacchalaureo subeunda publicè per quatuor annos continuos, incipiant ineunte anno. 1um *Sit de Anatomiâ.* 2um *De Physiologiâ.* 3um *De Hygieine.* 4um *De Medicamentis simplicibus.* 5um *De Medicamentis compositis.* 6um *de Pathologiâ generali & Semeiotice.* 7um *De Methodo medendi & officio Medici.* 8um *De Febribus intermitentibus.* 9um *De Febribus continuis sine ullâ eruptione.* 10um *De Febribus continuis cum aliquâ eruptione conjunctis.* 11um *De Affectibus capitis & convulsionibus.* 12um *De Affectionibus gutturis & pectoris.* 13um *De Morbis ventriculi, intestinorum, mesenteriique & de lumbricis.* 14m *De morbis diaphragmatis, jecoris,*

le Scorbut, la Melancholie, & les Vapeurs. Le 16 sur les Maladies Veneriennes. Le 17e sur les Mladies particulieres à l'un des deux sexes. Le 18e sur les Maladies des femmes groses, & de celles qui sont en couche. Le 19e sur les Maladies des enfans. Le 20e sur les Maladies des vieillards. Le 2e sur les Hemorragies, la Cachexie, & sur les differentes especes d'Hydropisies. Le 22e sur les Maladies des sens. Le 23e sur les Maladies des membres, sur la Paralisie, la Goute, le Rhumatisme; & sur les Malades de la peau. Le 24e sur la Chirurgie. Mais quoique la matiere de chaque examen soit reglée, il faut neanmoins y faire quelques questions sur les choses dont on aura parlé dans les examen precedens, afin que les Bacheliers s'impriment davantage dans l'esprit ce qu'ils auront apris auparavant.

lienis, renum & vesicæ. 15um *De Rabie, Scorbuto, Melancholiâ & Affectione Hysterica vulgò dictâ.* 16um *De Morbis Venereis.* 17um *De Morbis alterutri sexuum propriis.* 18um *De Morbis gravidarum puerperarumque.* 19um *De Morbis infantum,* 20um *De Morbis senum.* 21um *De Hemorragiis, de Cachexiâ, deque variis Hydropis speciebus.* 22um *De Morbis sensuum.* 23um *De Morbis artuum, de Paralysi, Arthritide, & Rhumatismo, nec non de Affectionibus cutaneis.* 24um *De Chirurgiâ. Quamvis autem definitum sit quid in singulis examinibus agitari debeat, aliquot tamen quæstiones proponantur super iis quæ in precedentibus examinibus expensa sunt, ut penitiùs memoriæ infigant Bacchalaurei, quod olim didicerint;*

ARTICLE VIII.

Le Medecin devant être un Physicien qui se borne à ce que les sens font connoître, les Examinateurs ne feront aucune question touchant les Hypotheses qu'on a imaginées pour expliquer ce que les sens ne peuvent découvrir sur les fonctions & leurs derangemens. C'est pourquoi il faudra bannir des examen ces questions subtiles qui ne servent de rien pour conserver ou rétablir la santé. Quand il sera question des maladies, il ne sera permis de parler que de leur notion, de tout ce qu'on y voit arriver, de leurs causes sensibles, de leurs signes tant diagnostics que prognostics, des indications qu'on doit suivre en les traitant & des remedes qui y conviennent. Si le Bachelier ne répond pas bien, l'Examinateur le reprendra.

ARTICLE IX.

Tous les Bacheliers qui seront en Licence, seront obligés de se trouver à tous les examen. Si quelqu'un d'eux s'absente, ou vient trop tard, il sera obligé de

ARTICULUS VIII.

Quoniam Medicus debet esse Physicus sensibus addictus, nihil ab Examinatoribus proponatur de variis hypothesibus quæ excogitatæ sunt ad ea explicanda quæ in functionibus aut earum læsionibus detegi ope sensuum non possunt. Exulent etiam ab examinibus subtiles illæ disquisitiones, quæ ad sanitatem tùm conservandam tùm restituendam non conducunt. Quandò autem de morbis agetur, eorum notiones, historiam, causas sensibus obvias, signa tum diagnostica tum prognostica, indicationes curativas & remedia solùm persequi fas esto. Si in errorem inciderit Bacchalaureus, emendabit Examinator.

ARTICULUS IX.

Omnibus examinibus intersint quotquot ad lauream Doctoralem concurrunt Bacchalaurei. Quotiescumque eorum quis absfuerit,

payer une amande de trois livres chaque fois.

ARTICLE X.

Pour chaque examen il y aura quatre Examinateurs, qui examineront ſeulement deux Bacheliers, à moins qu'il n'en reſte plus qu'un qui n'ait pas ſubi un pareil examen; auquel cas il ſera permis de mettre trois Bacheliers dans un examen. Chaque Examinateur interrogera pendant une demie heure, enſorte que chaque Bachelier réponde une heure entiere à deux repriſes differentes. L'examen ſera approuvé ou déclaré nul ſuivant le jugement du Doyen & des Examinateurs, à la pluralité des voix.

ARTICLE XI.

Les Examinateurs ſeront tirés au ſort, tous les noms des Docteurs étant mis dans une Capſule; & cela à condition que ceux qui en auront déja été tirés, ne pourront pas être Examinateurs, avant que tous les

aut tardè venerit, trium libellarum mulctâ plectitor.

ARTICVLVS X.

Pro singulis examinibus quatuor sint Examinatores, quibus duo tantùm Bacchalaurei erunt examinandi, nisi forte unicus supersit, qui simile examen non subierit; quo in casu tribus in uno examine respondere licitum erit. Singuli per semi-horam interrogabunt alterutrum è Bacchalaureis, ita ut horum quilibet per horam integram respondeat morâ interpositâ. Ratum probatumque erit examen, vel responsiones improbabuntur Decani & Examinatorum judicio, pro majore suffragiorum parte.

ARTICVLVS XI.

Examinatores sorte ducantur è capsulâ qua omnium Doctorum nomina contineat, eâ lege ut qui semel sortè ducti sunt, non possint iterùm ad examinandum appellari,

autres Docteurs ayent été tirés. Lorſque cela ſera, on remettra tous les noms dans la Capſule pour les tirer comme auparavant.

ARTICLE XII.

Si dans une année quelque Bachelier a ſubi deux examen déclarés nuls, il ſera obligé d'en ſubir deux autres dans un autre tems ; mais s'il arrive que dans la même année un Bachelier en ait ſubi trois qui ayent été déclarés nuls, il recommencera une année de Licence aprés les quatre ans qui ſont preſcrits pour parvenir au Doctorat.

ARTICLE XIII.

Les examen ſe feront l'apreſdinée, afin que ceux qui ſont en Licence, puiſſent le matin accompagner un Medecin de l'Hôtel-Dieu dans la viſite de ſes malades. Les deux premieres années ils écouteront ſans parler, ce qu'on dira des maladies qu'on traitera & des remedes propres pour es guerir. Les deux dernieres années ils

quin priùs omnes Doctores è Capsulâ fuerint educti. Quod ubi contigerit, iterùm in illam omnia Doctorum nomina conjiciantur, ut priùs sorte educenda.

ARTICULUS XII.

Quorum Bacchalaureorum responsiones improbatæ sint in duobus examinibus uniûs anni spatio, totidèm iterùm alio tempore subire tenentor. Quorum vero responsiones in tribus examinibus uniûs anni improbatæ fuerint, integrum annum stadii repetant post emensum quatuor annorum spatium, quod ad Doctoratum merendum statuitur.

ARTICULUS XIII.

Cunctis examinibus nonnisi pomeridianæ horæ indicuntor, ut qui in stadio ad merendam Doctoralem lauream versantur, matutinis horis comites se adjungant Medico ægros Nosocomii Parisiensis invisenti; duobus primis annis attentè & cum silentio audiant

feront chargés chacun au gré du Medecin, de traiter un certain nombre de malades. Ainsi quand on approchera d'un malade, le Bachelier qui en sera chargé expliquera en latin & en peu de paroles, l'espece de la maladie, les Symptomes auxquels il faut avoir égard, & les remedes qui y conviendront; s'il se trompe en quelque chose, le Medecin le fera connoître, & reformera son Ordonnance. Si quelqu'un des Bacheliers s'absente ou vient tard, il payera une amande de vingt sols.

ARTICLE XIV.

Avant que de donner le bonnet de Docteur aux Bacheliers sortis de Licence, ils seront obligés d'apporter des attestations d'un des Medecins de l'Hôtel-Dieu preposés pour former les Bacheliers à la pratique de la Medecine, lesquelles feront foi qu'il l'a accompagné assiduement durant quatre ans.

quidquid ibi de ægritudinibus decumbentium, deque remediis ad illos sanandos præscribendis dicetur. Duobus annis posterioribus singuli aliquot ægros curandos nutu Medici suscipiant; & dum ad aliquem ægrum accedetur, qui Bacchalaureus curam illius gerit, de morbi specie, de symptomatis ad curationem pertinentibus, deque auxiliis idoneis latinè breviterque disseret. Si quid minus appositè dixerit, statim emendabit Medicus. Quotiescumque Bacchalaureorum aliquis abfuerit, vel tardiùs accesserit, librâ unâ soluendâ mulctator.

ARTICULUS XIV.

Antequam ad Doctoralem lauream admittantur Bacchalaurei emeriti, quatuor annorum litteras testimoniales affere tenentor, quibus certum fiat illos comitatum assiduè præbuisse Medico Nosocomii, ad informandos ad praxim Bacchalaureos præposito.

ARTICLE XV.

Afin que le nombre des Docteurs ne soit pas plus grand qu'il ne faut, il est à propos que le Parlement fixe tous les dix ans, le nombre des Docteurs. Si le nombre des Bacheliers à recevoir le surpasse, il en faudra choisir parmi eux un nombre suffisant pour le remplir. Ceux-ci seront aggregés à la Faculté de Paris ; les autres recevront le Bonnet de Docteur, aprés avoir juré qu'ils n'exerceront pas la Medecine à Paris, & ils auront la qualité de Docteurs de Paris. Dans ce choix on preferera ceux qui seront natifs de Paris, & les autres seront choisis à la pluralité des voix par les Docteurs, lesquels en donnant leurs suffrages, feront serment qu'ils pensent que celui qu'ils nomment, le merite le plus par sa probité, son jugement & son sçavoir.

ARTICVLVS XV.

Ne exuperet Doctorum Parisiensium numerus, singulis Deceniis definiatur, Supremæ Curiæ autoritate, quotus futurus sit Doctorum Parisiensium numerus, ultrà quem ascendi non debeat. Hunc si transcendat Bacchalaureorum emeritorum numerus, ex iis seliguntor quot opus fuerit ad illum exequendum. Hi aggregabuntur Facultati Parisiensi. Cœteri postquàm juraverint se Parisiis Medicinam non facturos, Laureâ Doctorali donabuntur, gaudebuntque Doctoris Parisiensis titulo. In delectu faciendo si qui sint Parisini, cœteris anteponantur; ex aliis verò seligantur suffragio Doctorum, qui palàm jurejurando fidem obstringent, se nominare hunc & hunc probitate, judicio & scientiâ sibi visos cœteris antecellere.

ARTICLE XVI.

Comme il eſt d'une grande importance de perfectionner toute la Medecine, principalement la partie qui concerne la connoiſſance des maladies, & le détail de la maniere de les traiter; il faut charger chaque Docteur d'une portion de la Medecine, à la perfection de laquelle il ſera obligé de travailler autant qu'il lui ſera poſſible. Dans ce partage il faut avoir beaucoup d'égard au penchant d'un chacun. Toute la Medecine peut aſſez bien, ce ſemble, être à preſent diſtribuée de cette maniere. 1. La Botanique. 2. La Pharmacie. 3. La Chirurgie. 4. La Phyſiologie, l'Hygieine & la Pathologie generale. 5. Les Fievres intermittentes. 6. Les Fiévres continuës ſans aucune eruption. 7. Les Fiévres continuës avec quelque erruption. 8. Les Maladies de la tête & les Convulſions. 9. Les Maladies de la gorge & celles de la poitrine. 10. Les Maladies du ventricule, des inteſtins, & du meſentere & les Vers. 11. Les Maladies du diaphragme, du foye, de la rate, des reins & de la veſſie. 12. La Rage, le Scorbut, la Melancholie & les Vapeurs. 13. Les

ARTICULUS XVI.

Quoniam maximè intereſt ut magis ac magis perficiatur universa Medicina, præcipuè verò illius pars quæ de morborum cognitione ac curatione tractat; singulis Doctoribus portio quædam demandetur, cui perficiendæ sedulam imprimis dent operam; in quâ distributione maxima debet haberi ratio propensionis uniûscujusque. Tota Medicina nunc sat commodè distribui posse videtur in has portiones. 1. *Botanice.* 2. *Pharmâceutice.* 3. *Chirurgia.* 4. *Physiologia, Hygieine, & Pathologia generalis.* 5. *Febres intermitentes.* 6. *Febres continuæ sine eruptione.* 7. *Febres cum aliqua eruptione conjunctæ.* 8. *Affectus capitis Convulsionesque.* 9. *Affectus gutturis, & pectoris.* 10 *Morbi ventriculi, intestinorum, mesenteriique & lumbrici.* 11. *Affectus diaphragmatis, jecoris, lienis, renum & vesicæ.* 12. *Rabies Scorbutus, Melancholia & Affectio Hysterica*

Maladies Veneriennes. 14. Les Maladies particulieres à l'un des deux séxes. 15. Les Maladies des femmes grosses, & de celles qui sont en couche. 16. Les Maladies des enfans. 17. Les Maladies des Vieillards. 18. Les Hemorragies, la Cachexie, & les differentes especes d'Hydropisie. 19. Les Maladies des sens. 20 Les Maladies des membres, la Paralisie, la Goute, le Rhumatisme, & les Maladies de la peau.

ARTICLE XVII.

Chaque Docteur sera obligé de communiquer au Doyen tous les trois ans, ce qu'il aura observé de remarquable. Le Doyen aura le soin de faire imprimer les observations qui seront assez importantes pour être données au Public, y faisant mettre le nom de l'Observateur.

ARTICLE XVIII.

On élira un Censeur tous les deux ans à la pluralité des voix. Cette élection se fera de cette sorte. Chaque Docteur nommera celui qu'il aura choisi pour Censeur,

vulgò

vulgò dicta. 13. *Morbi veneri.* 14. *Morb. alterutri sexuum proprii.* 15. *Morbi gravidarum puerperarumque.* 16. *Morbi infantum.* 17 *Morbi senum.* 18. *Hemorragiæ, Cachexia, & variæ Hydropis species.* 19. *Morbi sensuum.* 20. *Morbi artuum, Paralysis, Arthritis, Rhumatismus, & Affectiones Cutaneæ.*

ARTICULUS XVII.

Quæ quisque observaverit notatu digna, singulis trienniis communicare Decano teneatur; hic, si quæ sint ex istis bservationibus, quæ typis mandari debeant, eas in publicum emittendas curabit, apposito Observatoris nomine.

ARTICULUS XVIII.

Censor Facultatis eligatur singulis bienniis nutu Doctorum; hæc esto electionis norma. Singuli Doctores designabunt vivâ voce, quem Censorem esse statuerint, ita ut eum

ensorte qu'en le nommant il jure qu'il ne connoît aucun Docteur plus capable que lui, de templir cette place. Il aidera le Doyen dans l'exercice de sa Dharge, & au bout de deux ans il sera Doyen, à moins qu'en faisant sa Charge il n'ait commis quelque chose qui l'en rende indigne.

ARTICLE XIX.

Le Doyen choisira les Professeurs, ensorte qu'en les déclarant chacun en particulier, il fasse serment qu'aucun Docteur ne lui paroît plus digne que celui qu'il nomme. S'il manque de le faire, la nomination sera nulle. Au quel cas le plus ancien du Catalogue des Docteurs nommera un autre Professeur, suivant cette même formule.

ARTICLE XX.

Afin que ces nouveaux Statuts, & ceux qui sont en usage soient bien observés, il faut choisir douze Docteurs qui ayent au moins vingt ans de reception. Ils composeront avec le Doyen & le Censeur un Conseil qui sera chargé de l'execution des Statuts, & de punir comme il le jugera à propos, ceux qui y manqueront.

nominando fidem suam obstringant nullum sibi digniorem videri. Is Decani vicem gerat & ad Decanatum post duos annos promoveatur, nisi forte in officio præstando ita graviter peccaverit, ut Decanatûs munere judicetur indignus.

ARTICULUS XIX.

Decanus Professores quolibet anno designet, ita ut singulos nominando juret nullum è Doctoribus sibi videri ad id numeris aptiorem; quod ni fecerit irrita esto nominatio. Quo in casu Antiquior scholæ Magister alium Professorem designabit sub eâdem formulâ.

ARTICULUS XX.

Ut diligentius observentur quæ tum his novis statutis, tum iis quæ jampridèm usu invaluêre, definita sunt, Doctores seligantur ad duodecim ex illis tantum qui ampliùs à vigenti annis catalogo inscripti sunt. Ex his cum Decano & Censore Consessus fiat,

Le Doyen aura le droit de convoquer ce Conseil, il y présidera, & il recueillera les suffrages. En son absence le Censeur ou le plus Ancien remplira sa place. Tout y sera decidé à la pluralité des voix, pourvû qu'il y ait au moins huit Docteurs.

ARTICLE XXI.

Chaque Docteur durant les six premieres années d'aprés sa reception, sera obligé de rendre compte de sa pratique pardevant le Conseil, si quelqu'un prétend avoir sujet de s'en plaindre. Lorsqu'il sera manifeste qu'il aura manqué, on lui fera une réprimende, ou on lui fera payer une amande, selon que le Conseil le trouvera à propos.

ARTICLE XXII.

Dans les consultations de Medecins on ne souffrira aucune autre personne. On dira alors plus librement sa pensée, & si un Medecin avance quelque chose qui

ad quem pertinebit statutorum observationi invigilare, refragantesque mulctare prout ipsis visum fuerit. Doctores illos convocare penes Decanum esto. Hic Concessui præsit, & suffragia colligere ipsi concedatur. Eo absente Censor vel Antiquior Consessûs Magister id præstet muneris; ibi cuncta decernuntor pro majore suffragiorum parte, modò adsint ad minimum octo Doctores.

ARTICULUS XXI.

Intra sex primos à Doctoratu annos quilibet Doctor de sua praxi rationem reddere teneatur apud Consessum, si quis de eâ conqueratur. Ubi illum peccavisse constiterit, objurgatione aut etiam mulctâ, prout Consessui visum fuerit, plectatur.

ARTICULUS XXII.

Ubi plures ad ægrotum vocati sunt Medici, nemine alio præsente consilium ineant. Liberiùs sic proferuntur sententiæ, & si

merite d'être repris, les autres pourront le faire ſans intereſſer ſa reputation ; par là il ne ſe trouvera pas obligé par honneur de ſoutenir ſon ſentiment avec opiniâtreté, comme il pourroit arriver, s'il avoit été repris en preſence des parens ou des domeſtiques du malade. Afin que cela ſoit obſervé plus exactement, il faut que les Docteurs s'y obligent par ſerment avant que de prendre le Bonnet.



quid ab ullo propositum sit, quod emendari debeat, ab aliis corrigi facile potest sine notâ ignorantiæ; sicque opinioni pertinaciùs non adhærebit, ut fieri posset si coram affinibus aut domesticis fuisset reprehensus. Quod ut religiosiùs observetur, hoc jurejurando se obstringant omnes Medici, priusquàm donentur laureâ Doctorali.



REFUTATION

De la décision de M. Hoffman sur la Reformation de la Medecine.

DANS les Remarques que M. Hoffman a mises au jour l'année derniere, sur les Hypotheses de M. de Gofey touchant la generation du fœtus & l'accouchement, il a mis à la tête une dissertation en forme de lettre sur l'utilité du voyage de France, à la fin de laquelle il répond à plusieurs questions que lui avoit fait un de ses amis, & entr'autres à une pour sçavoir ce qu'il pense de la reformation de la Medecine, que j'ai proposée dans un ouvrage sur ce sujet.

M. Hoffman répond ainsi à cette question : » Je n'ose trop esperer ni promettre » sur la réformation de la Medecine que » M. le François propose. Il s'y trouve » un grand obstacle : c'est qu'il est difficile

ficile & même presque impossible qu'il «
obtienne des Medecins ce qu'il leur de- «
mande. Il veut qu'ils se réunissent, qu'ils «
rapportent unanimement leurs observa- «
tions, qu'on fasse un Corps de Mede- «
cine qui soit approuvé de tous les Mede- «
cins, & reçu par eux d'un commun «
accord, & qui soit autorisé par les Ma- «
gistrats. Mais qui pourra réunir des esprits «
si opposés ? qui pourra empêcher les par- «
tialités ? qui détruira en eux l'opiniâtreté «
qui est ou naturelle ou qui vient des pré- «
jugés ? qui leur inspirera de meilleurs «
sentimens ? qui obtiendra des Medecins «
de cette grande Ville de penser d'une «
maniere uniforme, eux qui ont chacun «
leur Sisteme particulier, soit pour la theo «
rie soit pour la pratique ? puisque l'Au- «
teur de ce projet fut obligé dés le com- «
mencement, de recourir à l'autorité du «
Regent pour le proteger contre ses pro- «
pres Confreres, qui ont tant d'éloignement «
pour la réformation, qu'ils souffriroient «
plûtôt toutes choses qu'une telle entre «
prise, qui pourroit faire entrer en defian- «
ce de leur capacité ; comme s'ils n'é- «
toient pas assez éclairés : ou qu'ils eussent «
besoin d'un Reformateur. Ils n'en rece «
vront pas plus volontiers, que les Mi- «

„ niſtres de la Cour de Rome n'ont ſouf-
„ fert dans le ſeiziéme ſiécle des Refor-
„ mateurs de la Religion, leſquels leur
„ ſont encore aujourd'hui en horreur &
„ en execration. Qui pourra donc mettre
„ dans un bonnet tant de têtes agitées par
„ des eſprits ſi divers & ſi irreguliers? Qui
„ pourra tourner vers le même point tant
„ de glandes pineales, dont les directions
„ ſont ſi variées? Cette réformation tom-
„ bera avant que d'être établie; & il ſem-
„ ble que l'on n'en doive pas attendre
„ d'autre, que celle que chaque Medecin
„ peut faire & doit faire, s'il eſt hon-
„ nête homme, à l'égard de ſes prejugés.

On voit par cette réponſe, que M. Hoffman croit que la réformation de la Medecine que j'ai propoſée, eſt impoſſible; & comme il pourroit détourner par là ceux qui ſeroient les mieux intentionnés pour la mettre en execution, je crois être obligé de faire connoître ſon erreur; parce que le zele pour le bien public qui m'a porté à propoſer cette réformation, m'engage auſſi à la ſoutenir, & à détruire tout ce qu'on voudroit oppoſer à un projet ſi important à la ſanté & à la vie des hommes.

Quelque tems que M. Hoffman ait été à

Paris, on voit bien par son discours qu'il n'a pas eu assez de commerce avec les Medecins de la Faculté de cette Ville, pour connoître à fond leur doctrine : car il n'auroit pas avancé, comme il a fait, que chacun y a son Sisteme particulier, soit pour la theorie, soit pour la pratique ; puisque la verité est que la plus grande partie de ces Docteurs, est opposée à ce qui est proprement Sisteme, c'est-à-dire à tout sentiment fondé sur des hypothêses.

Quant à la pratique il est certain qu'il y en a une dominante parmi les Medecins de cette Faculté, laquelle pratique est fondée sur les observations tant des Anciens que des nouveaux Medecins, qui se sont plus appliqués à étudier la nature auprés des malades, qu'à se répaître d'imaginations dans leur cabinet.

Je demeure neanmoins d'accord avec M. Hoffman, que parmi eux il y a une grande diversité d'opinions differentes ; mais ce n'est pas un obstacle à la reformation de la Medecine ; & je ne sçai où il a pris que je demande pour l'execution de ce projet, que les Medecins ayent des sentimens uniformes ; je ne l'ai jamais dit, ni même pensé.

Je suis persuadé qu'une telle uniformité

eſt impoſſible non ſeulement en Medecine, mais auſſi en Theologie, en Juriſprudence, en Philoſophie, & dans toutes les autres ſciences, auſſi bien que dans tous les Arts, tous les états, & toutes les profeſſions. Les hommes voyent les mêmes choſes de differens biais, ils ont de differens gouts, de differentes préventions, qui leur font porter des jugemens tout oppoſés ſur les mêmes ſujets. On ne doit donc nullement s'attendre, que les Medecins conſentent à ſe réunir tous ſous les Loix d'une doctrine uniforme; & il ſeroit auſſi ridicule qu'inutile de l'exiger.

Quand j'ai propoſé de faire un Corps de Medecine, que l'on feroit imprimer, & que l'on expliqueroit dans les Ecoles aux Etudians, ſans leur faire écrire des Traités, comme c'eſt la coutume, je n'ai pas dit que ce Corps de Medecine dût être approuvé & reçu de tous les Medecins, ni qu'il dût être autoriſé par les Magiſtrats, comme l'aſſure M. Hoffman.

Je n'ai pas même dit qu'il fallût que ceux qui ſeroient nommés pour y travailler, le ſoumiſſent au jugement de la Compagnie avant que de le faire paroître; j'ai toûjours jugé que cela pourroit ſouffrir beaucoup de difficulté, & qu'il étoit plus

à propos de s'en rapporter entierement aux Medecins nommés. J'ai ſeulement propoſé quelques regles generales, dont perſonne ne peut diſconvenir, afin de fixer en quelque maniere le plan de cet ouvrage, & afin que les parties auxquelles chacun de ces Docteurs travailleroit, euſſent plus de rapport entre elles.

C'eſt donc en vain que M. Hoffman prétend prouver l'impoſſibilité de la reformation de la Medecine, ſur l'impoſſibilité qu'il y a de réduire tous les Medecins à une doctrine uniforme; car outre que je n'ai nullement exigé cette uniformité, c'eſt que ſans cela on peut oſter de la Medecine tous les abus que j'ai entrepris de corriger.

On en ſera convaincu ſi l'on examine les reglemens que j'ai propoſés dans le projet de reformation, pour l'execution deſquels l'uniformité de ſentimens n'eſt nullement neceſſaire.

Il y a, par exemple, deux réglemens principaux pour la reception des Medecins; le premier qu'on ſupprimera l'uſage de ſoutenir des Theſes, & qu'on y ſubſtituera des examen que chaque Bachelier ſubira tous les deux mois ſur differentes matieres durant quatre années, leſquels

examen ne rouleront que ſur ce qu'il faut ſçavoir pour bien exercer la Medecine, ſans y mêler aucune queſtion de pure ſpeculation. Le ſecond reglement eſt, qu'on leur apprendra la pratique de cet Art par les exemples, en les obligeant de ſuivre exactement durant ces quatre ans, un Medecin de l'Hôtel-Dieu dans la viſite de ſes malades.

Il eſt manifeſte que ces reglemens ſe peuvent executer ſans qu'il y ait une uniformité de ſentimens parmi les Medecins, & que par ce moyen la Medecine ſe trouvera reformée à l'égard des exercices & des épreuves par leſquelles on doit faire paſſer ceux qui aſpirent au Doctorat; puiſque s'ils ſatisfont à ces reglemens, ils ſeront en état de bien exercer la Medecine dés qu'ils ſeront reçus, au lieu qu'à preſent dans quelque Faculté qu'on prenne les degrés on ne devient capable de traiter comme il faut les maladies, que fort long-tems aprés. Il en eſt de même de tous les autres établiſſemens que j'ai propoſés.

Quoique M Hoffman ne diſe rien expreſſement des differentes paſſions qui pourroient faire obſtacle à la réformation de la Medecine, il ſemble neanmoins en

insinuer quelque chose ; & en ceci il auroit plus de raison ; car il est certain que l'interêt particulier, la jalousie & l'animosité peuvent former de grands empêchemens à l'execution de ce projet. Comme les hommes se conduisent plûtôt par passion que par raison, & que tout se décide ordinairement dans les Compagnies à la pluralité des voix, on doit craindre que les passions ne l'emportent sur ce que la verité & l'équitté demanderoient en faveur du bien Public.

Mais cela ne pourroit gueres que retarder l'execution de ce projet, & non pas la rendre impossible : car les passions ne durent pas toûjours, & la verité n'est jamais opprimée que pour un tems ; tôt ou tard elle se fait enfin connoître.

Quand même il arriveroit que la Faculté ne voulût jamais consentir à cette réformation, il ne s'ensuivroit pas de là, comme le dit M. Hoffman, que cette réformation fût impossible. Car il pourra arriver que quelque personne qui aura l'autorité en main, aura assez de lumieres, & fera assez d'attention pour connoître l'utilité des changemens que j'ai marqués, & la necessité qu'il y a de les faire ; dans ce cas qu'est-ce qui empêcheroit qu'on ne

contraignît les Medecins d'obſerver les Statuts que j'ai propoſés.

Quand même cette perſonne qui auroit l'autorité, n'oſant pas s'en rapporter entierement à ſes lumieres, voudroit conſulter quelqu'un de la profeſſion, ne pourroit-elle pas s'addreſſer à un habile Medecin aſſez exemt de prévention pour penſer juſte là-deſſus, & en même tems aſſez honnête homme pour dire ſa penſée ſans déguiſement ; ce Medecin ne conviendroit-il pas, que les abus que j'ai cenſurés ſe trouvent effectivement dans la Medecine, & que les moyens que j'ai indiqués ſont tres propres pour y remedier : rien pourroit-il alors détourner cette perſonne d'employer toute ſon autorité pour mettre un ordre ſi neceſſaire dans cet Art ?

Si l'on me dit que les Medecins qui y ſont oppoſés ſe retireroient, & ne voudroient plus venir aux Ecoles, je réponds que le dommage ne ſeroit pas grand, au contraire il vaudroit mieux qu'ils priſſent ce parti, depeur que leur entêtement ne les portât toujours à contrarier ce qui ſe feroit. C'eſt d'ordinaire un bien que des parties gâtées ſoient retranchées d'un corps.

Il ne faudroit pas craindre que le nombre en fût trop grand ; il vaudroit mieux

qu'il restât peu de Docteurs, & qu'ils fussent bien intentionnés ; le nombre en seroit bien réduit, s'il ne suffisoit pas pour entretenir les exercices, & pour former en peu d'années un nombre suffisant d'Eleves pour remplir la Faculté de bons sujets.

On doit donc être persuadé que quelque résistance qui pût se presenter du côté de la Faculté au projet de réformation, ce ne seroit pas une preuve que l'execution en fût impossible, puisqu'il pourroit arriver que malgré cette résistance on l'y contraignît quelque jour. Il y a d'autant plus lieu de le croire qu'il est évident que les nouveaux Statuts que j'ai proposés, mettront la Medecine en un état beaucoup meilleur que celui où elle est, sans qu'on s'expose à aucun inconvenient.

En effet au lieu de laisser le soin aux Professeurs de composer des Traités qui sont toujours tres deffectueux, quel inconvenient y a-t il d'en faire composer par d'habiles gens, qui y employeroient un tems suffisant pour les rendre beaucoup plus complets & plus exacts, & qui travailleroient à les perfectionner de plus en plus.

Au lieu de perdre le tems à les dicter, quel mal peut-il arriver si on l'employe à les expliquer & à interroger les Etudians

ſur ce qui y eſt contenu, afin de le leur faire concevoir & retenir; car on les mettra par ce moyen dans la neceſſité d'être attentifs aux explications & d'étudier ſoigneuſement en particulier leurs Traités, pour ne pas avoir l'affront de repondre mal.

Quel obſtacle peut-on trouver à ſupprimer les Theſes qui conſiſtent en des diſputes & des conteſtations, qui ne ſervent de rien pour rendre les Medecins capables d'exercer leur profeſſion?

Quelle raiſon y auroit-il d'empêcher que les Bacheliers ne fuſſent aſſujettis à ſuivre un Medecin de l'Hôtel-Dieu, qui ſeroit chargé de les former à la pratique durant le tems marqué dans les nouveaux Statuts?

Il en eſt de même de tous les autres reglemens que j'ai propoſés; on y remarquera beaucoup d'utilité, ſans y trouver rien qui detourne de les mettre à execution.

M. Hoffman imaginant de l'impoſſibilité dans la réformation dont j'ai donné le projet, il en propoſe une autre; qui eſt que chaque Medecin détruiſe en lui ce qu'il y a de prejugés. Ce conſeil eſt aiſé à donner, mais difficile à executer; car ce qui eſt prejugé en effet, ne paroît pas

tel à ceux qui en sont préoccupés. Delà vient que personne ne travaille gueres à les détruire. Ainsi cette réformation est beaucoup plus difficile que celle que j'ai proposée. L'autorité du Parlement peut renverser tous les obstacles qui s'opposent à l'execution de celle-ci, mais elle est impuissante à l'égard de celle de M. Hoffman.



SECOND MEMOIRE

Pour la reformation de la Medecine dans la Ville de Paris.

A Examiner ſans prevention les nouveaux établiſſemens que j'ai propoſés pour la réformation de la Medecine dans Paris, il n'y a perſonne qui ne reconnoiſſe qu'il eſt d'une extrême importance pour le bien public de les mettre à execution. Mais quelque importante qu'on juge cette entrepriſe, l'oppoſition que la plûpart des Medecins y font paroître, ſeroit capable d'en détourner; & les Puiſſances à qui il appartient de faire de tels changemens, connoiſſant qu'il eſt abſolument neceſſaire que ce ſoit les Medecins qui travaillent eux mêmes à cette réformation, pourroient être portées à croire qu'elle ne ſeroit pas poſſible, & qu'il ne ſerviroit de rien d'y employer leur autorité, ne ſçachant pas qu'on peut aiſément faire enſorte qu'il y ait aſſez de Medecins qui y conſentent, pour reüſſir dans ce projet,

Il arriveroit de là que tout ce que j'ai fait jusqu'à present pour mettre un bon ordre dans la Medecine, deviendroit inutile; & bien loin de contribuer au progrés qu'on y peut faire, en découvrant les moyens de la perfectionner de plus en plus; bien loin de l'illûstrer par là davantage, & de la rendre plus florissante; bien loin d'attirer de l'estime & de la consideration aux Medecins, je produirois un effet tout contraire par la connoissance que j'aurois donnée du mauvais état où elle se trouve, & des abus qui s'y sont glissés, & qui ne laisseroient pas de subsister.

Afin que mes peines ne soient pas suivies d'un si mauvais succés, & afin que le Public jouisse des secours qu'il peut esperer de la Medecine, il me semble que je dois encore tenter de faire reussir un dessein d'une si grande consequence, en declarant de quelle maniere on peut engager un nombre suffisant de Medecins à suivre les nouveaux Statuts que j'ai proposés.

Quelque difficulté que cela presente d'abord, il est aisé de la surmonter; car on y parviendra si le Parlement veut ordonner que ces nouveaux Statuts soient

executés, & que tous les Medecins qui refuſeront de s'y ſoumettre par ſerment, ſoient privés du droit d'être Doyen, Profeſſeur, & Examinateur.

Je ne propoſe pas ceci comme une punition que meriteront ceux qui ne voudront pas s'aſſujettir à ce que le bien public exige d'eux ; c'eſt un reglement auſſi neceſſaire & auſſi efficace pour la réformation de la Medecine, qu'il eſt facile à executer ; car par ce moyen les inſtructions & les exercices qui conduiſent au Doctorat, ſeront conformes à l'ordre qui convient ; & ce qui tend à la perfection de la Medecine, ne manquera pas d'être pratiqué ſuivant les nouveaux Statuts ; au lieu que ſi le Doyen, les Profeſſeurs & les Examinateurs y étoient oppoſés, on auroit de la peine à les faire obſerver, quelques meſures qu'on prît d'ailleurs.

Cet Arreſt faiſant entrer la Faculté dans la voye qu'elle doit ſuivre, la mettra dans une haute reputation par toute l'Europe, & procurera un bien infini non ſeulement aux Habitans de la Ville en rendant les Medecins plus habiles, mais encore à tous les autres hommes en contribuant efficacement à la perfection de la Medecine.

On ne doit pas douter qu'il ne se trouve plusieurs Docteurs assez exemts de passion, pour s'assujettir à une réformation si necessaire pour la santé & la vie des hommes. Quand il ne s'en trouveveroit que vingt qui eussent assez de probité pour consentir à des changemens que la raison, l'équité, & l'humanité même veut qu'on fasse, ce nombre seroit suffisant pour la réformation. Les Docteurs qui seroient reçûs dans la suite ayant été instruits & formés suivant les nouveaux Statuts, n'auroient aucune peine à se soumettre de les suivre.

S'il ne se trouvoit pas même ce nombre de vingt Docteurs (ce qui est difficile à croire) qui consentissent à la réformation, il seroit aisé d'y suppléer en aggregeant à la Faculté autant de Medecins choisis des Facultés étrangeres, qu'il en faudroit pour remplir ce nombre: ceux qui se seroient obstinés à n'admettre aucune réformation, en recevroient plus d'utilité que de dommage, puisque leur conscience ne seroit plus chargée de tous les maux qui arrivent du desordre où ils souffrent la Medecine. Ils ne laisseroient pas de continuer l'exercice de leur profession; ainsi cette réformation ne leur ôteroit

pas le moyen de ſubſiſter ; & s'ils en recevoient quelque peu de préjudice, ils ne pourroient s'en prendre qu'à leur entêtement.

C'eſt à regret que je propoſe un tel moyen ; mais quand le mal eſt grand, & qu'on ne peut y remedier par des remedes doux, on employe juſqu'aux plus violens. Je m'eſtimerois tres-coupable devant Dieu & devant les hommes, ſi connoiſſant avec une entiere certitude, des abus auſſi pernicieux que le ſont ceux que j'ai remarqués dans la Medecine, & ſçachant des moyens auſſi ſeurs pour y remedier, je manquois de les rendre publics par des vûës d'intereſt, ou par menagement pour des Medecins que ces verités offenſent.

Je ſçai qu'il ſeroit beaucoup mieux que tous les Medecins de la Faculté, ou du moins la plus grande partie, s'aſſujetiſſent de bon gré à ces changemens, que le bien public demande ; & c'eſt à quoi j'ai toujours viſé, tâchant de ne rien ômettre de ce qui pouvoit les convaincre des verités que j'ai avancées, & en faiſant mon poſſible pour ne les point offenſer en parlant des abus de la Medecine.

C'est dans ce dessein que quand j'ai été obligé de rapporter de certaines choses, qui pouvoient paroître interesser l'honneur des Medecins en general, je n'ai pas manqué de dire tout ce que j'ai crû de meilleur pour les excuser. A l'égard des particuliers, j'ai été si attentif à ne rien laisser échapper qui pût en choquer aucun personnellement, qu'il n'y en a point qui se soit plaint de moi sur cet article.

J'ai même encore essayé de leur faire prendre de meilleurs sentimens, en distribuant à chacun de ceux qui en ont voulu, un exemplaire de la Dissertation contre l'usage de soutenir des Theses & du premier Memoire, promettant de supprimer l'ouvrage, s'ils vouloient travailler à la réformation de la Medecine; parce que le bien public n'auroit plus demandé alors que je le publiasse; il auroit suffi de corriger les abus sans les faire connoître davantage au Public : mais tout ce que j'ai fait a été inutile; & la passion l'a emporté sur toutes les precautions & les mesures que j'ai crû propres pour les gagner.

Si quelque chose pouvoit détourner de faire les Reglemens que je propose, ce seroit sans doute, qu'on auroit peur de

ſe tromper en ſuivant les idèes d'un particulier, contre le ſentiment de tant d'autres qui les deſaprouvent. Mais il y a une raiſon qui peut ſeule raſſurer ceux qui ſe trouveroient dans l'incertitude ; c'eſt que tous les Medecins experimentés qui ont de la bonne foi, demeurent d'accord que dans quelque Faculté qu'un Medecin ſoit reçu, il n'eſt pas pour cela capable d'exercer la Medecine. Les fautes groſſieres qu'on voit faire tous les jours aux nouveaux Medecins le font aſſez connoître ; & c'eſt une verité dont ſont témoins toutes les perſonnes que leur profeſſion oblige d'être ſouvent auprés des malades.

On peut aiſement juger combien de maux cauſe un tel abus, & l'on doit croire que ſi les Magiſtrats n'employent pas leur autorité pour y remedier, c'eſt qu'ils n'en ſont pas perſuadés. C'eſt pourquoi afin de les determiner à ſe ſervir en ceci de tout leur pouvoir, & de lès porter à employer tous les moyens convenables pour mettre un bon ordre dans la Médecine, il me ſemble qu'il eſt neceſſaire de leur démontrer cette verité, quelque deshonneur que les Medecins en reçoivent, parce que l'on doit preferer le bien public à ſes interêts particuliers.

C'eſt une choſe conſtante que pour bien exercer un Art, il en faut ſçavoir la Theorie, & l'avoir pratiqué durant un tems aſſez conſiderable. Or j'ai montré que les exercices & les épreuves qui ſont en uſage dans la Faculté de Medecine de Paris, auſſi bien que dans les Facultés des autres Villes, ne ſont pas comme il faut pour faire acquerir à ceux qui y paſſent, une bonne Theorie de leur Art.

Ces exercices ſont, comme j'ai dit, les Theſes & les Examen. Dans la Diſſertation contre l'uſage de ſoutenir des Theſes en Médecine, j'ai ſuffiſamment prouvé qu'il n'eſt pas propre pour former les Medecins & pour juger de leur capacité; & pour en être plus convaincu, il n'y auroit qu'à lire toutes les Theſes d'une Licence, & ſe trouver aux Ecoles de Medecine quand on les ſoutient, on reconnoîtroit qu'on n'y peut acquerir que tres peu de connoiſſances utiles, & que ce peu eſt obſcurci par la multitude de queſtions frivoles qui y ſont agitées.

On m'a objecté que s'il eſt vrai que la plus grande partie des Theſes de Medecine ſervent peu à l'inſtruction des Medecins, ne contenant pas beaucoup de

choses utiles dans l'exercice de cette profession, du moins on ne peut pas nier qu'il n'y en ait quelques unes de bonnes, & qu'on ne puisse les faire toutes dans la suite semblables à celle là, en les remplissant d'une doctrine fondée sur les observations; d'où l'on conclud qu'en corrigeant ce qui s'est glissé de defectueux dans les Theses de Medecine, on y pourra apprendre une bonne Theorie.

Pour repondre à cette objection il faut distinguer deux choses dans les Theses, sçavoir l'écrit, & l'exercice où l'on soutient en public les sentimens qui y sont contenus: je dis premierement que quelque bon que soit l'écrit, c'est-à-dire que quelque rempli qu'il soit de verités & de maximes reçuës des bons Praticiens, l'exercice où on le soutient non seulement est inutile pour rendre capable d'exercer la Medecine, mais il y est même un obstacle, parce qu'il oblige de s'attacher à deffendre des opinions problematiques, sur lesquelles on ne doit nullement se regler dans l'exercice de la Medecine.

Car quelques mesures qu'on prenne, la dispute en quoi cet exercice consiste, mettra toujours dans la necessité d'infe-

rer dans l'écrit des choſes problematiques ; s'il n'y en avoit point, les diſputans ſeroient ſouvent embaraſſés à trouver des argumens contre ce qui y ſeroit contenu : ils ſe trouveroient obligés de diſputer contre des verités & des regles que l'experience demontre. Ils ne pourroient le faire que par le moyen de quelques Sophiſmes ; alors la diſpute languiroit, & l'inutilité en deviendroit plus manifeſte.

En effet ſi l'on vouloit combattre de certaines verités qui ſe trouvent ſouvent dans les Theſes, par exemple, que le ſang circule dans le corps ; qu'il faut pour entretenir la ſanté, que les ſecretions ſe faſſent ; que les alimens doivent être bien digerés, pour fournir une bonne nourriture aux parties ; que tous les excés ſont nuiſibles à la ſanté ; que les paſſions violentes derangent l'œconomie du corps ; tout ce qu'un Diſputant pourroit oppoſer à ces verités lui feroit peu d'honneur, & ne ſeroit nullement inſtructif pour les Bacheliers.

Il y a des verités qu'on peut combattre par des raiſonnemens fondés ſur des hypotheſes de ſiſtemes ; mais j'ai ſuffiſamment prouvé qu'on doit bannir des exercices de la Medecine toutes ces vaines

ſpeculations, puiſqu'on n'y doit faire aucun fond dans la pratique.

Cet exercice roulant donc ordinairement ſur des choſes problematiques, & la diſpute étant fondée ſur des opinions tirées des ſiſtemes, on n'y parle gueres de ce qu'il y a de bon dans l'écrit; les Bacheliers y font peu d'attention, & ils ne s'attachent preſque qu'à ce qu'ils y trouvent de propre pour la diſpute. Ainſi cet exercice n'eſt nullement convenable pour leur faire apprendre la bonne Theorie.

Enfin j'ai prouvé fort au long dans ma Diſſertation contre les Theſes, que ſoit que les ſentimens contenus dans l'écrit ſoient vrais, ſoit qu'ils ſoient douteux, ſoit qu'ils ſoient faux, on ne doit point en faire une matiere de diſpute pour inſtruire, former, & éprouver les Medecins. Ce qu'il y a de certain en Medecine, ne l'eſt qu'autant qu'il eſt ſuffiſamment verifié par des experiences reïterées. Or il ne faut point diſputer ſur des choſes dont l'experience nous fait connoître la verité. Pour les ſentimens douteux, il n'y a point de raiſon de vouloir les diſcuter par la diſpute; c'eſt par l'obſervation des faits qu'on peut découvrir ſi ce qu'on en penſe eſt veritable. Les ſentimens qui ſont faux

ne doivent pas non plus être un ſujet de diſpute, puiſqu'on ne doit pas les ſoutenir; par conſequent l'exercice des Theſes doit être aboli.

A l'égard des écrits qu'on nomme communement Theſes, je conviens qu'il y en a où l'on trouve pluſieurs bonnes regles pour la pratique de la Medecine, mais il faut demeurer d'accord qu'il y a tres peu de ces Theſes qui ſoient bien utiles; puiſque ce qu'on y voit de bon, ſe trouve auſſi pour l'ordinaire dans les Auteurs. Mais telles qu'elles ſoient, il n'y aura plus de raiſon d'en faire, ſi l'on ôte comme l'on doit; l'exercice où on les ſoutient.

De peur qu'on ne ſe prevale de ce qu'il y a de bon dans quelques Theſes, pour autoriſer l'exercice, ſous pretexte qu'on peut, à ce qu'on dit, prendre des meſures, pour qu'elles ſoient toutes generalement bonnes, je dirai que c'eſt une vaine eſperance de ſe flatter qu'on puiſſe jamais faire enſorte, que les Theſes ſoient beaucoup meilleures qu'elles n'ont été juſqu'à preſent; parce que la reputation de ceux qui les compoſent, étant intereſſée à les bien travailler, on s'eſt toujours fort appliqué à les faire le mieux qu'on a pu.

Pour ce qui eſt des moyens de faire enſorte que toutes les Theſes ſoient bonnes, on ſe contente de les alleguer en general ſans en ſpecifier aucun. Il ſemble qu'on eſpere y parvenir en faiſant un Statut qui l'ordonne ; c'eſt ſe tromper. Lorſque quelque tems avant le jour pris pour l'exercice, le Docteur qui doit preſider à une Theſe, l'enverra au Doyen pour l'approuver ; ſi celui ci refuſe de le faire, parce qu'il ne la trouvera pas bonne, le Preſident ſoutiendra le contraire, chacun n'étant que trop entêté de ſon ouvrage, Qui jugera le differend ? ſera-ce la Faculté ? il faudra donc l'aſſembler, nommer des Examinateurs, & ſur leur rapport proceder au jugement. Si la Theſe eſt rejettée, le Preſident ſera quitte pour dire qu'il n'en ſçauroit faire de meilleure ; ou s'il l'entreprend, celle qu'il fera ne vaudra ſouvent pas mieux. A preſque toutes les Theſes on ſe trouvera en un pareil embarras, qui fera manquer ces exercices.

Quand même il ſeroit poſſible d'obtenir, que toutes les Theſes fuſſent auſſi bonnes que les meilleures qu'on a faites juſqu'à préſent, cela ne devroit pas en faire maintenir l'uſage. Ce qu'elles con-

tiennent se trouvant dans les Auteurs, il est plus à propos que ceux qui sont en Licence les apprennent dans ces livres.

On sera exemt par là de travailler à extraire les matieres qu'on veut mettre en These, à les énoncer en beaux termes; & à les disposer selon la forme prescrite; ce qui emporte beaucoup de tems, & donne une grande peine sans aucune utilité.

Chaque These de Medecine ne traitant que d'une question, & chaque Bachelier ne soutenant que trois Theses, il s'ensuit que quelque bonnes qu'on puisse les faire, les Bacheliers ne sont obligés pendant leur Licence, de s'appliquer qu'à une tres petite partie de ce qu'il faut sçavoir; ainsi elles ne seront jamais propres à leur faire apprendre la Theorie qu'on doit avoir, avant que d'entreprendre d'exercer la Medecine.

Au contraire un seul des examen tels que je les ai proposés, renfermant plus de matieres que dix Theses faites suivant la coutume, & ne roulant que sur ce qui est utile pour la pratique, il sera beaucoup plus convenable pour faire acquerir la science de la veritable Medecine.

Mais de la maniere dont on fait à present les examen, ils ne sont gueres plus utiles que les Theses, parce qu'ils ne sont pas reglés comme il faut. On en fait trois dans la Faculté de Paris ; le premier qui est pour le Baccalaureat, se fait ainsi. Il y a quatre Examinateurs nommés, qui avec le Doyen examinent trois jours de suite ceux qui se presentent ; ils sont interrogés chacun pendant une demie-heure tous ces trois jours ; la forme qu'on observe dans ces examen, est meilleure que celle des suivans ; c'est pour cela que je l'ai prise pour modelle des examen que j'ai proposés. Mais ce qui s'y trouve à redire, c'est que les Examinateurs affectant de se faire valoir par des questions recherchées, preferent souvent le beau à l'utile. Ceux qui se presentent pour le Baccalaureat, doivent être censés sortir de leur cours de Medecine, ainsi la raison veut qu'on les interroge seulement sur ce qu'ils y ont appris ou dû apprendre.

L'Examen suivant, qui est sur les plantes & les drogues Medicinales, se fait d'une autre maniere. Ce sont tous les Docteurs qui examinent l'un apres l'autre quelqu'un des Bacheliers. Cet examen dure plusieurs

plusieurs jours suivant la quantité qu'il y en a en Licence. Le grand nombre de Docteurs qui doivent interroger, ne permet gueres de rien approfondir. On ne fait donc presque qu'effleurer les matieres; ainsi pourvû qu'un Bachelier les sçache superficiellement, il se tire d'affaire.

Le dernier examen est sur toutes les maladies; il se fait aprés que la Licence est finie, & de la même maniere que le dernier dont je viens de parler. Tous les Docteurs interrogeant les uns aprés les autres dans cet examen, il se trouve le même inconvenient que dans l'examen sur les plantes & les drogues Medicinales. D'ailleurs pourvû que le Bachelier reponde suivant ce qu'il a vû dans quelque Auteur, cela passe, quand même il ne seroit pas conforme à la bonne pratique; on ne se met gueres en peine de lui faire connoitre son erreur, ce qui est absolument necessaire; mais on n'en a pas le tems.

Il y a une chose à redire dans tous ces examen, qui est qu'on y agite souvent des questions de sistemes, qu'il est à propos de bannir de tous les exercices destinés à former les Medecins, pour les raisons que j'ai rapportées.

Il faut encore remarquer que les examen qui sont certairement l'exetcice le plus utile pour apprendre la bonne Theorie de la Medecine, ne se font qu'au commencement & à la fin de la Licence, & que l'on occupe les Bacheliers pendant les deux ans qu'elle dure, à soutenir des Theses qui bien loin d'être utiles pour leur instruction, leur gâtent l'esprit, & les detournent d'apprendre ce qu'il y a de plus necessaire pour bien exercer leur profession.

Ce sont là tous les exercices & les épreuves par où l'on fait passer ceux qui aspirent au Doctorat avant que de les recevoir. Il est manifeste que cela ne suffit pas, pour leur faire acquerir une Theorie assez ample & assez exacte de la Medecine pour la pouvoir bien exercer, puisque tout le monde sçait que c'est un Art d'une fort grande étenduë, & où il est tres difficile de discerner le vrai d'avec le faux, & le bon d'avec le mauvais.

Ces Exercices sont si peu suffisans pour faire acquerir la Theorie necessaire, qu'il est seur qu'on peut y satisfaire sans avoir beaucoup appris des regles & des preceptes qu'il faut sçavoir pour être

bon Medecin. En effet qu'un jeune homme qui aura de la facilité à s'énoncer, se soit bien exercé durant son cours de Philosophie à disputer & à repondre, principalement sur les questions de Physique, s'il veut être Medecin, il peut dans l'espace de trois mois se mettre en état d'être reçu Bachelier, & sans employer beaucoup de tems à étudier, il brillera dans la Licence & sera reçu Docteur avec applaudissement; mais il n'est pas necessaire de dire, qu'il sera fort éloigné d'avoir la Theorie qu'on doit pour être en état de bien faire la Medecine.

Pour ce qui est de la pratique à laquelle il faut qu'on soit suffisamment formé avant que d'exercer cet art, on ne se met gueres en peine de faire ensorte que ceux qui aspirent au Doctorat, acquierent les connoissances que l'usage seul peut donner. Il est vrai qu'il y a un Statut qui porte, que les Licentiés iront pendant deux ans accompagner les Medecins de l'Hôtel-Dieu dans la visite des malades; mais on neglige de faire observer ce Statut: & quand il seroit ponctuellement suivi, cela ne suffiroit pas pour former les nouveaux Medecins à la pratique; par-

ce que la celerité avec laquelle ces visites se font, empêche qu'on ne puisse bien connoitre les motifs qui portent les Medecins à se servir des remedes qu'ils ordonnent ; ce qui est absolument necessaire pour en profiter.

Quoiqu'il soit évident que les exercices & les epreuves dont je viens de parler, ne soient pas comme il faut pour former les Medecins, & pour s'assurer de leur capacité, neanmoins aprés qu'ils y ont passé on les reçoit Docteurs, & on les propose au Public comme des personnes capables d'exercer leur profession. Est-ce là suivre l'intention qu'ont eue les Puissances en établissant les Facultés de Medecine ? Est ce là repondre à l'attente du Public qui sur l'assurance qu'on lui donne, confie aux Medecins de ce corps le soin de sa santé & de sa vie ? Nullement ; & pour en juger suivant la droite raison, on doit regarder cet abus comme une prevarication tres condamnable à l'égard des Puissances ; puisque c'est manquer à un devoir tres essentiel, que de ne pas suivre leurs intentions quand elles sont si justes, & à l'égard du Public, il me semble qu'il y a une imposture horrible d'abuser ainsi de sa confiance en des choses aussi importantes que sont la santé & la vie.

On dit que si les Docteurs ne sont pas capables d'exercer la Medecine aussi-tôt qu'ils sont reçus, ils le deviennent par la suite en étudiant les Auteurs, & en exerçant leur profession. Mais ce ne peut être qu'aprés un tems considerable, & aux dépens de la santé & de la vie de plusieurs personnes.

D'ailleurs on sçait qu'entre ceux qui sont reçus Docteurs, il y en a qui ne se mettent point en peine de se rendre plus habiles; d'autres ne s'appliquent que fort mediocrement; ils demeurent ainsi toute leur vie peu capables de bien exercer leur profession; & parmi ceux qui s'attachent suffisamment, il y en a qui s'amusent à approfondir de vaines speculations, ou à sçavoir à fond des choses peu utiles; au lieu de faire leur principale occupation de ce qu'il y a de plus essentiel.

Ceux même qui étudient le mieux, & qui observent le plus exactement ce que l'usage leur offre d'experiences, n'ayant pas été bien instruits & formés d'abord, se ressentent toujours des mauvaises impressions qu'ils ont reçues dans les commencemens; outre qu'il est difficile qu'ils ne se laissent souvent aller à l'erreur, ne pouvant pas faire eux-mêmes assez d'ob-

ſervations ſur chaque cas, pour demê-ler ce qui y convient le plus.

De peur qu'on n'abuſe de ce que je viens de dire, & qu'on n'en tire une conſequence generale, que tous les Medecins ſont des ignorans, laquelle leur ſeroit encore moins deſavantageuſe que prejudiciable au Public, je dirai avec toute la bonne foi & la ſincerité qu'on a toujours remarquées en moi, qu'il n'y a point de Medecin qui n'ait des connoiſſances utiles pour la ſanté; mais auſſi on ne peut pas nier que tous les Medecins n'en manquent de beaucoup qu'ils pourroient & devroient avoir; & qu'ils ne ſoient prevenus de pluſieurs opinions douteuſes tirés de differens ſiſtemes, ſuivant leſquels ils ne ſe conduiſent que trop ſouvent dans la cure des Maladies.

Toute la difference qui ſe trouve dans le ſçavoir des Medecins, conſiſte en ce que les uns ont plus de connoiſſances utiles à la ſanté, les autres en ont moins; il y en a auſſi qui ſont prevenus d'un plus grand nombres d'opinions dangereuſes que les autres.

Voila au juſte ce qu'on doit penſer du ſçavoir des Medecins; & comme c'eſt

avoir trop d'indulgence que d'en concevoir une plus haute idée, ce n'eſt pas leur rendre juſtice que d'en juger moins avantageuſement: voici maintenant les effets que produit ce qu'il y a de bon & ce qu'il y a de mauvais dans leurs connoiſſances.

Quand les Medecins ſe ſervent à propos des bonnes connoiſſances qu'ils ont, ils reuſſiſſent le plus ſouvent; ces ſuccés leur font honneur, & leur attirent l'eſtime & la confiance tant des gens qu'ils gueriſſent, que de ceux qui en ſont témoins. Mais quand ils manquent de preſcrire ce qui convient le plus aux malades faute de le connoître, ou parce qu'ils ſuivent des regles fauſſes, & des preceptes qui n'ont que des imaginations pour fondement, ils cauſent ſouvent du deſordre & ils augmentent la Maladie, ou du moins ils ne procurent pas tout le ſoulagement qu'ils pourroient. Ce défaut de ſuccés ne leur eſt pas moins honteux, qu'il eſt prejudiciable aux malades. Il eſt donc du bien public de faire enſorte que les Medecins ayent le plus qu'il eſt poſſible de connoiſſances utiles à la ſanté, & qu'ils ſoient le moins prevenus qu'il ſe pourra, d'opinions qui les peuvent faire écarter de la bonne pratique.

C'eſt ce que l'on obtiendra en obſervant les reglemens que j'ai propoſés pour l'inſtruction & la reception des Medecins. Le cours de Medecine que les Etudians feront d'abord, les mettra dans la bonne voye. Ils auront des traités beaucoup plus exacts & plus complets qu'ils ne l'ont jamais été, leſquels renfermeront toutes les matieres qui ſont du reſſort de la Medecine.

Les interrogations qu'on leur fera, les obligeront d'être attentifs aux explications de leurs Profeſſeurs, & de s'attacher en leur particulier à l'étude de leurs traités. Les Profeſſeurs en les interrogeant connoîtront s'ils ont bien compris le ſens de ce qu'ils leur auront enſeigné, & ils reſoudront leurs difficultés.

L'examen que les Etudians ſeront obligés de ſubir pour le Baccalaureat, ne ſe devant faire que ſur les traités des Ecoles, ils ſeront encore par là excités à les bien étudier, ainſi à la fin de leur cours ils auront déja fait beaucoup de progrés dans la Theorie de la Medecine.

La Licence où ils entreront enſuite les rendra entierement capables de bien exercer leur profeſſion, parce qu'on y prendra

prendra les meilleurs moyens, pour leur faire acquerir des connoiſſances auſſi étenduës & auſſi préciſes, que le demande l'importance de cet Art.

Les ſources où ils doivent les puiſer, ſont la lecture des Auteurs, l'inſtruction & l'uſage. Ces trois choſes ſont abſolument neceſſaires pour devenir bon Medecin. Ils ne peuvent manquer à aucune ſans beaucoup de préjudice. Mais on leur fera remplir ces devoirs, en obſervant les nouveaux Statuts qui concernent la Licence. Par ce moyen ceux que l'on recevra Docteurs, auront une bonne Theorie jointe à un uſage aſſez long, pour bien traiter les malades qui auront recours à eux.

La durée de la Licence étant de quatre ans, les examen que chacun de ceux qui y ſeront devra ſubir tous les deux mois, monteront au nombre de vingt quatre, auxquels toute la Medecine ſera partagée. Ce grand nombre n'empêche pas que le ſujet de chaque examen ne ſoit d'une grande étenduë. Ainſi dès qu'un Bachelier ſera quitte d'un examen, il ſera obligé de s'appliquer beaucoup pour ſe preparer au ſuivant. Il ne pourra ſe diſpenſer d'en faire autant pour tous les autres. Par là il ſera forcé de ſe donner tout entier à l'étude durant les quatre ans

de sa Licence. Ce tems là ajouté aux trois années de son cours, étant bien employé, suffit certainement pour luy faire acquerir toute la Theorie necessaire, pour entreprendre d'exercer la Medecine.

La maniere dont on traitera le sujet de chaque examen sera tres avantageuse; parce que sans s'amuser aux vaines speculations des Sistemes, on n'y agitera que ce qui est assez bien fondé sur l'experience, pour s'y regler dans la pratique.

Les Bacheliers étant obligés de conformer leur étude à la maniere dont ils seront examinés, ils s'attacheront à bien démêler ce qu'il y a dans les Livres de Medecine qui est le mieux fondé sur l'experience; ainsi leur étude ne sera pas seulement soutenuë avec beaucoup d'application & d'assiduité, elle sera encore dirigée comme il faut pour les accoutumer à étudier avec discernement.

En étudiant dans les Auteurs les preceptes & les regles necessaires, les Bacheliers ne laisseront pas d'apprendre la doctrine des Sistemes, parce qu'elle s'y trouve mêlée avec ce qu'il y a d'utile pour la pratique; & quoi qu'ils ne donnent pas leur principale attention à ces speculations, la longue étude les leur fera encore mieux appren-

dré, qu'on ne les sçait d'ordinaire à present en sortant de Licence.

C'est pourquoi cet établissement devroit même être approuvé par les Sectateurs des Sistemes ; car ceux qui en sont les plus determinés partisans, conviennent que ce que l'on a par des experiences retiterés, reconnu d'utile pour la santé, est ce qu'il y a de plus assuré dans la Medecine, & de plus necessaire pour la pratique ; & comme ces connoissances sont en fort grande quantité, & qu'ayant peu de liaison entre elles on les oublie aisément, ils ne peuvent disconvenir que ce ne soit un établissement tres utile, de faire uniquement rouler les exercices sur ces connoissances, puisque c'est le meilleur moyen de les bien imprimer dans l'esprit des Bacheliers.

Ils recevront aussi durant la Licence toute l'instruction dont ils ont besoin, parce que les Examinateurs y rectifieront leurs connoissances en les desabusant de quantité d'erreurs, où il est impossible qu'ils ne se laissent pas aller en lisant les Auteurs, qui comme j'ai deja dit, contiennent un grand nombre de faux preceptes, qu'on ne peut suivre dans la pratique sans beaucoup de risque. Ils ne recevront pas seulement ces éclaircissemens dans les examen qu'ils doi-

vent ſubir, ils profiteront encore des inſtructions qu'on donnera dans ceux des autres Bacheliers, où ils ſeront obligés de ſe trouver; & ils éviteront par là de tomber dans les mêmes égaremens; ainſi rien ne leur manquera pour acquerir la juſteſſe d'eſprit ſi neceſſaire dans les Medecins.

Enfin les Bacheliers acquereront un aſſez grand uſage de traiter les maladies, puiſque durant les quatre ans de leur Licence, ils accompagneront tous les jours un des Medecins de l'Hôtel-Dieu dans la viſite des malades, & que les deux dernieres années ils ſeront chargés d'en traiter un certain nombre en preſence du Medecin, qui approuveroit ou reformeroit leurs ordonnances ſelon qu'il le jugeroit à propos.

On ne peut pas douter qu'aprés avoir tenu les Bacheliers pendant quatre ans dans ces exercices, ils ne ſoient capables, s'ils y ont ſatisfait, de bien exercer la Medecine; le ſeul bon ſens le fait aſſez connoitre, puis qu'il eſt évident qu'ils auront une Theorie fort bonne & fort ample, & qu'ils auront un uſage ſuffiſant dans le traitement des maladies.

Si les Perſonnes qui ont l'autorité en main, veulent s'en aſſurer encore davantage, il y a un moyen de le faire; c'eſt de

consulter làdessus tous les plus grands Medecins de l'Europe; je suis certain qu'il n'y en a pas un, qui ne convienne que quiconque aura receu les instructions, & aura passé par les épreuves que j'ai marquées, & qui aura été formé à la pratique par les exemples, comme je l'ai dit, sera tres capable d'exercer la Medecine; au lieu qu'il n'y en a aucun qui ne demeure d'accord qu'on ne le devient point par les exercices & les épreuves ordinaires.

Ceux qui aspirent au Doctorat n'auront point à se plaindre sur la longueur de la Licence, ni sur la difficulté des épreuves; car si sa durée éloigne le Doctorat, elle approche l'utilité qu'ils peuvent esperer de l'exercice de leur profession; puisqu'on aura recours à eux beaucoup plûtôt, étant persuadé de leur capacité. Si les épreuves sont difficiles, ils en seront recompensés par l'estime, la confiance, & les égards qu'on aura pour eux.

On a objecté contre les nouveaux établissemens, que quelque apparence d'utilité qu'ils presentent d'abord, on pourroit en les executant trouver des obstacles & des defectuosités plus essentielles, que celles qu'on remarque dans ce qui se pratique. On n'a que trop d'exemples, dit on, que

des projets qui sembloient avantageux dans la speculation, ont eu de mauvais succés dans l'execution.

On auroit quelque raison d'être en défiance de la reussite de la réformation que je propose, si je pretendois établir de nouveaux exercices, & de nouvelles sortes d'épreuves pour former les Medecins, & s'assurer de leur capacité. Mais je ne propose rien qui ne se pratique; je rectifie seulement ce qu'il y a de defectueux. Je conseille d'abolir l'usage de soutenir des Theses; on ne doit point craindre qu'il en arrive aucun inconvenient, puisque l'on voit qu'il se trouve des défauts si considerables dans cet exercice. On doit s'y determiner d'autant plus facilement, que l'on sçait que cet usage n'est établi que depuis quelques siecles, & qu'il y a eu un si grand nombre d'excellens Medecins auparavant.

Rien n'est plus naturel en ôtant les Theses, que d'y substituer de nouveaux examens, qui est un exercice en usage; le plus grand changement qu'on y fera, c'est de ne les faire rouler que sur ce qui est utile pour l'exercice de la Medecine; de quoi il n'y a pas lieu d'apprehender de mauvaises suites.

On ne doit pas non plus craindre rien de mal du grand nombre d'examen que je

conseille. Au contraire il est certain que si l'on se contentoit d'un petit nombre, l'intrigue & la faveur pourroient faire admettre des ignorans ; ce qui ne sera point à craindre, lorsqu'on obligera les Bacheliers d'en subir le nombre marqué.

Il seroit ridicule de soupçonner quelque mauvaise suite, de l'obligation que je dis qu'il faudroit imposer aux Bacheliers, d'accompagner pendant quatre ans un Medecin de l'Hôtel Dieu dans la visite des malades. Le Statut qui ordonne que les Licenciés le feront pendant deux ans, marque assez que la Faculté a cru cela necessaire. Mais personne ne peut disconvenir qu'après avoir pendant deux ans accompagné seulement le Medecin, ils se formeront beaucoup plus en traitant eux mêmes les malades en sa presence pendant deux autres années.

On n'a donc aucun sujet de presumer, qu'il arrive aucun inconvenient considerable de l'execution des nouveaux Statuts ; & quand il en arriveroit ils ne pourroient jamais être aussi pernicieux, qu'est le peu de soin qu'on a de bien instruire & former les Medecins, puisque ce desordre est cause du peu qu'il y en a de bons.

Il ne faut pas douter que si les instructions & les épreuves étoient telles que je les

propose, la plus grande partie des Medecins ne fussent habiles, ayant été mis d'abord dans le bon chemin, ayant été accoutumés au travail dès le commencement, ayant le jugement plus formé par le discernement que dans les examen on leur feroit faire du vrai & du faux, du bon & du mauvais; & si l'on suit ce que je conseille pour perfectionner la Medecine, leur habileté augmenteroit de jour en jour par les nouvelles lumieres qu'ils recevroient dans le commerce avec leurs confreres; parce que chacun d'eux s'appliqueroit particulierement à de certaines especes de maladies.

On ne doit gueres être en suspens sur le parti qu'on doit prendre, aprés les raisons que j'ai rapportées dans cet Ouvrage & dans le Projet de reformation, pour prouver la necessité de reformer la Medecine, & l'utilité qu'il y a de le faire comme je l'ai proposé. Elles sont si évidentes qu'elles doivent passer pour des demonstrations; & si l'on a encore quelque difficulté sur ce sujet, c'est sans doute que l'opposition de tant de Medecins donne toujours quelque defiance de faire une fausse démarche.

Pour lever entierement ce scrupule, il suffit de decouvrir les motifs qui font agir les Medecins dans cette occasion. Ils voyent

bien qu'en consentant à une reformation aussi generale de la Medecine, ce seroit avoüer qu'elle est dans un grand désordre ; en changeant entierement la maniere d'instruire & d'éprouver les Medecins avant que de les recevoir, ce seroit demeurer d'accord qu'eux-mêmes n'ont pas été bien instruits, & qu'ils n'ont point passé par des éprevves suffisantes. Tout cela leur semble prejudicier à leur reputation ; l'amour propre se revolte, l'interest s'y oppose ; & dès que la passion s'empare du cœur d'un homme, la verité ne fait plus d'impression sur son esprit.

Les anciens Medecins se croiroient deshonorés de n'avoir pas remedié aux desordres de la Medecine, parce qu'ils se persuadent qu'on penseroit ou qu'ils ont été bien aveuglés de ne pas connoître une chose si manifeste, ou qu'ils n'ont pas eu assez de genie pour trouver les moyens d'y parvenir, ou qu'ils ont été trop peu affectionnés au bien public, pour satisfaire à un devoir aussi essentiel.

Les nouveaux Medecins s'imaginent qu'ils tomberoient dans le mépris, n'ayant pas une assez longue pratique pour reparer les défauts de leur reception. Les uns & les autres considerent que la multitude des

exercices que j'exige multiplieroit leurs peines, & que l'honoraire qu'ils reçoivent seroit diminué, par la proposition que j'ai faite de moderer le plus qu'il seroit possible les frais de la reception.

Je ne parle point de la jalousie qui est fort commune parmi les Medecins, ni de l'attachement que les hommes ont à la coutume, on sçait assez quels effets il en peut arriver.

Toutes ces considerations doivent porter les Personnes qui ont l'autorité en main, à n'avoir aucun égard à l'opposition qu'on voit dans les Medecins à la reformation que je propose, quelque grand que soit leur nombre. On le fera d'autant plus volontiers qu'on examinera de plus prés les raisons sur lesquelles ils se fondent.

Il est étonnant que de tous les Arts il n'y en ait point de mieux reglé en Europe que l'art militaire, dont le principal objet est de faire perir les hommes, & que la Medecine qui est un art dont l'objet est de procurer la santé & de conserver la vie, soit le plus en désordre de tous. Il faut esperer qu'enfin l'on ouvrira les yeux, & que l'on fera attention aux maux que produisent les abus qu'on souffre dans la Medecine.

Les moyens que j'ai proposés pour y remedier étant si assurés, on ne peut disconvenir qu'en les mettant en usage, la Medecine ne soit incomparablement mieux reglée qu'elle ne l'est à present, & qu'on n'en reçoive toute l'utilité qu'on peut raisonnablement en esperer.

Il ne faut donc pas balancer sur le parti qu'on doit prendre, si l'on ne veut pas abandonner le soin du bien public, & negliger la santé & la vie d'un chacun, pour suivre la passion d'un petit nombre de personnes.

FIN.

FAUTES A CORRIGER.

PAge 5. ligne 25. *lisez* on y a eu.
page 24. ligne 22. *lisez* une fort grande partie.
Page 49. ligne 11. *lisez in præcordiis.*
Page 139. ligne 6. *lisez assiduis.*
Page 143. ligne 11. *lisez Baccalaureatum.*
Page 144. ligne 17. *lisez* intermittentes.
Page 145. ligne 3. *lisez Baccalaurei.*
Page 161. ligne 1. *lisez morbi Venerei.*
Ibid. ligne 12. *lisez ex istis observationibus.*
Page 162. ligne 4. *lisez* de sa charge.
Page 163. ligne 10. *lisez id muneris.*